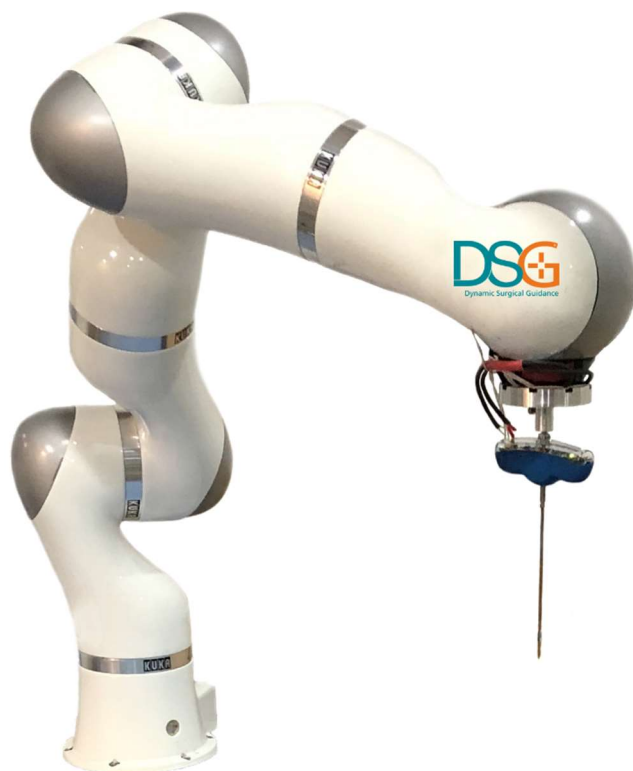


SpineGuard®



RAPPORT FINANCIER AU 31 DECEMBRE 2021



Sommaire du rapport financier annuel

I. Attestation de responsabilité du rapport financier annuel	3
II. Rapport de gestion du Conseil d'administration sur les comptes consolidés et les comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.....	4
III. Rapport sur le gouvernement d'entreprise	31
IV. Communiqué relatif aux honoraires des contrôleurs légaux des comptes	36
V. Comptes consolidés établis en normes IFRS pour l'exercice clos au 31 décembre 2021	37
VI. Comptes sociaux de la société SPINEGUARD SA pour l'exercice clos au 31 décembre 2021	94
VII. Rapports du commissaire aux comptes sur les comptes statutaires et consolidés	112

I. Attestation de responsabilité du rapport financier annuel

Responsable du rapport financier annuel

Monsieur Pierre JEROME, Président Directeur Général de la société SpineGuard.

Attestation de la personne responsable

(Art. 222-3 - 4° du Règlement Général de l'AMF)

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables, et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et du Groupe, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et du Groupe ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe est confronté. »

Monsieur Pierre JEROME, Président Directeur Général de la société SpineGuard.

II. Rapport de gestion du Conseil d'administration sur les comptes consolidés et les comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

Chers Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de gestion établi par votre Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 du Code de commerce.

Votre Conseil d'administration vous a réunis en Assemblée Générale afin de vous informer de la marche des affaires de notre Société au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2021, de vous présenter les comptes et résultats et de les soumettre à votre approbation.

Les rapports de votre Commissaire aux comptes, celui de votre Conseil d'administration, l'inventaire et les comptes de l'exercice et plus généralement l'ensemble des documents et renseignements énumérés par les articles L. 225-115 et R. 225-83 du Code de commerce ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Le Conseil d'administration, lors de sa séance du 28 avril 2022 a procédé à l'examen des comptes consolidés et des comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 et a arrêté lesdits comptes. Les comptes consolidés ont été établis selon le référentiel IFRS.

2.1 SITUATION DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

2.1.1 Compte rendu de l'activité et événements importants du Groupe au cours de l'exercice 2021

Fondée en 2009 par Pierre Jérôme et Stéphane Bette, basée à Paris et à Boulder aux États-Unis, SpineGuard est une entreprise innovante qui déploie sa technologie digitale DSG® de guidage chirurgical en temps réel sans rayons X pour sécuriser et simplifier le placement d'implants osseux. La société conçoit, développe et commercialise à travers le monde des dispositifs médicaux innovants utilisés dans le cadre de plus de 85.000 chirurgies à ce jour. De nombreuses études scientifiques dont 18 publiées dans des revues médicales de référence, ont établi la fiabilité et la précision de la technologie DSG et ses nombreux avantages pour les patients, les chirurgiens, le personnel hospitalier et les systèmes de santé. Forte de ces fondamentaux et de partenariats stratégiques, SpineGuard étend les applications de sa technologie DSG à des innovations telles que la vis pédiculaire « intelligente », la robotique chirurgicale et l'implantologie dentaire. DSG a été inventée par Maurice Bourlion, le Dr Ciaran Bolger et Alain Vanquaethem. La société est labellisée « entreprise innovante » par Bpifrance depuis 2009 et est engagée dans une démarche RSE.

Voici les faits marquants qui ont fait l'objet, pour la plupart, de communiqués de presse en 2021 :

6 janvier 2021

Obtention d'un nouveau brevet « Temps Réel » au Japon qui présente certaines caractéristiques de la technologie DSG permettant l'optimisation de sa mise en œuvre en temps réel. Ce brevet renforce à long terme notre protection au Japon, troisième marché mondial de notre secteur.

2 février 2021	Collaboration au projet européen FAROS (Functional Accurate RObotic Surgery) qui a débuté le 1 ^{er} janvier 2021 pour trois ans et a reçu le financement d'Horizon 2020, le plus important programme de recherche et d'innovation de l'Union européenne, avec près de 80 milliards d'euros de financement sur une durée de 7 ans. Quatre Universités prestigieuses participent à ce projet : l'Université Catholique de Louvain, l'Université de la Sorbonne, le King's College de Londres et l'Université de Zurich. SpineGuard est collaborateur du projet, ainsi que l'hôpital Balgrist de Zurich.
15 février 2021	Obtention de l'agrément 510K #201454 de la FDA (Food and Drug Administration) américaine autorisant la commercialisation de DSG Connect aux États-Unis.
26 mars 2021	Annonce de la sortie de la procédure de sauvegarde en France suite à l'audience du 10 mars 2021 au Tribunal de Commerce de Créteil et à son délibéré du 24 mars 2021.
8 avril 2021	Webinaire investisseurs en français, présentation auprès de 200 participants de la stratégie et des faits marquants 2020 et du premier trimestre 2021.
15 avril 2021	Renforcement de l'équipe américaine avec l'arrivée de Patrick Pilcher en tant que Vice-Président Ventes et Marketing pour les Etats Unis à compter du 3 mai 2021.
20 avril 2021	Intention de délivrer, par les offices français et européen des brevets, d'un brevet qui décrit l'utilisation de la technologie DSG comme moyen de mesure de la qualité osseuse. Cette délivrance désormais effective s'ajoute aux cinq brevets déjà obtenus sur cette application aux États-Unis, en Chine, au Japon, à Singapour et au Mexique.
5 mai 2021	Lettre aux actionnaires
2 juin 2021	Emission et attribution gratuite de Bons de Souscription d'Actions Remboursables (BSAR) au profit de l'ensemble de ses actionnaires. Cette opération prévoit l'attribution d'un (1) BSAR par action détenue, 9 BSAR permettant, à compter du 11 juin 2021, de souscrire 1 action nouvelle à un prix d'exercice fixé à 1,80 €, représentant une prime de 23,29% par rapport au cours de clôture du 1 ^{er} juin 2021.
29 juin 2021	Obtention de la certification INMETRO, délivrée par l'Institut National Brésilien de Métrologie, de standardisation et de qualité industrielle, pour la plateforme DSG Connect.
12 juillet 2021	Renforcement du partenariat stratégique avec ConfiDent ABC. Cet accord étendu permet l'échange et le partage de nouvelles propriétés intellectuelles au-delà de l'exploitation de la technologie DSG dans le domaine de l'implantologie dentaire.

	Il matérialise les progrès accomplis par ConfiDent ABC et SpineGuard depuis le démarrage de leur collaboration en 2017.
19 juillet 2021	SpineGuard rejoint les membres du consortium FAROS à part entière, et devient ainsi corépondant du financement Horizon 2020.
24 août 2021	Sortie de la procédure de sauvegarde américaine (Chapter 11), suite à l'audience du 24 août 2021 au Tribunal de Commerce du Delaware aux États-Unis.
7 sept. 2021	Atteinte de résultats majeurs dans le développement de l'application robotique. Détection robotisée de brèche osseuse par la technologie DSG de SpineGuard : 100% d'efficacité prouvée expérimentalement en laboratoire
5 octobre 2021	Obtention de l'homologation de l' ANVISA (Agência Nacional de Vigilância Sanitária) autorisant la commercialisation de <i>DSG Connect</i> au Brésil.
18 octobre 2021	Obtention d'un nouveau brevet « Temps Réel » aux Etats-Unis, après l'obtention en Chine, au Japon, Mexique, en France, Israël, Russie et à Singapour. Ce brevet présente certaines caractéristiques de la technologie DSG permettant l'optimisation de sa mise en œuvre en temps réel.
15 novembre 2021	Le Dr. Larry T. Khoo présente en session plénière au congrès international de chirurgie vertébrale mini-invasive (SMISS) les résultats des expérimentations pour l'application robotique de la technologie DSG.
29 novembre 2021	Première chirurgie DSG Connect au Brésil réalisée par le Professeur Helton Defino et formation de cinq distributeurs.

Sur le plan financier, le chiffre d'affaires annuel de 4 405 K€, est en baisse de 9% à taux de change réel et de 6,84% à taux de change constant par rapport à 2020. Cette baisse est principalement due au report de très nombreuses chirurgies en raison de la pandémie de COVID-19. Les Etats-Unis représentent 48% des 2 477 dispositifs équipés de la technologie DSG vendus au 31 décembre 2021 et 70,0% du chiffre d'affaires.

La marge brute en pourcentage baisse de 1,3 points à 81,9% contre 83,2% principalement en raison de la diminution du pourcentage des ventes réalisées aux Etats-Unis là où les prix de ventes sont beaucoup plus élevés. Ceux-ci sont par ailleurs restés stables et alors qu'ils ont augmenté dans le reste du monde en raison d'un mix pays sensiblement différent par rapport à 2020.

Les charges opérationnelles courantes ont diminué de 3,1% ou 153 K€ et traduisent l'impact de la Covid-19 ainsi que, plus généralement, la bonne maîtrise globale dans la durée des dépenses opérationnelles.

Les charges opérationnelles courantes hors impact IFRS 2 diminuent de 4% à 4 989 K€.

Les charges non courantes liées aux procédures de sauvegarde en France et de Chapter 11 aux Etats-Unis s'élèvent à 110 K€ au 31 décembre 2021 contre 875 K€ au 31 décembre 2020.

Le résultat opérationnel courant s'établit à -1 239 K€, contre -961 K€ au 31 décembre 2020.

Le résultat financier à -299 K€ reflète les intérêts des dettes avec Norgine, Harbert European Growth et Bpi France, des gains de changes nettes pour 44 K€ ainsi que la variation du dérivé passif, sans incidence sur la trésorerie pour -179 K€.

Le résultat net de -1 724 K€ contre -2 716 K€ est le reflet des éléments précédents soit une amélioration de 992 K€ par rapport à l'exercice 2020.

Le besoin en fonds de roulement d'exploitation au 31 décembre 2021 ressort à -133 K€ contre -176 K€ au 31 décembre 2020.

La trésorerie au 31 décembre 2021 ressort à 5 207 K€ contre 1 222 K€ au 31 décembre 2020. Cette variation de la trésorerie s'explique essentiellement par :

- La capacité d'autofinancement qui s'améliore à -1 063 K€ en 2021 contre -1 284 K€ en 2020 et la trésorerie consommée par l'exploitation s'élève à -1 156 K€ en 2021 contre -647 K€ en 2020, soit -509 K€ ;
- La variation du besoin en fonds de roulement se détériore de 92 K€ sur 2021 contre une amélioration de 637 K€ en 2020 ;
- Le remboursement partiel du capital sur les emprunts obligataires souscrits auprès des sociétés Norgine Venture et Harbert European Growth à hauteur de 575 K€ ;
- Le paiement des intérêts des emprunts obligataires souscrits auprès des sociétés Norgine Venture, Harbert European Growth et BpiFrance à hauteur de 210 K€ ;
- L'absence de remboursement du capital et du paiement des intérêts sur l'emprunt Bpifrance ;
- Et les apports en fonds propres consécutifs aux 8 tirages effectués sur les lignes de financement en fonds propres (BSAR) pour un montant total brut de 6 800 K€.

La Société bénéficiait de trois avances remboursables au titre de contrats COFACE (assurance prospection). Sur l'exercice, nous pouvons noter les éléments suivants :

- Russie :** Remboursement au titre de la sixième année d'amortissement de l'avance, d'une somme de 1 K€. Le contrat s'est clôturé le 30 avril 2021 et le solde de 68,9 K€ est resté acquis à la société qui a constaté un produit correspondant en diminution des charges d'assurance (note 11.1.1 des comptes consolidés).
- Japon :** Remboursement au titre de la sixième année d'amortissement de l'avance, d'une somme de 1 K€. Le contrat s'est clôturé le 31 août 2021 et le solde de 116,8 K€ est resté acquis à la société qui a constaté un produit correspondant en diminution des charges d'assurance (note 11.1.2 des comptes consolidés).
- Chine :** Il n'y a eu aucun remboursement au titre de la troisième année d'amortissement de l'avance (note 11.1.3 des comptes consolidés).

2.1.2 Ventes & Marketing

L'équipe commerciale et marketing est composée de 3 personnes aux Etats-Unis et 3 personnes pour le reste du monde basées à Paris. Celle-ci anime un ensemble d'une trentaine d'agences commerciales actives aux Etats-Unis, un nombre équivalent de distributeurs dans le reste du monde et une agence commerciale de 5 personnes en France.

Activité : Fortement impacté par l'épidémie de COVID-19 tout au long de l'année 2021, le chiffre d'affaires s'établit à 4 405 K€, en baisse de 9 % par rapport à la même période en 2020 (-6,84% à taux de change constant). La Société affiche une croissance soutenue en dehors des États-Unis à +36% grâce notamment à une excellente performance en Europe et en Amérique Latine. Aux États-Unis, le chiffre d'affaires est en retrait de 18% à taux de change constant (-21% à taux de change réel). Notre

activité commerciale y a été particulièrement affectée par les différentes vagues de la pandémie, le manque de personnel hospitalier pour faire face et le report de chirurgies électorives.

2 477 unités ont été vendues aux Etats-Unis soit 48% du volume au 31 décembre 2021. La répartition et l'évolution par zone géographique en unités vendues en 2021 comparées à la même période de 2020 s'établissent comme suit :

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE (Montants en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Etats-Unis	3 083 850	3 882 448
Reste du monde	1 321 427	969 357
Total chiffre d'affaires par zone géographique	4 405 277	4 851 804

Unités vendues (en nombre)	31/12/2021	31/12/2020
USA	2 477	3 167
Europe	1 943	1 488
Amérique Latine	423	288
Asie Pacifique	140	87
Moyen Orient	200	186
Total nombre d'unités vendues	5 183	5 216

Aux Etats-Unis, l'interface DSG Connect homologuée en février est en cours de référencement dans de nombreux hôpitaux, l'équipe américaine de SpineGuard s'est par ailleurs renforcée dès l'issue de la procédure de Chapter 11 avec notamment l'embauche de Patrick Pilcher, vétéran de l'industrie de la chirurgie vertébrale aux Etats-Unis. Enfin un accord de distribution exclusive a été signé début en janvier dernier avec WishBone Medical pour la commercialisation de l'ensemble de la gamme PediGuard en chirurgie vertébrale pédiatrique. L'année 2022 se présente donc sous de biens meilleurs auspices.

Dans le reste du monde, la Société a concentré ses actions de formation et de marketing en soutien des distributeurs majeurs avec une approche centrée sur la rentabilité par zone / pays :

- En Europe, le chiffre d'affaires progresse de 30% sous l'impulsion notable de la France et de la Grèce.
- La zone Asie-Pacifique reprend des couleurs sur le Japon et Singapour. En Chine, le distributeur poursuit ses actions de formation sans traduction commerciale sur le semestre écoulé néanmoins.
- L'Amérique Latine connaît un redémarrage prometteur au Brésil, au Chili et au Pérou.
- Au Moyen-Orient, l'activité s'est concentrée sur Israël et l'Arabie Saoudite.
- Le partenariat avec la société ConfiDent ABC (Groupe Adin) dans le cadre de l'accord de licence mondiale exclusive de la technologie DSG pour l'implantologie dentaire se poursuit positivement. L'exercice a fait l'objet de facturation de royalties contractuelles.

2.1.3 Recherche et développement

La Société a poursuivi ses recherches et ses investissements sur les axes stratégiques définis en concertation avec le Conseil Scientifique (SAB) pour le développement des nouveaux produits et études cliniques.

Application de la technologie DSG aux plateformes robotiques

L'idée est de développer un savoir-faire et une propriété intellectuelle qui puisse être licenciée à un ou plusieurs acteurs industriels de la chirurgie orthopédique robotisée, leur permettant de se différencier sur le marché en augmentant les performances de leur plateforme. Pour cela, SpineGuard progresse régulièrement à démontrer et protéger la façon dont la technologie DSG est mise en œuvre pour améliorer la sécurité et l'autonomie des robots de chirurgie orthopédique. En particulier, en développant une capacité de détection automatique des brèches osseuses lors du perçage de l'avant-trou ou l'insertion de la vis dans le pédicule pour déclencher un arrêt automatique en cas de brèche avant que des dommages aux tissus environnants ne soient causés. Cette détection se base sur des algorithmes d'intelligence artificielle.

Fort des résultats positifs de faisabilité fruits du travail collaboratif avec l'ISIR, SpineGuard a mis en place fin 2018 un contrat de collaboration de thèse CIFRE avec l'ISIR de Sorbonne Université, embauchant un ingénieur doctorant. En 2021, le travail a progressé solidement avec :

- finalisation d'une nouvelle plateforme de matériel expérimental comprenant un bras robotisé de grade médical, un ensemble de perçage programmable, ainsi que divers équipements;
- programmation d'un asservissement en force du robot complètement original: il permet de contrôler le robot d'une façon plus performante que l'état de l'art, en particulier avec une force faible appliquée par l'actuateur. Ceci est particulièrement utile pour une application chirurgicale où les gestes sont délicats, et afin de "suivre" la respiration du patient lors du perçage;
- finalisation de la programmation des asservissements par DSG avec détection automatisée de brèche osseuse, de 3ème génération ;
- finalisation d'une étude in-vitro de grande taille qui a produit des résultats majeurs en terme de détection automatique de brèche osseuse : 100% de succès sur 104 perçages, précision sub-millimétrique dans la détection de l'interface os/ tissus mous;
- présentation de cette étude en podium par le Dr. Khoo lors du plus grand congrès mondial de chirurgie mini-invasive de la colonne vertébrale, le SMISS, à Las Vegas fin octobre 2021;
- présentation au groupe de chirurgiens concepteur ("SAB", comité scientifique) de SpineGuard, et définition avec eux des prochaines étapes ;
- préparation des bases d'une nouvelle demande de brevet protégeant une méthode d'asservissement en force originale du robot et plus performante que l'état de l'art ;
- contribution à la finalisation de la collecte de mesures DSG de chirurgies à l'hôpital Trousseau à Paris, sur 30 patients, en corrélation avec des images, permettant 1- d'envisager une démarche d'intelligence artificielle future et 2- une utilisation pour mesurer la qualité osseuse.

Application de DSG robotique à une perceuse intelligente

Par ailleurs, la société a également démarré en 2021 le développement d'une perceuse intelligente universelle pour la chirurgie orthopédique, possédant une technologie d'asservissement par DSG issue du travail sur la plateforme robotique comme expliqué ci-dessus :

- premier prototype de principe ;
- première série de tests de ce prototype en laboratoire ;
- présentation au groupe de chirurgiens concepteurs ("SAB", comité scientifique) de SpineGuard ;
- selon les suggestions du SAB, design et fabrication d'un second prototype prenant la forme d'un guide de perçage qui s'adapte de façon universelle à toute perceuse orthopédique à moteur, qui avertit le chirurgien de l'imminence d'une brèche osseuse, et qui permet de stopper la progression du perçage par un système de débrayage automatique ;

Visualisation du signal DSG (DSG-Connect)

Pour rappel, en 2019 SpineGuard a achevé la conception d'une nouvelle génération de produits PediGuard « DSG Connect » qui comportent i) une carte électronique modifiée avec une technologie de transmission de données de type « Bluetooth », et ii) un logiciel de visualisation couplé avec une tablette dédiée. Ces nouveaux produits permettent a) de faciliter l'adoption par de nouveaux chirurgiens grâce à la visualisation du signal en plus de l'audio, b) d'enregistrer le signal à des fins notamment médico-légales, c) de fournir des données de recherche pour la mesure de la qualité osseuse in-situ et en temps réel sans utilisation de rayons X d) d'alimenter le projet DSG robotique par le recueil de données collectées sur des patients, et d'envisager la commercialisation comme ajout aux plateformes de robots orthopédiques actuellement sur le marché (recherche de partenariat stratégique).

Le marquage CE a été validé fin 2019, en 2020 et 2021 la société a déposé et suivi son dossier d'homologation FDA avec un peu de retard en raison de l'épidémie de COVID-19 et la Société a finalement obtenu son agrément FDA le 10 février 2021.

Dans un environnement encore perturbé par la pandémie, le pré-lancement d'évaluation commerciale s'est poursuivi en Europe en 2021, et a démarré aux Etats-Unis pour totaliser 40 chirurgies fin 2021. Ces chirurgies de mise sur le marché contrôlée ont généré des retours globalement très favorables avec toutefois quelques améliorations nécessaires identifiées en ce qui concerne l'application sur la tablette, elles seront apportées en 2022 pour le lancement commercial.

De plus, le produit a été présenté en septembre 2021 au congrès américain le plus important de notre secteur, la "NASS" (North American Spine Society) et en octobre 2021 au plus important congrès européen, l' "Eurospine", et y a rencontré une très bonne réception des chirurgiens et des distributeurs. En particulier, la société Wishbone Medical qui compte sur ce nouveau produit pour rapidement convertir de nouveaux utilisateurs dans le cadre de l'accord de distribution évoqué plus tôt dans ce rapport.

Mesure de la qualité osseuse

En 2021 SpineGuard a contribué à la finalisation par Sorbonne Université de la collecte de mesures DSG de chirurgies à l'hôpital Trousseau à Paris, sur 30 patients. Les données montrent que les répartitions de conductivité de l'os chez cet échantillon de patients suit une loi gaussienne normale, suggérant le potentiel de la technologie DSG à refléter la qualité osseuse des patients. Ces résultats ont été discutés avec le SAB de SpineGuard qui prépare une collecte plus large avec relevé d'autres données relatives à la santé de l'os afin

d'établir des corrélations et de pouvoir normaliser les valeurs DSG à des paramètres cliniques connus.

**Application du
PediGuard Threaded à
la chirurgie de la
colonne par voie
antérieure**

En 2021, SpineGuard a entrepris d'homologuer en Europe et aux Etats-Unis l'utilisation du dispositif PediGuard Threaded pour sécuriser la pose de vis dans les corps vertébraux par une approche antérieure. Les chirurgies d'instrumentation de la colonne par voie antérieure représentent un segment de marché significatif et en croissance, en particulier pour le traitement des déformations chez l'adolescent. Les étapes clef ont été:

- test cadaverique en laboratoire de validation de la technique chirurgicale et du positionnement des vis effectué en juillet 2021, avec une équipe de 4 chirurgiens orthopédistes américains
- analyse des données de scanner sur le placement des vis
- préparation du dossier "510K" en étroite collaboration avec un cabinet d'avocat spécialisé en relations avec la FDA, et dépôt du dossier en janvier 2022.

On note que ce dossier intervient à un moment synergique avec l'effort de commercialisation entrepris à travers l'accord avec la société Wishbone Medical aux Etats-Unis, comme évoqué plus tôt dans ce rapport.

Brevets

En 2021, la société a poursuivi ses efforts de maintenance et d'extension de son portefeuille de brevets internationaux avec les éléments marquants suivants:

- En janvier 2021 l'obtention du brevet "Real Time" au Japon, et en octobre 2021 aux Etats-Unis. Ces brevets étendent la protection de la technologie DSG jusqu'en 2035 dans des géographies représentant des marchés majeurs dans le secteur.
- 3 demandes de brevets nouveaux ont été déposées dans le domaine de la robotique, et une quatrième a été préparée.
- 2 demandes de brevets ont aussi été déposées dans le domaine dentaire par le partenaire ConfiDent ABC en collaboration avec SpineGuard.

Ces efforts portent à 80 brevets et demandes, en 17 familles, l'étendue du portefeuille international de propriété intellectuelle de la Société à fin 2021.

**Veille de propriété
intellectuelle (PI)**

En 2021, le processus de veille stratégique s'est poursuivi avec un ciblage précis, en apportant une bonne visibilité par le management et le conseil d'administration. Cette veille systématique repose sur des critères pertinents vis-à-vis de la technologie DSG grâce à l'outil de veille « Patsnap » qui permet à l'équipe R&D de SpineGuard de réaliser de façon autonome une cartographie des forces en présence relatives aux technologies de robotique chirurgicale et en particulier de capteurs chirurgicaux. Certains résultats ont pu être exploités efficacement.

**Améliorations de la
gamme
PediGuard**

Malgré des prix de revient industriel des produits qui ont été sous tension pendant l'exercice 2021 en raison de l'augmentation du prix de certains composants en lien avec la crise du COVID, SpineGuard a su optimiser certains procédés pour garder un prix de revient moyen de ses produits conforme à ses objectifs.

**Activités
réglementaires et
d'assurance de la
qualité**

- En 2021, les équipes de SpineGuard ont activement préparé la migration vers les MDR's pour ses dispositifs de classe II, en étroite collaboration avec l'organisme certificateur TUV.

- La Société a obtenu l'agrément FDA pour sa plateforme DSG Connect aux Etats-Unis en février 2021.
- Par ailleurs, SpineGuard a obtenu l'homologation de sa gamme de produits en version DSG Connect au Brésil en octobre 2021.
- Enfin, la société a préparé son dossier 510K pour le PediGuard Threaded en chirurgie antérieure comme évoqué plus haut.

2.1.4 Activités cliniques

Les travaux scientifiques précliniques et cliniques se sont poursuivis en 2021:

- publication d'une étude biomécanique portant sur la vis intelligente et le PediGuard Threaded, par le Dr Defino, Brésil;
- execution d'une étude sur sujet anatomique relative à l'utilisation du PediGuard Threaded pour la pose de vis vertébrales en voie antérieure;
- contribution à la collecte par Sorbonne Université de mesures DSG lors 30 chirurgies à l'hôpital Trousseau à Paris.

2.1.5 Ressources humaines

L'effectif au 31 décembre 2021 est de 19 personnes contre 13 personnes au 31 décembre 2020.

Aux Etats-Unis, 4 personnes contre 2. On notera également que 3 consultants viennent compléter l'équipe pour les affaires cliniques, l'administration et les nouvelles opportunités de marché.

Hors des Etats-Unis, l'effectif est de 15 personnes dont 2 alternantes, contre 11 au 31 décembre 2020.

2.1.6 Financement et structure du capital

Les fonds propres consolidés de la Société s'élèvent à 5 050 K€ au 31 décembre 2021 contre -9 K€ au 31 décembre 2020.

En 2020 et 2021, la Société a procédé aux tirages suivants sur sa ligne de Bons de Souscription d'Actions Remboursables (BSAR) établie avec la société Nice & Green le 26 juin 2020 :

Date d'émission BSAR	BSAR	Valeur des BSAR
1 ^{er} juillet 2020	1 à 10	200 000 €
31 août 2020	11 à 20	200 000 €
7 décembre 2020	21 à 30	200 000 €
4 janvier 2021	31 à 75	900 000 €
8 février 2021	76 à 98	460 000 €
15 mars 2021	99 à 120	440 000 €
TOTAL EMIS	Total	2 400 000 €

Ce programme est désormais clos.

En 2021, la Société a procédé aux tirages suivants sur sa ligne de Bons de Souscription d'Actions Remboursables (BSAR) établie avec la société Nice & Green le 8 avril 2021 :

Date d'émission BSAR	BSAR	Valeur des BSAR
19 avril 2021	1 à 50	1 000 000 €
17 mai 2021	51 à 100	1 000 000 €
11 juin 2021	101 à 150	1 000 000 €
24 juin 2021	151 à 175	500 000 €
23 août 2021	176 à 250	1 500 000 €
TOTAL EMIS	250	5 000 000 €
Solde à émettre	250	5 000 000 €
TOTAL PROGRAMME	500	10 000 000 €

2.1.7 Divers

Le Conseil d'administration du 26 janvier 2021, agissant sur délégation de l'assemblée générale du 14 mai 2020, a attribué 5.000 actions gratuites au profit de salariés de SpineGuard SA.

Le Conseil d'administration du 27 mai 2021, agissant sur délégation de l'assemblée générale du 14 mai 2020, a attribué 50.000 actions gratuites au profit de salariés de SpineGuard Inc.

Le Conseil d'administration du 27 mai 2021 a constaté la déchéance de droits à hauteur de 4.841 actions gratuites attribuées le 12 janvier 2011 et constaté leur caducité.

Le Conseil d'administration du 14 septembre 2021, agissant sur délégation de l'assemblée générale du 14 mai 2020, a attribué 35.000 actions gratuites au profit de salariés de SpineGuard Inc.

Le Conseil d'administration du 14 septembre 2021 a constaté la déchéance de droits à hauteur de 10.000 stock-options attribuées le 12 mai 2011 et constaté leur caducité.

Le Conseil d'administration du 14 septembre 2021 a constaté la déchéance de droits à hauteur de 22.450 stock-options attribuées le 12 mai 2011 et constaté leur caducité.

Le 17 mars 2021, suite à l'expiration de leur période d'exercice, 14.000 bons de souscriptions d'actions dont l'exercice donnait droit à 14.000 actions ordinaires sont devenus caduques.

Le 11 mai 2021, suite à l'expiration de leur période d'exercice, 10.000 bons de souscriptions d'actions dont l'exercice donnait droit à 10.000 actions ordinaires sont devenus caduques.

Le 11 juillet 2021, suite à l'expiration de leur période d'exercice, 2.500 bons de souscriptions d'actions dont l'exercice donnait droit à 2.500 actions ordinaires sont devenus caduques.

Le 19 septembre 2021, suite à l'expiration de leur période d'exercice, 45.000 bons de souscriptions d'actions dont l'exercice donnait droit à 45.000 actions ordinaires sont devenus caduques.

Le Conseil d'administration du 9 novembre 2021, agissant sur délégation de l'assemblée générale du 23 septembre 2021, a attribué 510.000 actions gratuites au profit de salariés de SpineGuard Inc. et de SpineGuard SA et de mandataires sociaux.

Le Conseil d'administration du 9 novembre 2021, agissant sur délégation de l'assemblée générale du 23 septembre 2021, a émis 370.000 bons de souscription d'actions ordinaires au prix de 0,10€ par bon, donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire au prix de 1,15€ par action ordinaire, au profit d'administrateurs et partenaires de la Société.

Le Conseil d'administration du 9 novembre 2021 a constaté la déchéance de droits à hauteur de 32.500 actions gratuites attribuées le 15 octobre 2019 et constaté leur caducité.

Le Conseil d'administration du 6 décembre 2021 a constaté la déchéance de droits à hauteur de 35.000 actions gratuites attribuées le 14 septembre 2021 et constaté leur caducité.

2.1.8 Filiales et participations

La Société détient 100% du capital de sa filiale américaine, SpineGuard Inc. qui agit comme le distributeur exclusif pour les Etats-Unis et le Canada des produits DSG.

SpineGuard Inc. a été enregistrée auprès de l'Etat du Delaware le 18 février 2009 et est localisée depuis le 1^{er} juillet 2019 au 1434 Spruce Street, Suite 100 - Boulder Colorado 80302, Etats-Unis.

Au 31 décembre 2021, elle affiche un chiffre d'affaires de 3 646 K\$ et un résultat net positif de 217 K\$.

2.1.9 Résultats des activités

2.1.9.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires réalisé en 2021 s'élève à 4 405 K€ contre 4 852 K€ en 2020, soit une baisse de 9% (6,84% à taux de change constant).

Cela représente un total de 5 183 unités DSG vendues en 2021 contre 5 216 en 2020 avec la répartition suivante par zone d'activité :

Unités vendues (en nombre)	31/12/2021	31/12/2020	Var. %
USA	2 477	3 167	-22%
Europe	1 943	1 488	+31%
Amérique Latine	423	288	+47%
Asie Pacifique	140	87	+61%
Moyen Orient	200	186	+8%
Total nombre d'unités vendues	5 183	5 216	-0,6%

2.1.9.2 Coût des ventes

Le taux de marge brute a diminué de 1,3 points passant de 83,2% à 81,9% au 31 décembre 2021 par rapport au 31 décembre 2020.

2.1.9.3 Frais de ventes, distribution et marketing

Les frais de ventes et de marketing se sont élevés à 2 660 K€ en 2021 vs 2 578 K€ en 2020.

Cette évolution s'analyse en deux temps. Le premier concerne les coûts variables très largement proportionnels au chiffre d'affaires. Ils baissent de -11,86% à 1 468 K€ contre 1 665 K€ en 2020. Le second concerne les frais fixes qui augmentent de 30,1% consécutivement à la reprise des investissements commerciaux, notamment aux Etats-Unis et sur une partie de l'année avec la reprise sporadique des déplacements encore altérés par la crise sanitaire.

2.1.9.4 Coûts administratifs

Les frais administratifs se sont élevés à 1 394 K€ vs 1 740 K€ en 2020.

En diminution globale, la Société a néanmoins connu une augmentation des dépenses de tenue des Assemblées Générales qui, pour la première fois depuis 2013, ont nécessité trois convocations pour l'Assemblée Générale Extraordinaire couplées avec un vote par internet. Cette hausse a été compensée par les accords d'abandon de créances dans le cadre du plan de sauvegarde et du profit exceptionnel sur les contrat d'assurance Bpi Export pour la Russie et le Japon arrivés à leur terme.

2.1.9.5 Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement se sont élevés à 935 K€ en 2021 contre 865 K€ en 2020. Ces coûts intègrent la charge d'amortissement des coûts de développement activés, dont le montant net inscrit à l'actif au 31 décembre 2021 s'élève à 522 K€ contre 281 K€ au 31 décembre 2020.

La Société a augmenté ses efforts de R&D sur le semestre concrétisés par l'homologation de la plateforme DSG Connect aux Etats-Unis (510k). Les activités ont repris à un rythme quasi normal sur l'exercice au laboratoire de notre partenaire pour la robotique (Sorbonne Université). Les activités réglementaires ont également été significatives pour le renouvellement des certificats brésiliens notamment. La préparation à la nouvelle réglementation européenne dite MDR a également mobilisé des ressources significatives.

2.1.9.6 Paiements fondés sur des actions

Au cours de l'exercice, le Conseil d'administration a procédé à l'attribution de BSA et d'actions gratuites tel que présenté au paragraphe 2.3.2.2.

La charge résultant de ces attributions et de l'effet des attributions passées (étalement de la charge, réalisation des conditions de performance, départs...) est définie par application du modèle Black-Scholes selon les hypothèses développées à la note 9 des états financiers consolidés. Elle s'élève en 2021 à 238 K€ contre 274 K€ en 2020.

2.1.9.7 Charges et produits financiers

Le résultat financier net est une charge de -300 K€ contre -844 K€ en 2020.

Les charges financières correspondent essentiellement :

- a. à la charge d'intérêts liée à l'emprunt obligataire avec les sociétés Norgine Venture et Harbert European Growth Capital (dont les détails sont donnés aux notes 11.3.1 et 19 des comptes consolidés) ;
- b. à la charge d'intérêts liés à l'emprunt Bpifrance ;
- c. à la variation, sans impact sur la trésorerie, de la juste valeur du dérivé sur l'engagement d'émettre des OCA (cf. note 11.3.2 des comptes consolidés).

Les pertes et gains de change sont liées à l'évolution de la parité Euro Dollar sur l'exercice dont la majeure partie est sans incidence sur la trésorerie.

2.1.9.8 Résultat net de l'exercice

Le résultat net s'établit à -1 725 K€ au 31 décembre 2021 contre -2 716 K€ au 31 décembre 2020.

2.1.10 Evolution des affaires, des résultats et de la situation financière

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100-1 du Code de commerce, nous vous indiquons que les différents éléments fournis dans le présent rapport constituent notre analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires.

Dans le double contexte de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19 et de la poursuite puis de la sortie des procédures de sauvegarde en France et de Chapter 11 aux Etats-Unis actées par les tribunaux respectifs des deux pays les 24 mars et 24 août 2021, la Société a poursuivi ses efforts pour l'innovation, le déploiement de sa technologie DSG et un réinvestissement commercial aux Etats-Unis. Ces efforts sont illustrés, sur l'exercice complet par le niveau du résultat opérationnel courant qui ressort à -1 239 € contre -961 K€, pour l'exercice 2020.

Sans surprise, la principale difficulté rencontrée en 2021 est liée à la pandémie de COVID-19 qui a sévi toute l'année avec des vagues successives qui ont fortement impacté l'activité commerciale de la Société notamment aux Etats-Unis en raison du report de nombreuses chirurgies électives.

L'Europe a constitué un point de satisfaction avec une activité en hausse de 30% par rapport à 2020.

L'obtention de l'agrément 510K aux Etats-Unis du DSG Connect (interface de visualisation et d'enregistrement du signal DSG) en février est venu compléter le marquage CE obtenu en avril 2020. Il permet l'évolution de la gamme d'instruments PediGuard avec l'ajout de la capacité de transmission sans fil du signal mesuré et de sa visualisation per-opératoire via une application sur tablette. Cette nouvelle interface permet également d'intégrer aisément la technologie DSG aux robots chirurgicaux. Son introduction tant en Europe qu'aux Etats-Unis n'a pu se dérouler comme prévu, la Société a néanmoins réussi à réaliser une quarantaine de chirurgies avec DSG Connect en 2021.

De la même manière, les avancées dans le cadre du partenariat très prometteur dans l'implantologie dentaire dans le cadre de l'accord de licence exclusive avec ConfiDent ABC (Groupe Adin) ont été à nouveau ralenties sur les trois premiers trimestres. L'engagement et la volonté des 2 groupes de faire avancer le projet a permis de reprendre activement les activités sur le dernier trimestre de 2021. Le partenariat triennal conclu avec l'ISIR fin 2018 se poursuit dans d'excellentes conditions. SpineGuard a par ailleurs annoncé sa collaboration au projet FAROS (Functional Accurate RObotic Surgery) financé par l'Union Européenne dans le cadre d'Horizon 2000. Des discussions sont en cours avec d'autres partenaires potentiels pour de nouvelles applications.

Enfin, La Société a sécurisé un financement de 10,0 M€ sur 36 mois grâce à la mise en place d'une ligne en fonds propres avec la société Nice & Green qui étend l'horizon de trésorerie à fin 2023 à la date du présent rapport financier.

Par ailleurs, la Société a mis en place un programme d'attribution gratuite de Bons de Souscription d'Actions Remboursables (BSAR) (cf note 10.1) qui, en cas d'exercice de l'intégralité des BSAR, procurerait un produit brut de 5.370 K€ et prolongerait l'horizon de trésorerie de 24 mois.

Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, la Société a dégagé un flux de trésorerie opérationnel négatif de -1.155 K€ contre -647 K€ en 2020 en appliquant une stricte discipline sur les engagements de dépenses et en privilégiant l'innovation et les avancées sur les programmes de recherche et de développement et en renforçant son activité commerciale autant que possible.

Dans le cadre protecteur des procédures volontaires de sauvegarde en France et de Chapter 11 aux Etats-Unis, avec le concours de l'administrateur judiciaire, la Société a présenté aux créanciers son plan de sauvegarde en France le 25 janvier 2021. Celui-ci comprenait, au titre de la procédure américaine de Chapter 11, un accord avec les créanciers obligataires. Consécutivement, le tribunal de commerce de Créteil, dans sa séance du 10 mars 2021, a validé le plan présenté et confirmé la sortie de la procédure dans sa notification du 24 mars 2021. Aux Etats-Unis, les mêmes démarches

ont conduit à la sortie de la procédure de Chapter 11 le 24 août 2021. La Société exécute les plans validés depuis ces dates.

En résumé, SpineGuard demeure engagée sur le chemin de l'innovation afin de préparer la croissance future. La technologie DSG demeure unique par sa capacité à différencier les tissus osseux en temps réel sans recourir aux rayons X, ses applications potentielles sont multiples et les dernières avancées technologiques réalisées en robotique chirurgicale sont très prometteuses. Des discussions sont en cours avec d'éventuels futurs partenaires industriels pour matérialiser ce formidable potentiel technologique et clinique. Celles-ci se sont déjà traduites en janvier 2022 par l'accord avec la société américaine Wishbone Medical.

2.1.11 Risques et incertitudes - Transactions avec les parties liées

Les risques relatifs à la Société précisés dans le chapitre 4 « Facteurs de risques » du document de base de la Société restent d'actualité.

Les relations avec les parties liées, font l'objet de la note 24 des comptes consolidés 2021.

Il n'existe aucun litige en cours ou connu au jour de l'approbation de ce rapport financier.

2.1.12 Evènements importants postérieurs à la clôture et évolution prévisible et perspectives d'avenir

2.1.12.1 Evènements importants postérieurs à la clôture

Janvier 2022	<p>6 janvier, SpineGuard et WishBone annoncent la signature d'un accord de distribution exclusive pour les centres orthopédiques pédiatriques aux États-Unis.</p> <p>26 janvier, webinaire en français, présentation auprès d'une centaine d'investisseurs des dernières avancées et principales perspectives de SpineGuard et notamment celles liées à l'accord récemment signé avec WishBone Medical.</p> <p>31 janvier, soumission du dossier de 510k pour l'homologation américaine du PediGuard en chirurgie vertébrale par voie antérieure.</p>
Février 2022	<p>Guerre en Ukraine</p> <ul style="list-style-type: none">• La guerre en Ukraine déclenchée par la Russie le 24 février 2022 aura des conséquences économiques et financières importantes au niveau mondial. Les sanctions qui visent la Russie devraient avoir des incidences significatives pour les sociétés ayant des activités ou un lien d'affaires avec la Russie.• Au 31 décembre 2021, la Société n'a pas d'activité ou de lien d'affaires significatifs avec la Russie.• Toutefois, les activités de la Société pourraient être impactées par les conséquences directes ou indirectes du conflit qu'il n'est pas possible de quantifier avec précision à ce jour.• La Société pourrait notamment être exposée de plusieurs façons :• Problèmes d'approvisionnements notamment sur des composants électroniques ;• Hausse des coûts de production et d'achats des produits en lien avec la flambée des matières premières et de l'énergie.

Première étude clinique japonaise quantifiant la performance de DSG. Il s'agit de la 19ème publication scientifique sur sa technologie au plan mondial.

Mars 2022	La première demande de brevet protégeant l'application de DSG à la chirurgie robotisée reçoit une décision de délivrance de l'USPTO (Office américain des brevets), aux États-Unis.
Avril 2022	Obtention de l'agrément 510K #220160 de la FDA (Food and Drug Administration) américaine autorisant la commercialisation aux États-Unis de la gamme des dispositifs « Threaded PediGuard » (<i>PediGuard fileté</i>) pour l'assistance des chirurgies instrumentées de la colonne vertébrale par voie antérieure.

2.1.12.2 Evolution prévisible et perspectives d'avenir

SpineGuard va se concentrer sur les priorités suivantes en 2022 :

1. Accroître l'activité commerciale avec le lancement de l'interface DSG-Connect et Wishbone Medical.
2. Déployer la technologie digitale DSG en chirurgie osseuse robotisée.
3. Développer un guide de perçage universel (SUD) intégrant l'intelligence artificielle DSG.
4. Soutenir ConfiDent ABC pour le design et l'industrialisation de SafeGuard (micro moteur dentaire intégrant DSG).
5. Initier de nouveaux partenariats stratégiques.

2.2 SITUATION DE LA SOCIETE SPINEGUARD AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

2.2.1 Situation de l'activité de la Société au cours de l'exercice 2021

Les faits marquants pour la Société mère du Groupe ont été présentés à la section précédente ci-dessus.

La Société n'a fait l'objet d'aucune injonction ou sanction pécuniaire pour des pratiques anti-concurrentielles.

2.2.2 Ressources humaines et informations sociales

Les changements dans l'effectif sont présentés à la section 2.1.5.

L'effectif moyen de la Société est de 10 personnes en 2021.

Au 31 décembre 2021, l'effectif de la Société était de 15 employés contre 13 au 31 décembre 2020. L'effectif est composé de 11 contrats à durée indéterminée, 2 contrats à durée déterminée et de 2 contrats en alternance. Il n'y a pas de salarié démissionnaire, en arrêt de travail ou en congé parental d'éducation au 31 décembre 2021.

L'effectif total du Groupe est de 19 personnes au 31 décembre 2021, contre 13 au 31 décembre 2020.

2.2.3 Description des principaux risques et incertitudes, gestion des risques

Nous vous invitons à vous référer aux sections 2.1.10 et 2.1.11 ci-dessus.

2.2.4 Examen des comptes sociaux de l'exercice

Les résultats de l'exercice 2021 comparés à ceux de l'exercice 2020, vous sont résumés dans le tableau ci-dessous :

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
<i>En Euros</i>		
Chiffre d'affaires :	2 454 591	2 184 843
Total des produits d'exploitation :	3 284 480	2 400 745
Total des charges d'exploitation :	4 687 591	4 139 287
D'où un résultat d'exploitation de :	(1 403 111)	(1 738 542)
Total des produits financiers :	143 097	2 077 579
Total des charges financières :	(517 400)	(517 080)
D'où un résultat financier de :	(374 303)	1 560 499
Résultat courant avant impôt de :	(1 777 414)	(178 043)
Total des produits exceptionnels :	42 273	26 215
Total des charges exceptionnelles :	(61 217)	(256 738)
D'où un résultat exceptionnel de :	(18 944)	(230 523)
Impôt sur les sociétés :	213 904	182 477
Perte nette comptable :	(1 582 454)	(226 089)

Les capitaux propres au 31 décembre 2021, s'élèvent à 16 027 319 € contre 11 095 590 € au 31 décembre 2020.

2.2.5 Approbation des comptes, affectation du résultat et quitus aux administrateurs

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 (bilan, compte des résultats et annexes) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un chiffre d'affaires de 2 454 591 € et une perte de (1 582 454) €. Nous vous demandons également de bien vouloir nous donner quitus pour notre gestion au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, nous vous proposons d'affecter le résultat déficitaire, soit (1 582 454) €, au compte « report à nouveau ».

2.2.6 Dépenses en matière de recherche et développement

Les dépenses en matière de recherche et développement s'élèvent à 739 110 € en 2021 contre 608.256 € pour l'année 2020. Nous vous invitons également à vous référer aux sections 2.1.3, 2.1.4 et 2.1.9.5 ci-dessus.

2.2.7 Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

Conformément aux dispositions de l'article L. 441-14 du Code de commerce, nous vous indiquons, ci-après, les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients et, notamment, les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

Rapport financier annuel au 31 décembre 2021

	Article D. 441 I.-1° : Factures <i>reçues</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.-1° : Factures <i>émises</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour <i>(indicatif)</i>	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour <i>(indicatif)</i>	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	95					52	72					57
Montant total des factures concernées (TTC)	66 386	148 289	79 859	2 774	135 916	366 838	522 687	167 699	127 704	31 882	-	327 285
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	4 %	8 %	4 %	0 %	7 %	9 %						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)							21 %	7 %	5 %	1 %	-	13 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues	64						6					
Montant total des factures exclues (TTC)	530 867						23 518					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux :						<input type="checkbox"/> Délais contractuels : <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux :					

2.2.8 Approbation des dépenses somptuaires

Nous vous informons, conformément à l'article 39-4 et 223 quater du Code Général des Impôts, que les dépenses somptuaires au titre de l'exercice 2021 s'élèvent à 2 530 € contre 2 530 € en 2020.

2.2.9 Information sur les dividendes

Nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois derniers exercices.

2.2.10 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Capital en fin d'exercice					
Capital social	1 144 577	1 366 805	2 596 501	1 173 650	1 486 729
Nombre d'actions ordinaires	5 722 887	6 834 026	12 982 506	23 473 000	29 734 572
Nombre d'actions à dividende prioritaire	0	0	0	0	0
Nombre maximum d'actions à créer :					
- par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- par droit de souscription					
Opérations et résultat					
Chiffre d'affaires (H.T.)	3 760 544	3 282 093	2 757 777	2 184 843	2 454 591
Résultat av. impôts, participation, dot. aux amortissements, dépréciations et provisions	- 2 780 970	- 1 947 093	- 1 192 890	- 64 300	- 1 528 634
Impôts sur les bénéficiaires	- 205 823	- 190 950	- 174 163	- 182 477	- 213 904
Participation des salariés	-	-	-	-	-
Résultat après. impôts, participation, dot. aux amortissements, dépréciations et provisions	- 3 123 338	- 2 116 194	- 1 316 961	- 226 089	- 1 582 454
Résultat distribué	-	-	-	-	-
Personnel					
Effectif moyen des salariés	14	11	9	11	10
Montant de la masse salariale	1 300 416	645 655	916 611	831 682	941 487
Montant des sommes versées en avantages sociaux	529 811	382 034	452 167	382 690	679 926

2.2.11 Filiales et participations

2.2.11.1 Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège en France et prises de contrôle (au cours de l'exercice)

Nous vous informons, conformément aux dispositions de l'article L. 233-6 du Code de commerce, que la Société n'a pris aucune participation et n'a pris le contrôle d'aucune société au cours de l'exercice écoulé.

Le montant brut des titres de participation de la filiale américaine est resté stable à 11 414 K€.

2.2.11.2 Aliénations d'actions intervenues pour régulariser les participations croisées

Nous vous informons que la Société n'a pas eu à procéder à des aliénations d'actions en vue de mettre fin aux participations croisées prohibées par les articles L. 233-29 et L. 233-30 du Code de commerce.

2.2.11.3 Cessions de participations

Nous vous informons, conformément aux dispositions de l'article L. 233-6 du Code de commerce, que la Société n'a cédé aucune participation au cours de l'exercice écoulé.

2.2.11.4 Activité des filiales et des sociétés contrôlées

Tel qu'indiqué à la section 2.1.8, nous vous rappelons que la société SpineGuard SA détient 100% du capital de sa filiale américaine, SpineGuard Inc. Cette dernière est le distributeur exclusif pour les Etats-Unis des produits PediGuard. SpineGuard Inc. a été enregistrée auprès de l'Etat du Delaware le 18 février 2009 et est localisée 1434 Spruce Street, Suite 100 - Boulder Colorado 80302, Etats-Unis.

Nous vous invitons à vous référer à la section 2.1.8 ci-dessus.

2.2.11.5 Succursales

Notre Société ne détient aucune succursale.

2.2.11.6 Installations classées

Notre Société ne détient aucune installation entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-102-2 du Code de commerce.

2.2.11.7 Information relative au capital de la Société

Le capital social s'élevait au 31 décembre 2021 à 1 486 728,60 €, divisé en 29 734 572 actions d'une valeur nominale de 0,05 €.

2.2.11.8 Prêts de trésorerie interentreprises

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société n'a concédé aucun prêt de trésorerie interentreprises à moins de trois ans à des microentreprises, des PME ou à des entreprises de taille intermédiaires avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant.

2.2.12 Evènements importants postérieurs à la clôture et évolution prévisible et perspectives d'avenir

Nous vous invitons également à vous référer à la section 2.1.12. ci-dessus.

2.3 INFORMATIONS JURIDIQUES

2.3.1 Opérations sur titres effectuées par les dirigeants mandataires sociaux

En application des dispositions des articles 223-22 A et 223-26 du règlement général de l'AMF, nous vous indiquons que les transactions suivantes ont été réalisées par les dirigeants mandataires sociaux sur les titres de la Société au cours de l'exercice :

NOM	Fonction	date	Nature de la transaction	Instrument Financier	Prix Unitaire	Volume
BETTE Stéphane	Directeur Général Délégué	16/02/2021	Cession	Actions	2,8295 €	25 000
BOURLION Maurice	Administrateur	18/02/2021	Cession	Actions	2,8295 €	25 000
BOURLION Maurice	Administrateur	18/02/2021	Cession	Actions	2,1800 €	2 000
BOURLION Maurice	Administrateur	18/02/2021	Cession	Actions	2,2100 €	1 000
BOURLION Maurice	Administrateur	18/02/2021	Cession	Actions	2,2000 €	1 500
BOURLION Maurice	Administrateur	18/02/2021	Cession	Actions	2,2600 €	1 000
BOURLION Maurice	Administrateur	18/02/2021	Cession	Actions	2,2800 €	1 000
JERÔME Pierre	Président Directeur Général	16/02/2021	Cession	Actions	2,8342 €	25 689

2.3.2 Informations portant sur les titres de la Société

2.3.2.1 Actionnariat et autocontrôle

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales de la Société à la date du 31 décembre 2021 :

actionnaires	Nombre d'actions 31.12.2021		Nombre d'actions 31.12.2020	
		%		%
Fondateurs, Personnel, Administrateurs & Auto-détention	744 944	2,51%	647 444	2,76%
Omnes Capital	-	0,00%	312 818	1,33%
Delta Partners	-	0,00%	826 176	3,52%
Seventure	-	0,00%	393 669	1,68%
Inocap	403 565	1,36%	403 565	1,72%
Flottant	28 586 063	96,14%	20 889 328	88,99%
Total	29 734 572	100,00%	23 473 000	100,00%

2.3.2.2 Actionnariat des salariés

Participation des salariés au capital social

Conformément à l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'au 31 décembre 2021, au mieux des informations disponibles à la Société, ses salariés détenaient une participation dans le capital de la Société dans le cadre d'une gestion collective ou à l'issue d'une attribution gratuite ou à l'occasion d'autres dispositifs qui s'élevait à 0,48%.

Dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucun plan d'épargne entreprise n'a été mis en place au bénéfice des salariés de la Société et de sa filiale.

Opérations réalisées au titre des options d'achat ou de souscriptions d'actions et au titre de l'attribution d'actions gratuites au personnel salarié et aux dirigeants de la Société (article L. 225-197-3 du Code de commerce)

En revanche, il a été octroyé ou souscrit par des salariés ou des dirigeants de la Société des options de souscription d'actions, des actions gratuites ou des BSA dont le tableau ci-dessous résume la situation à la date de clôture de l'exercice :

Unités vendues (en nombre)	31/12/2021	31/12/2020	Remarque
Options	-	-	Cf. détail en 2.3.2.4
Actions gratuites	565.000	1.420.000	Cf. détail en 2.3.2.4
BSA	370.000	260.000	Cf. détail en 2.3.2.4
TOTAL	935.000	1.680.000	

Acquisition d'actions de la Société en vue de les attribuer aux salariés

Conformément à l'article L. 225-211 alinéa 2 du Code de commerce, nous vous indiquons que la Société n'a pas procédé à l'acquisition d'actions au cours de l'exercice en vue d'une attribution aux salariés, en application de l'article L. 225-208 du Code de commerce.

2.3.2.3 Opérations effectuées par la Société sur ses propres titres

Depuis le 25 avril 2013, la Société a conclu un contrat de liquidité avec un établissement financier.

Depuis novembre 2017, il s'exécute avec la société Tradition Securities and Futures (TSAF) et se poursuit dans les mêmes conditions que précédemment.

En vertu de ce contrat, la Société détenait au 31 décembre 2021, 21 500 de ses propres actions, représentant 0,07% de son capital.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la Société a procédé aux opérations suivantes sur ses propres titres :

Avec TSAF du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021

- Achat de 64 222 actions au cours moyen de 1,48596 Euros
- Vente de 71 722 actions au cours moyen de 1,59202 Euros

Au titre du contrat de liquidité confié à TSAF et à la date du 31 décembre 2021, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

21 500 actions et 37 563,28 € en espèces.

Par ailleurs, la société détient 4.411 des ses propres actions en dehors du contrat de liquidité.

2.3.2.4 Titres donnant accès au capital social

Le détail des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et en cours de validité au 31 décembre 2021 figure dans les tableaux ci-après. Au total, ces valeurs mobilières donnent droit à souscrire ou à l'émission de 3 443 856 actions nouvelles soit 11,58 % du capital existant au 31 décembre 2021 contre 2 777 710 (11,83%) au 31 décembre 2020 dont 935 000 contre 1 680 000 en 2020 ont été allouées ou souscrites et 152 462 contre 80 689 en 2020 sont devenues caduques durant l'exercice 2021.

Tableau synthétique des options de souscription d'actions au 31 décembre 2021.

Date d'attribution	Type	Evolution du nombre d'options en circulation				Nombre d'actions pouvant être souscrites	
		31/12/2020	Attribués	Exercés	Caducs / Annulés		31/12/2021
12 janvier 2011	Options	4 841	-	-	4 841	-	-
12 mai 2011	Options	10 000	-	-	10 000	-	-
12 juillet 2011	Options	22 450	-	-	22 450	-	-
20 septembre 2011	Options	16 000	-	-	16 000	-	-
20 septembre 2011	Options	30 000	-	-	30 000	-	-
11 janvier 2012	Options	6 979	-	-	-	6 979	6 979
9 janvier 2013	Options	8 217	-	-	-	8 217	8 217
18 septembre 2013	Options	10 000	-	-	-	10 000	10 000
23 mai 2017	Options	31 376	-	-	-	31 376	31 376
		139 863	-	-	83 291	56 572	56 572

Tableau synthétique des BSA au 31 décembre 2021.

Des bons de souscriptions d'actions ont été attribués aux fondateurs (BSA-C), des Conseils (BSA-A), des chirurgiens (BSA-B) et des salariés (BSA-D).

Date d'attribution	Type	Evolution du nombre de BSA en circulation				31/12/2021	Nombre d'actions pouvant être souscrites
		31/12/2020	Attribués	Exercés	Caducs / Annulés		
17 mars 2011	BSA - B	7 000	-	-	7 000	-	-
17 mars 2011	BSA - A	7 000	-	-	7 000	-	-
12 mai 2011	BSA - C	10 000	-	-	10 000	-	-
12 juillet 2011	BSA - B	2 500	-	-	2 500	-	-
20 septembre 2011	BSA - B	20 671	-	-	20 671	-	-
20 septembre 2011	BSA - A	6 000	-	-	6 000	-	-
20 septembre 2011	BSA - C	16 000	-	-	16 000	-	-
11 janvier 2012	BSA - A	1 000	-	-	-	1 000	1 000
11 janvier 2012	BSA - B	1 269	-	-	-	1 269	1 269
15 mars 2012	BSA - A	4 000	-	-	-	4 000	4 000
9 janvier 2013	BSA - A	30 000	-	-	-	30 000	30 000
9 janvier 2013	BSA - B	14 000	-	-	-	14 000	14 000
21 novembre 2013	BSA - A	50 596	-	-	-	50 596	50 596
21 novembre 2013	BSA - B	50 022	-	-	-	50 022	50 022
21 novembre 2013	BSA - C	1 148	-	-	-	1 148	1 148
21 novembre 2013	BSA - D	0	-	-	-	0	0
16 octobre 2014	BSA - B	8 787	-	-	-	8 787	8 787
22 mars 2016	BSA - A	21 985	-	-	-	21 985	21 985
9 novembre 2017	BSA - A	17 500	-	-	-	17 500	17 500
30 janvier 2018	BSA - A	1 777	-	-	-	1 777	1 777
14 mars 2018	BSA - B	5 000	-	-	-	5 000	5 000
18 septembre 2018	BSA - A	20 000	-	-	-	20 000	20 000
15 novembre 2018	BSA - A	50 224	-	-	-	50 224	50 224
15 novembre 2018	BSA - B	14 000	-	-	-	14 000	14 000
15 octobre 2019	BSA - A	70 000	-	-	-	70 000	70 000
14 mai 2020	BSA - B	50 000	-	-	-	50 000	50 000
14 mai 2020	BSA - A	210 000	-	-	-	210 000	210 000
9 novembre 2021	BSA - A	-	150 000	-	-	150 000	150 000
9 novembre 2021	BSA - B	-	220 000	-	-	220 000	220 000
		690 479	370 000	-	69 171	991 308	991 308

Date d'attribution	Type	Evolution du nombre de bons en circulation				31/12/2021	Nombre d'actions pouvant être souscrites
		31/12/2020	Attribués	Exercés	Caducs		
18 décembre 2012	BSA Norgine	60 000	-	-	-	60 000	60 000
28 décembre 2015	BSA IPF Fund	3 000 000	-	-	-	3 000 000	66 876
26 septembre 2018	BSA Harbert	50	-	-	-	50	142 050
26 septembre 2018	BSA Norgine	50	-	-	-	50	142 050
		3 060 100	-	-	-	3 060 100	410 976

Note BSA :

- Pour IPF : Seules 66 876 actions sont exerçables suite au tirage des tranches A et B. La tranche C étant caduque, le solde de BSA donnant droit à 22 292 actions n'est plus exerçable.
- Pour Norgine et Harbert : Les 100 BSA donnent chacun droit à 2 841 actions, soit 284 100 actions.

Tableau synthétique des actions gratuites au 31 décembre 2021.

Date d'attribution	Type	Nombre d'actions restant à émettre à l'issue de la période d'acquisition 31/12/2020	Evolution du nombre d'actions gratuites			Nombre d'actions restant à émettre à l'issue de la période d'acquisition 31/12/2021
			Attribuées au cours de l'exercice	Acquises et émises au cours de la période	Caduques au cours de la période	
23 mai 2017	Actions gratuites	18 892	-	-	18 892	-
15 octobre 2019	Actions gratuites	97 500	-	97 500	-	-
14 mai 2020	Actions gratuites	1 420 000	-	-	-	1 420 000
26 janvier 2021	Actions gratuites	-	5 000	-	-	5 000
27 mai 2021	Actions gratuites	-	50 000	-	-	50 000
9 novembre 2021	Actions gratuites	-	510 000	-	-	510 000
		1 536 392	565 000	97 500	18 892	1 985 000

Tableau synthétique des bons de souscriptions d'actions remboursables au 31 décembre 2021.

Au 31 décembre 2021, les tirages suivants ont été réalisés :

En 2020 et 2021, la Société a procédé aux tirages suivants sur sa ligne de Bons de Souscription d'Actions Remboursables (BSAR) établie avec la société Nice & Green le 26 juin 2020 :

Date d'émission BSAR	BSAR	Valeur des BSAR
1 ^{er} juillet 2020	1 à 10	200 000 €
31 août 2020	11 à 20	200 000 €
7 décembre 2020	21 à 30	200 000 €
4 janvier 2021	31 à 75	900 000 €
8 février 2021	76 à 98	460 000 €
15 mars 2021	99 à 120	440 000 €
TOTAL EMIS	Total	2 400 000 €

Les conversions sur l'exercice 2021 ont été les suivantes :

Date d'émission BSAR	# des BSAR	# d'actions dues à l'Investisseur	Prix de conversion
5 janvier 2021	31 à 55	543 596	0,9998 €
7 janvier 2021	56 à 75	495 601	0,8071 €
9 février 2021	76 à 98	376 894	1,2205 €
16 mars 2021	99 à 109	120 244	1,8296 €
18 mars 2021	110 à 120	120 244	1,8296 €
TOTAL DES ACTIONS DUES 2021 :		1 656 579	

Ce programme est désormais clos.

En 2021, la Société a procédé aux tirages suivants sur sa ligne de bons à souscription d'actions remboursables (BSAR) établie avec la société Nice & Green le 8 avril 2021 :

Date d'émission BSAR	BSAR	Valeur des BSAR
19 avril 2021	1 à 50	1 000 000 €
17 mai 2021	51 à 100	1 000 000 €
11 juin 2021	101 à 150	1 000 000 €
24 juin 2021	151 à 175	500 000 €
23 août 2021	176 à 250	1 500 000 €
TOTAL EMIS	250	5 000 000 €
Solde à émettre	250	5 000 000 €
TOTAL PROGRAMME	500	10 000 000 €

Date d'émission BSAR	# des BSAR	# d'actions dues à l'investisseur	Prix de conversion
26 avril 2021	1 à 25	379 046	1,3191 €
6 mai 2021	26 à 50	407 763	1,2262 €
25 mai 2021	51 à 67	314 436	1,0813 €
27 mai 2021	68 à 84	319 669	1,0636 €
2 juin 2021	85 à 100	300 864	1,0636 €
14 juin 2021	101 à 118	325 526	1,1059 €
25 juin 2021	119 à 175	1 021 322	1,1162 €
23 août 2021	176 à 250	1 424 230	1,0532 €
TOTAL DES ACTIONS DUES :		4 492 856	

Emission gratuite de bons de souscription d'actions remboursables (BSAR)

En vertu de la délégation de compétence qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle et Extraordinaire qui s'est réunie le 14 mai 2020 (neuvième résolution), le Conseil d'administration de la Société, lors de sa réunion en date du 27 mai 2021, a décidé du principe de l'émission et de l'attribution gratuite de bons de souscription d'actions remboursables aux actionnaires de la Société et a subdélégué au Président Directeur Général de la Société tous pouvoirs à cet effet. Le Président Directeur Général a décidé en date du 1^{er} juin 2021 l'émission et l'attribution gratuite à l'ensemble des actionnaires de 26 851 357 BSAR, selon les modalités détaillées ci-après.

Le 11 juin 2021, chaque actionnaire de SpineGuard a reçu gratuitement un (1) BSAR à raison de chaque action détenue. Sur la base du capital de la Société, 26 851 357 BSAR ont été émis. Neuf (9) BSAR permettront de souscrire à une (1) action nouvelle SpineGuard au prix d'exercice par action de 1,80 €, soit la création potentielle (en cas d'exercice de la totalité des BSAR) de 2 983 484 actions nouvelles correspondant à une augmentation de capital théorique maximale de 5 370 271,20 €. Les 26 851 357 BSAR ont fait l'objet d'une demande d'admission à la cote sur le marché Euronext Growth Paris. Ils sont donc cotés sur une ligne spécifique et intitulés « BSAR » (ISIN : FR0014003UB4). La durée de vie des BSAR est fixée à vingt-quatre (24) mois à compter de leur attribution, soit jusqu'au 12 juin 2023 inclus. En fonction de l'évolution du cours de l'action, à compter du 10 décembre 2021, la Société pourra demander le remboursement des BSAR attribués et encore en circulation, à un prix unitaire de 0,01 €, si la moyenne du cours de clôture de l'action SpineGuard (pondérée par les volumes de transaction de l'action SpineGuard) calculée sur dix jours de bourse consécutifs, choisis parmi les vingt jours qui précèdent la date de publication de l'avis de remboursement anticipé, excède de 50% le prix d'exercice de 1,80 €, soit 2,70 €. Dans l'éventualité où la Société mettrait en œuvre le remboursement des BSAR au prix de 0,01 €, il est rappelé que les porteurs de BSAR pourront éviter un tel remboursement en exerçant leurs BSAR sur la base d'un prix d'exercice de 1,80 € par action nouvelle avant la date fixée pour le remboursement et bénéficier ainsi économiquement de l'exercice des BSAR. Toute demande d'exercice de BSAR portera sur un minimum de 3 600 BSAR permettant de souscrire ainsi un minimum de 400 actions nouvelles SpineGuard.

En cas d'exercice de l'intégralité des BSAR, le produit brut de l'opération pourrait atteindre 5.370.271,20 €.

Au 31 décembre 2021, il reste 26 719 624 BSAR donnant droit à 5 343 925 actions.

131 733 BSAR ont exercés en 2021 ayant donné lieu à l'émission de 14 637 actions nouvelles.

2.3.2.5 Suretés et nantissements

Le Conseil d'administration du 28 août 2018, en vue de garantir les engagements souscrits par la Société dans le cadre de l'Emission Obligataire, a autorisé, au profit des sociétés Norgine Venture Capital et Harbert European Growth Capital, l'octroi des sûretés.

Celles-ci ont été mises en place le 26 septembre 2018 et sont constituées comme suit :

- i. un acte de nantissement de droits de propriété industrielle intitulé « Intellectual Property Security Agreement » portant sur certaines marques et brevets américains détenus par la Société avec les sociétés Norgine Venture Fund I SCA SICAR et Harbert European Specialty Lending Company II, sarl (en qualité de Titulaire d'OBSA) et les représentants de la Masse des Titulaires d'OBSA ;
- ii. un acte de nantissement de droits de propriété industrielle intitulé « Contrat de nantissement de droits de propriété industrielle » portant sur certains brevets détenus par la Société avec les sociétés Norgine Venture Fund I SCA SICAR et Harbert European Specialty Lending Company II, sarl (en qualité de Titulaire d'OBSA) et les représentants de la Masse des Titulaires d'OBSA ;
- iii. une convention de garantie et sûreté US intitulée « Guaranty and Security Agreement », portant sur les actifs présents et futurs de la filiale US de la Société, conclue entre la Société SpineGuard Inc., filiale de la Société, avec les sociétés Norgine Venture Fund I SCA SICAR et Harbert European Specialty Lending Company II, sarl (en qualité de Titulaire d'OBSA) et les représentants de la Masse des Titulaires d'OBSA ;
- iv. un acte de nantissement de soldes de comptes bancaires intitulé « Pledge of Bank Accounts Balances Agreement » (contrat de nantissement des soldes de comptes bancaires), portant sur l'ensemble des comptes bancaires français détenus auprès de la banque de la Société avec les sociétés Norgine Venture Fund I SCA SICAR et Harbert European Specialty Lending Company II, sarl (en qualité de Titulaire d'OBSA) et les représentants de la Masse des Titulaires d'OBSA et ;
- v. un acte de nantissement de soldes de comptes bancaires américain intitulé « Deposit Account Control Agreement » (DACA), portant sur l'ensemble des comptes bancaires américains détenus auprès de la banque de la Société avec les sociétés Norgine Venture Fund I SCA SICAR et Harbert European Specialty Lending Company II, sarl (en qualité de Titulaire d'OBSA) et les représentants de la Masse des Titulaires d'OBSA ;

étant précisé que ces sûretés ont toutes été effectivement octroyées le 26 septembre 2018 et seront levées à l'échéance à bonne fin de la dernière émission obligataire.

Votre Conseil vous invite, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le Conseil d'administration

III. Rapport sur le gouvernement d'entreprise

3.1 Rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par le Conseil d'administration

Chers Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par votre Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce. Vous prendrez ensuite connaissance du rapport du commissaire aux comptes sur ce rapport.

3.1.1 Conventions réglementées

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a pas été conclu de convention nouvelle donnant lieu à application de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Nous vous précisons également qu'il existe des conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Le Commissaire aux comptes a régulièrement reçu toutes les informations requises pour lui permettre d'établir son rapport spécial, sur lequel vous devrez statuer.

3.1.2 Conventions conclues entre les dirigeants ou actionnaires significatifs de la Société et ses filiales

Conformément à l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'aucune convention n'est intervenue, directement ou indirectement ou par personne interposée, entre, d'une part le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, de la Société et, d'autre part, une autre société contrôlée par la Société au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

3.1.3 Administration et contrôle de la Société

3.1.3.1 Composition du Conseil d'administration

Au 31 décembre 2021, le Conseil d'administration de la Société est composé comme suit :

Nom	Mandat	Principales fonctions dans la société	Date de nomination et de dernier renouvellement*	Principales fonctions hors de la société
Stéphane BETTE	Administrateur	Directeur Général Délégué	Nomination : CA du 09/11/2017 Ratification : AG du 17/05/2018 Renouvellement : AG du 30/06/2021	Chief executive officer de SpineGuard Inc
Maurice BOURLION	Administrateur		Nomination : AG du 18/11/2009 Renouvellement : AG du 24/05/2012 Renouvellement : AG du 25/06/2015 Renouvellement : AG du 17/05/2018 Renouvellement : AG du 30/06/2021	Administrateur indépendant

Nom	Mandat	Principales fonctions dans la société	Date de nomination et de dernier renouvellement*	Principales fonctions hors de la société
Pierre JEROME	Administrateur jusqu'au 13 mars 2018 Président du Conseil d'administration depuis le 14 mars 2018	Président Directeur général	Nomination : AG du 18/11/2009	Administrateur indépendant
			Renouvellement : AG du 24/05/2012	
			Renouvellement : AG du 25/06/2015	
			Renouvellement : AG du 17/05/2018	
			Renouvellement : AG du 30/06/2021	
Alexia PEROUSE	Administratrice		Nomination : CA du 19/11/2015	Gérante et Directrice Générale iBionext
			Ratifiée par AG du 11/05/2016	
			Renouvellement : AG du 17/05/2018	
			Renouvellement : AG du 30/06/2021	

* Les Administrateurs sont nommés pour une durée de trois années. Le Président du Conseil d'administration est nommé pour la durée de son mandat d'Administrateur.

Tous les mandats d'administrateur sont arrivés à expiration, et ont été renouvelés en totalité lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2021 pour une durée de trois années.

Conformément à l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous vous informons que le Conseil d'administration réuni le 4 février 2020 a choisi, en application de l'article L. 225-51-1 du Code de commerce, le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général comme mode d'exercice de la direction générale de la Société. Le Conseil a ainsi décidé que la direction générale de la Société sera assumée, sous sa responsabilité, par Monsieur Pierre Jérôme, avec effet au 13 février 2020 qui a été nommé en qualité de Directeur Général.

Le Conseil d'administration du 30 juin 2021 a décidé le maintien du cumul des mandats de Président du Conseil d'administration et de Directeur général et à renouvelé le mandat de Monsieur Pierre Jérôme en qualité de Président du Conseil d'administration chargé d'assumer la direction générale de la Société pour la durée de son mandat d'administrateur.

Monsieur Stéphane Bette a été nommé le Directeur Général Délégué par le conseil d'administration du 4 février 2020 avec effet au 13 février 2020 pour une durée indéterminée.

3.1.3.2 Liste des autres mandats et fonctions des mandataires sociaux

Conformément à l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous vous présentons, ci-dessous, les informations relatives aux mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux au cours de l'exercice écoulé dans toutes entités autres que la société SpineGuard.

TABLEAU RECAPITULATIF DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX AU COURS DE L'EXERCICE

Noms	Autres Fonctions
Pierre Jérôme	Administrateur du fond de dotation Perspectives DG et Administrateur de SpineGuard Inc.
Stéphane Bette	Président et Administrateur de SpineGuard Inc.
Alexia Perouse Administratrice Indépendante	Gérante associée et directrice générale d'iBionext SAS Administratrice de BrainEver SAS Administratrice de Chronolife SAS Administratrice de Tilak Healthcare SAS Présidente et Administratrice de T-Heart SAS
Maurice Bourlion	N/A

3.1.3.3 Commissaires aux comptes

Titulaire : Grant Thornton, Membre de la compagnie de Versailles.

29 Rue du Pont 92578 Neuilly-Sur Seine-Cedex

Représenté par Olivier Bochet

Date de 1^{ère} nomination : 16 janvier 2009

Date de renouvellement du mandat : 30 juin 2021

Durée du mandat : 6 ans

Date d'expiration du mandat : lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2026.

Suppléant : Lors de son assemblée générale ordinaire du 30 juin, et conformément aux textes en vigueur, les actionnaires ont décidé de ne pas nommer de commissaire aux comptes suppléant.

La Société indique qu'il n'y a eu ni démission, ni mise à l'écart du contrôleur légal des comptes durant la période couverte par les informations financières historiques.

3.1.4 Rémunération et avantages de toute nature des mandataires sociaux

L'information est établie en se référant au code de gouvernement d'entreprise MiddleNext et aux recommandations complémentaires en matière de communication sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées.

Rémunération des mandataires sociaux (en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Rémunérations brutes fixes versées	304 837	262 741
Avantages en nature	4 369	4 369
Rémunérations en qualité d'administrateurs (anciens jetons de présence)	40 000	40 000
TOTAL hors paiements fondés sur des actions	349 207	307 111
Paiements fondés sur des actions	304 021	233 784
TOTAL	653 227	540 895

3.1.5 Délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale en matière d'augmentations de capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital et l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice écoulé :

	AG ayant consentie la délégation	Durée de validité	Plafond (valeur nominale)	Modalités de détermination du prix d'émission	Mise en œuvre au 31.12.2021
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions, de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre au publics	14 mai 2020 (8 ^{ème} résolution)	26 mois	1 500 000 € (1) (9)		<i>Délégation non encore mise en œuvre</i> Note : délégation expirée suite à la mise en place d'une nouvelle délégation
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions, de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription (L. 225-129-2 C.com.)	14 mai 2020 (9 ^{ème} résolution)	26 mois	1 500 000 € (1)		Conseil d'administration du 27 mai 2021 autorisant l'émission et l'attribution gratuite de BSAR et subdélégation au Directeur Général pour tous pouvoirs de mise en place. Décision du Directeur Général des 01 et 03 juin 2021 émission et attribution gratuite de 26.851.357 BSAR à l'ensemble des actionnaires donnant droit à 2.983.484 actions nouvelles. Note : délégation expirée suite à la mise en place d'une nouvelle délégation
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres (L. 225-130 C.com)	14 mai 2020 (10 ^{ème} résolution)	26 mois	1 500 000 € (1)		<i>Délégation non encore mise en œuvre</i> Note : délégation expirée suite à la mise en place d'une nouvelle délégation
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions, de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de	14 mai 2020 (11 ^{ème} résolution)	18 mois	1 500 000 € (1) (2)	Se référer au (3)	Conseil d'administration du 14 mai 2020 : émission d'un maximum de 120 bons de souscription d'actions remboursables («BSAR»), au prix unitaire de souscription 18.000 € par BSAR et au prix unitaire d'exercice de 2.000 € avec suppression du droit

	AG ayant consentie la délégation	Durée de validité	Plafond (valeur nominale)	Modalités de détermination du prix d'émission	Mise en œuvre au 31.12.2021
valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital, réservée à une catégorie d'investisseurs avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers (L. 225-138 C.com.)					<p>préférentiel de souscription ; l'ensemble des BSAR pouvant donner droit par conversion à un nombre maximum d'actions déterminé dans le contrat d'émission et de souscription et subdélégation au Directeur Général et/ou Directeur Général Délégué pour tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la délégation pendant une période de 12 mois.</p> <p>Conseil d'administration du 8 juillet 2020 : augmentation de capital d'un montant nominal de 10.000,00 € par émission de 200.000 actions nouvelles de 0,05 € de valeur nominale au profit de M. Maurice Bourlion.</p> <p>Conseil d'administration du 15 septembre 2020 : augmentation de capital d'un montant nominal de 80.213,90 € par émission de 1.604.278 actions nouvelles de 0,05€ de valeur nominale par exercice d'OCA au profit de Nice & Green</p> <p>Conseil d'administration du 15 septembre 2020 : augmentation de capital d'un montant nominal de 66.844,90 € par émission de 1.336.898 actions nouvelles de 0,05€ de valeur nominale par exercice de BSAR au profit de Nice & Green.</p> <p>Conseil d'administration du 21 décembre 2020 : augmentation de capital d'un montant nominal de 131.228,95 € par émission de 2.624.579 actions nouvelles de 0,05€ de valeur nominale par exercice de BSAR au profit de Nice & Green.</p> <p>Décision du Directeur Général du 04 janvier 2021: émission de 45 BSAR au prix unitaire de souscription de 18.000 € et au prix unitaire d'exercice de 2.000 € avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de Nice & Green.</p> <p>Décision du Directeur Général du 08 février 2021: émission de 23 BSAR au prix unitaire de souscription de 18.000 € et au prix unitaire d'exercice de 2.000 € avec suppression du droit</p>

	AG ayant consentie la délégation	Durée de validité	Plafond (valeur nominale)	Modalités de détermination du prix d'émission	Mise en œuvre au 31.12.2021
					<p>préférentiel de souscription au profit de Nice & Green.</p> <p>Décision du Directeur Général du 15 mars 2021: émission de 22 BSAR au prix unitaire de souscription de 18.000 € et au prix unitaire d'exercice de 2.000 € avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de Nice & Green.</p> <p>Conseil d'administration du 08 avril 2021 : émission d'un maximum de 500 bons de souscription d'actions remboursables («BSAR»), au prix unitaire de souscription 19.000 € par BSAR et au prix unitaire d'exercice de 1.000 € avec suppression du droit préférentiel de souscription ; l'ensemble des BSAR pouvant donner droit par conversion à un nombre maximum d'actions déterminé dans le contrat d'émission et de souscription et subdélégation au Directeur Général et/ou Directeur Général Délégué pour tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la délégation pendant une période de 7 mois.</p> <p>Conseil d'administration du 27 mai 2021 : augmentation de capital d'un montant nominal de 27.179,80 € par émission de 543.596 actions nouvelles de 0,05€ de valeur nominale par exercice de BSAR au profit de Nice & Green.</p> <p>Conseil d'administration du 27 mai 2021 : augmentation de capital d'un montant nominal de 24.780,05 € par émission de 495.601 actions nouvelles de 0,05€ de valeur nominale par exercice de BSAR au profit de Nice & Green.</p> <p>Conseil d'administration du 27 mai 2021 : augmentation de capital d'un montant nominal de 18.844,70€ par émission de 376.874 actions nouvelles de 0,05€ de valeur nominale par exercice de BSAR au profit de Nice & Green.</p>

	AG ayant consentie la délégation	Durée de validité	Plafond (valeur nominale)	Modalités de détermination du prix d'émission	Mise en œuvre au 31.12.2021
					<p>Conseil d'administration du 27 mai 2021 : augmentation de capital d'un montant nominal de 6.012,20€ par émission de 120.244 actions nouvelles de 0,05€ de valeur nominale par exercice de BSAR au profit de Nice & Green.</p> <p>Conseil d'administration du 27 mai 2021 : augmentation de capital d'un montant nominal de 6.012,20€ par émission de 120.244 actions nouvelles de 0,05€ de valeur nominale par exercice de BSAR au profit de Nice & Green.</p> <p>Conseil d'administration du 27 mai 2021 : augmentation de capital d'un montant nominal de 18.952,30€ par émission de 379.046 actions nouvelles de 0,05€ de valeur nominale par exercice de BSAR au profit de Nice & Green.</p> <p>Conseil d'administration du 27 mai 2021 : augmentation de capital d'un montant nominal de 20.388,15 € par émission de 407.763 actions nouvelles de 0,05€ de valeur nominale par exercice de BSAR au profit de Nice & Green.</p> <p>Conseil d'administration du 27 mai 2021 : augmentation de capital d'un montant nominal de 15.721,80 € par émission de 314.436 actions nouvelles de 0,05€ de valeur nominale par exercice de BSAR au profit de Nice & Green.</p> <p>Conseil d'administration du 27 mai 2021 : augmentation de capital d'un montant nominal de 15.983,45 € par émission de 319.669 actions nouvelles de 0,05€ de valeur nominale par exercice de BSAR au profit de Nice & Green.</p> <p>Conseil d'administration du 3 juin 2021 : augmentation de capital d'un montant nominal de 15.043,20 € par émission de 300.864 actions nouvelles de 0,05€ de valeur nominale par exercice de BSAR au profit de Nice & Green.</p>

	AG ayant consentie la délégation	Durée de validité	Plafond (valeur nominale)	Modalités de détermination du prix d'émission	Mise en œuvre au 31.12.2021
					<p>Conseil d'administration du 25 juin 2021 : augmentation de capital d'un montant nominal de 16.276,30 € par émission de 325.526 actions nouvelles de 0,05€ de valeur nominale par exercice de BSAR au profit de Nice & Green.</p> <p>Conseil d'administration du 25 juin 2021 : augmentation de capital d'un montant nominal de 51.066,10 € par émission de 1.021.322 actions nouvelles de 0,05€ de valeur nominale par exercice de BSAR au profit de Nice & Green.</p> <p>Décision du Directeur Général du 25 juin 2021: émission de 25 BSAR au prix unitaire de souscription de 19.000 € et au prix unitaire d'exercice de 1.000 € avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de Nice & Green.</p> <p>Conseil d'administration du 14 septembre 2021 : augmentation de capital d'un montant nominal de 484,45 € par émission de 9.689 actions nouvelles de 0,05€ de valeur nominale par exercice de BSAR au profit d'actionnaires au porteur.</p> <p>Conseil d'administration du 14 septembre 2021 : augmentation de capital d'un montant nominal de 172,90 € par émission de 3.458 actions nouvelles de 0,05€ de valeur nominale par exercice de BSAR au profit d'actionnaires au porteur.</p> <p>Conseil d'administration du 14 septembre 2021: augmentation de capital d'un montant nominal de 71.211,50 € par émission de 1.424.230 actions nouvelles de 0,05€ de valeur nominale par exercice de BSAR au profit de Nice & Green.</p> <p>Conseil d'administration du 14 septembre 2021 : augmentation de capital d'un montant nominal de 46,75 € par émission de 935 actions nouvelles de 0,05€ de valeur nominale par exercice de BSAR au profit d'actionnaires au porteur.</p>

	AG ayant consentie la délégation	Durée de validité	Plafond (valeur nominale)	Modalités de détermination du prix d'émission	Mise en œuvre au 31.12.2021
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital, dans la limite de 20% du capital social par an, par émission d'actions, de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs au sens du paragraphe II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (placement privé) (L. 225-136 C.com.)	14 mai 2020 (12^{ème} résolution)	26 mois	1 500 000 € (1) et dans la limite de 20% du capital social par an	Se référer au (3)	<i>Délégation non encore mise en œuvre</i> Note : délégation expirée suite à la mise en place d'une nouvelle délégation
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription (L. 225-135-1 C.com)	14 mai 2020 (13^{ème} résolution)	26 mois	15% de l'émission initiale (1) (4)	Même prix que l'émission initiale	<i>Délégation non encore mise en œuvre</i> Note : délégation expirée suite à la mise en place d'une nouvelle délégation
Autorisation au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions (les « Options ») avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes (L. 225-177 C.com)	14 mai 2020 (14^{ème} résolution)	38 mois	10% du capital social au jour où le conseil d'administration décide la mise en oeuvre (10)	Se référer au (6)	<i>Solde au 31 décembre 2021 : 0 Options / Bons / Actions Gratuites</i> Note : délégation expirée suite à la mise en place d'une nouvelle délégation
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre et d'attribuer des bons de souscription d'actions ordinaires (les « Bons ») avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes (L. 225-138 C.com)	14 mai 2020 (15^{ème} résolution)	18 mois	10% du capital social au jour où le conseil d'administration décide la mise en oeuvre (10) (7)	Se référer au (8)	Conseil d'administration du 14 mai 2020 : attribution de 260.000 BSA <i>Solde au 31 décembre 2021 : 0 Options / Bons / Actions Gratuites</i> Note : délégation expirée suite à la mise en place d'une nouvelle délégation
Autorisation au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'attribution	14 mai 2020 (16^{ème} résolution)	38 mois	10% du capital social au jour où le conseil		Conseil d'administration du 14 mai 2020 : 1.420.000 AGA

	AG ayant consentie la délégation	Durée de validité	Plafond (valeur nominale)	Modalités de détermination du prix d'émission	Mise en œuvre au 31.12.2021
gratuite d'actions, existantes ou à émettre (les « AGA ») avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes (L. 225-197-1 C.com)			d'administration décide la mise en oeuvre (10)		Conseil d'administration du 26 janvier 2021 : 5.000 AGA Conseil d'administration du 27 mai 2021 : 50.000 AGA Conseil d'administration du 14 septembre 2021 : 35.000 AGA <i>Solde au 31 décembre 2021 : 0 Options / Bons / Actions Gratuites</i> Note : délégation expirée suite à la mise en place d'une nouvelle délégation
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une réduction du capital social motivée par des pertes par voie de diminution de la valeur nominale des actions	14 mai 2020 (18^{ème} résolution)	12 mois	--	--	Conseil d'administration du 14 mai 2020: réduction du capital mise en œuvre par diminution du nominal de chacune des 17.707.405 actions existantes de 0,20€ à 0,05€ Note : délégation expirée.
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions, de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre au publics	23 septembre 2021 (2^{ème} résolution)	26 mois	1 000 000 € (11) (9)	-	<i>Délégation non encore mise en œuvre</i>
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions, de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription (L. 225-129-2 C.com.)	23 septembre 2021 (3^{ème} résolution)	26 mois	1 000 000 € (11)	-	<i>Délégation non encore mise en œuvre</i>
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres (L. 225-130 C.com)	23 septembre 2021 (4^{ème} résolution)	26 mois	1 000 000 € (11)	-	<i>Délégation non encore mise en œuvre</i>

	AG ayant consentie la délégation	Durée de validité	Plafond (valeur nominale)	Modalités de détermination du prix d'émission	Mise en œuvre au 31.12.2021
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions, de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital, réservée à une catégorie d'investisseurs avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers (L. 225-138 C.com.)	23 septembre 2021 (5 ^{ème} résolution)	18mois	1 000 000 € (11) (2)	Se référer au (12)	Délégation non encore mise en œuvre
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital, dans la limite de 20% du capital social par an, par émission d'actions, de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs au sens du paragraphe II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (placement privé) (L. 225-136 C.com.)	23 septembre 2021 (6 ^{ème} résolution)	26 mois	1 000 000 € (11) et dans la limite de 20% du capital social par an	Se référer au (12)	Délégation non encore mise en œuvre
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription (L. 225-135-1 C.com)	23 septembre 2021 (7 ^{ème} résolution)	26 mois	15% de l'émission initiale (11) (4)	Même prix que l'émission initiale	Délégation non encore mise en œuvre
Autorisation au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions (les « Options ») avec suppression du droit préférentiel de souscription	23 septembre 2021 (8 ^{ème} résolution)	38 mois	1.000.000 d'actions ordinaires (13)	Se référer au (6)	Délégation non encore mise en œuvre Solde au 31 décembre 2021 : 120.000 Options / Bons / Actions Gratuites

	AG ayant consentie la délégation	Durée de validité	Plafond (valeur nominale)	Modalités de détermination du prix d'émission	Mise en œuvre au 31.12.2021
des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes (L. 225-177 C.com)					
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre et d'attribuer des bons de souscription d'actions ordinaires (les « Bons ») avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes (L. 225-138 C.com)	23 septembre 2021 (9 ^{ème} résolution)	18 mois	1.000.000 d'actions ordinaires (13) (7)	Se référer au (8)	Conseil d'administration du 9 novembre 2021: attribution de 370.000 BSA <i>Solde au 31 décembre 2021 : 120.000 Options / Bons / Actions Gratuites</i>
Autorisation au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions, existantes ou à émettre (les « AGA ») avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes (L. 225-197-1 C.com)	23 septembre 2021 (10 ^{ème} résolution)	38 mois	1.000.000 d'actions ordinaires (13)		Conseil d'administration du 9 novembre 2021 :510.000 AGA <i>Solde au 31 décembre 2021 : 120.000 Options / Bons / Actions Gratuites</i>

- (1) Ces montants ne sont pas cumulatifs. Le plafond cumulé maximum autorisé par l'assemblée générale des augmentations de capital en valeur nominale est fixé à 1 500 000 €. Le montant nominal global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances (telles que notamment des bons de souscription d'obligations convertibles ou remboursables en actions) sur la Société donnant accès au capital de la Société ne pourra pour sa part excéder 15 000 000 €.
- (2) Le droit préférentiel de souscription des actionnaires a été supprimé au profit de personnes physiques ou morales ou d'OPCVM (ou autres véhicules d'investissement, dotés ou non de la personnalité juridique), français ou étrangers (i) investissant de manière habituelle dans des valeurs de croissance dites « small caps » cotées sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation (type Euronext Growth), en France ou à l'étranger, ou dans des « PME communautaires » au sens de l'annexe I au Règlement (CE) n° 651/2014 de la Commission Européenne du 17 juin 2014 et/ou salariés, administrateurs et/ou consultants de la Société, (ii) pour un montant de souscription unitaire supérieur à 20.000 € (prime d'émission comprise) pour les personnes morales, les OPCVM et autres véhicules d'investissement, et supérieur à 2.500 € (prime d'émission comprise) pour les personnes physiques.
- (3) Le prix d'émission des valeurs mobilières susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation devra être fixé dans une fourchette comprise entre 70% et 300% de la moyenne pondérée des cours des vingt (20) dernières séances de bourse précédant le jour de la fixation du prix d'émission, étant précisé que le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société lors de cette émission, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, comprise dans la fourchette indiquée ci-dessus de 70% et 300%.
- (4) 15% ou toute autre fraction qui aurait été déterminée par décret.
- (5) Ces montants ne sont pas cumulatifs. Le plafond cumulé maximum autorisé par l'assemblée générale des augmentations de capital en valeur nominale est fixé à 40 000 €, par émission d'un maximum de 200 000 titres.
- (6) Le prix d'achat ou de souscription des actions sera égal au prix déterminé par le Conseil d'administration, conformément aux méthodes objectives retenues en matière d'évaluation d'actions en tenant compte,

selon une pondération appropriée à chaque cas, de la situation nette comptable, de la rentabilité et des perspectives d'activité de la Société, sur une base consolidée, et à défaut, en divisant par le nombre de titres existants le montant de l'actif net réévalué, calculé d'après le bilan le plus récent, et en tout état de cause, au moins égal à 95% pour cent de la moyenne des prix de vente d'une action de la Société à la clôture du marché Euronext Growth à Paris au cours des 20 jours de bourse précédant la veille de la date du Conseil d'administration décidant de l'attribution de ladite Option (arrondi au centime d'euro supérieur en tant que de besoin).

- (7) Le droit préférentiel de souscription des actionnaires a été supprimé au profit (i) des personnes physiques ou morales, partenaires industriels ou commerciaux ou consultants, (ii) des actionnaires, dirigeants ou salariés de ces personnes dans le cas des personnes morales, et/ou (iii) des dirigeants, mandataires sociaux, ou salariés de la Société ou de ses filiales.
- (8) Aussi longtemps que les actions de la Société seront admises aux négociations sur le marché Euronext Growth à Paris ou sur un quelconque marché réglementé ou bourse de valeurs, le prix d'exercice sera au moins égal à 95% pour cent de la moyenne des prix de vente d'une action de la Société à la clôture du marché Euronext Growth à Paris au cours des 20 jours de bourse précédant la veille de la date du Conseil d'administration décidant de l'attribution dudit Bon (arrondi au centime d'euro supérieur en tant que de besoin).
- (9) Le Conseil d'administration pourra décider, le cas échéant, d'augmenter le nombre d'actions nouvelles d'un montant maximal supplémentaire de 15% du nombre d'actions initialement fixé dans le cadre d'une augmentation de capital réalisée sur la base de cette résolution, aux fins de répondre aux demandes excédentaires exprimées dans le cadre d'une offre au public, au titre d'une « Clause d'Extension » conforme aux pratiques de marché.
- (10) Ces pourcentages ne sont pas cumulatifs. Le plafond cumulé maximum autorisé par l'assemblée générale des augmentations de capital pouvant résulter de l'exercice de l'intégralité des Options, de l'exercice des Bons ou de l'émission des actions gratuitement attribuées s'élève à 10% du capital social au jour où le Conseil d'administration décidera de mettre en œuvre les autorisations.
- (11) Ces montants ne sont pas cumulatifs. Le plafond cumulé maximum autorisé par l'assemblée générale des augmentations de capital en valeur nominale est fixé à 1 000 000 €. Le montant nominal global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances (telles que notamment des bons de souscription d'obligations convertibles ou remboursables en actions) sur la Société donnant accès au capital de la Société ne pourra pour sa part excéder 15 000 000 €.
- (12) Le prix d'émission des valeurs mobilières susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation devra être fixé dans une fourchette comprise entre 50% et 300% de la moyenne pondérée des cours des vingt (20) dernières séances de bourse précédant le jour de la fixation du prix d'émission, étant précisé que le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société lors de cette émission, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, comprise dans la fourchette indiquée ci-dessus de 50% et 300%.
- (13) Ces pourcentages ne sont pas cumulatifs. Le plafond cumulé maximum autorisé par l'assemblée générale des augmentations de capital pouvant résulter de l'exercice de l'intégralité des Options, de l'exercice des Bons ou de l'émission des actions gratuitement attribuées s'élève à 1.000.000 d'actions ordinaires.

IV. Communiqué relatif aux honoraires des contrôleurs légaux des comptes

Tableau récapitulatif des honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés en charges de l'exercice.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (Montants en €)	Exercice 2021		Exercice 2020	
	Grant Thornton		Grant Thornton	
	Montant HT	%	Montant HT	%
Mission de commissariat aux comptes				
-SPINEGUARD SA	40 000 €	70%	40 000 €	70%
-Filiale intégrée	15 000 €	23%	14 000 €	23%
Sous total	55 000 €	93%	54 000 €	93%
Services autres que la certification des comptes (SACC)				
- Fiscales	0 €	0	0 €	0
- Autres	4 000 €	7%	4 000 €	7%
Sous total	4 000 €	7%	4 000 €	7%
Total des honoraires	59 000 €	100%	58 000 €	100%

V. Comptes consolidés établis en normes IFRS pour l'exercice clos au 31 décembre 2021

ETAT DE SITUATION FINANCIERE CONSOLIDE

SPINEGUARD	Notes	31/12/2021	31/12/2020
		12 mois	12 mois
		€	€
Etat de situation financière consolidé			
ACTIF			
Goodwill	3.1	3 082 055	3 082 055
Immobilisations incorporelles	3.1	885 508	694 468
Immobilisations corporelles	3.2	373 942	499 510
Autres actifs financiers non courants	4	223 197	174 109
Impôts différés actifs	20	261 329	337 352
Total actifs non courants		4 826 031	4 787 495
Stocks	5	678 535	662 766
Clients et comptes rattachés	6.1	623 020	714 291
Autres créances	6.2	565 126	672 885
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7	5 207 034	1 222 030
Total actifs courants		7 073 715	3 271 973
Total Actif		11 899 747	8 059 468
PASSIF			
Capitaux propres			
Capital	8.1	1 486 729	1 173 650
Primes d'émission et d'apport		35 480 454	29 285 379
Réserve de conversion		(311 754)	(312 274)
Autres éléments du Résultat global		26 912	13 327
Réserves - part de groupe		(29 907 868)	(27 452 659)
Résultat - part du groupe		(1 724 785)	(2 716 352)
Capitaux propres, part du Groupe		5 049 688	(8 929)
Total des capitaux propres		5 049 688	(8 929)
Passifs non courants			
Engagements envers le personnel	12	49 704	56 671
Dettes financières non courantes	11	3 608 885	663 600
Passifs non courants		3 658 589	720 271
Passifs courants			
Dettes financières courantes	11	863 618	4 973 264
Dérivé passif	11	327 987	148 543
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		995 584	1 344 005
Dettes fiscales et sociales	14.1	804 640	707 488
Autres créditeurs et dettes diverses	14.2	199 640	174 826
Passifs courants		3 191 469	7 348 126
Total Passif		11 899 747	8 059 468

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

SPINEGUARD		Notes	31/12/2021	31/12/2020
Compte de résultat consolidé			12 mois	12 mois
			€	€
Chiffre d'affaires	16		4 405 277	4 851 804
Coûts des ventes			(799 368)	(815 141)
Marge brute			3 605 908	4 036 664
Ventes, distribution et marketing				
Frais de ventes, distribution et marketing	17.1		(2 660 021)	(2 577 825)
Subvention	17.1		-	-
Coûts administratifs	17.3		(1 394 084)	(1 739 665)
Recherche et développement				
Frais de recherche et développement	17.2		(935 377)	(864 883)
Subvention	17.2		144 759	184 697
Résultat opérationnel courant			(1 238 815)	(961 014)
Autres produits et (charges) opérationnels				
	18		(110 476)	(875 050)
Résultat opérationnel			(1 349 291)	(1 836 063)
Résultat financier			(299 471)	(843 606)
Charges financières	19		(708 447)	(770 567)
Produits financiers	19		364 058	35 281
Gains et pertes de change, net	19		44 919	(108 319)
Résultat avant impôts			(1 648 762)	(2 679 669)
Charge d'impôts	20		(76 023)	(36 683)
Résultat net			(1 724 785)	(2 716 352)
<i>Part du Groupe</i>				
<i>Intérêts ne conférant pas le contrôle</i>				
			(1 724 785)	(2 716 352)
			-	-
Résultat de base par action (€/action)	23		(0,06)	(0,14)
Résultat dilué par action (€/action)	23		(0,06)	(0,14)

RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

SPINEGUARD		31/12/2021	31/12/2020
Etat du Résultat Global consolidé		12 mois	12 mois
		€	€
Bénéfice (perte) de la période		(1 724 785)	(2 716 352)
Ecarts actuariels		13 585	(3 141)
Eléments non recyclables en résultats		13 585	(3 141)
Ecarts de conversion de consolidation		520	82 715
Eléments recyclables en résultats		520	82 715
Autres éléments du résultat global (net d'impôts)		14 105	79 575
Résultat global		(1 710 680)	(2 636 777)

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

SPINEGUARD		Nombre d'actions	Capital	Primes liées au capital	Réserves et résultat	Ecart de conversion	Ecart actuariels	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Capitaux propres
Variation des capitaux propres consolidés	Notes									
Au 31 décembre 2019		12 982 506	2 596 501	28 806 158	(30 432 106)	(394 989)	16 468	592 031	-	592 031
Résultat net au 31 décembre 2020		-	-	-	(2 716 352)	-	-	(2 716 352)	-	(2 716 352)
Autres éléments du résultat global		-	-	-	-	82 715	(3 141)	79 575	-	79 575
Résultat global		-	-	-	(2 716 352)	82 715	(3 141)	(2 636 777)	-	(2 636 777)
Emission d'actions suite la conversion d'obligations convertibles	8	6 217 298	1 002 818	197 182	-	-	-	1 200 000	-	1 200 000
Augmentation de capital par incorporation de réserves	8	111 719	22 344	-	(22 344)	-	-	-	-	-
Augmentation de capital par incorporation de créances	8	200 000	10 000	30 000	-	-	-	40 000	-	40 000
Exercice des BSAR	8	3 961 477	198 074	401 926	-	-	-	600 000	-	600 000
Attribution d'actions gratuites	9	-	-	(71 000)	71 000	-	-	-	-	-
Réduction de capital par diminution de la valeur nominale	8	-	(2 656 087)	-	2 656 087	-	-	-	-	-
Souscription de BSA	9	-	-	1 791	-	-	-	1 791	-	1 791
Contrat de liquidité	8	-	-	-	9 720	-	-	9 720	-	9 720
Frais d'augmentation de capital		-	-	(89 197)	-	-	-	(89 197)	-	(89 197)
Paiements en actions	9.4	-	-	-	273 501	-	-	273 501	-	273 501
Reclassement (1)		-	-	8 518	(8 518)	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2020		23 473 000	1 173 650	29 285 379	(30 169 011)	(312 274)	13 327	(8 929)	-	(8 929)
Résultat net 2021		-	-	-	(1 724 785)	-	-	(1 724 785)	-	(1 724 785)
Autres éléments du résultat global		-	-	-	-	520	13 585	14 105	-	14 105
Résultat global		-	-	-	(1 724 785)	520	13 585	(1 710 680)	-	(1 710 680)
Emission d'actions gratuites	8	97 500	4 875	-	(4 875)	-	-	-	-	-
Exercice des BSAR Nice & Green	8	6 149 435	307 472	6 492 528	-	-	-	6 800 000	-	6 800 000
Exercice des BSAR Investisseurs	8	14 637	732	25 615	-	-	-	26 347	-	26 347
Souscription de BSA	9	-	-	37 000	-	-	-	37 000	-	37 000
Contrat de liquidité	8	-	-	-	17 606	-	-	17 606	-	17 606
Frais d'augmentation de capital		-	-	(349 164)	-	-	-	(349 164)	-	(349 164)
Paiements en actions	9.4	-	-	-	237 510	-	-	237 510	-	237 510
Reclassement (1)		-	-	(10 903)	10 903	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2021		29 734 572	1 486 729	35 480 454	(31 632 652)	(311 754)	26 912	5 049 688	-	5 049 688

(1) La réserve indisponible au titre des actions gratuites à émettre a été reclassée de « Primes liées au capital » à « Réserves et résultat ».

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

SPINEGUARD	Notes	31/12/2021 12 mois	31/12/2020 12 mois
Tableau des flux de trésorerie consolidé		€	€
FLUX DE TRESORERIE GENERES PAR LES ACTIVITES OPERATIONNELLES			
Résultat net		(1 724 785)	(2 716 352)
Elimination des amortissements des immobilisations incorporelles	3	138 101	178 055
Elimination des amortissements des immobilisations corporelles	3	169 195	173 247
Dotations provisions		6 618	1 377
Charges liées aux paiements fondés sur des actions	9.4	237 510	273 501
Intérêts financiers bruts versés		349 990	301 993
Variation des impôts différés		76 023	36 683
Variation de la juste-valeur du dérivé	11	179 444	36 521
Plus ou moins values sur cession d'immobilisation ou mise au rebut		-	-
Autres (désactualisation des avances, impact du coût amorti...)	11	(495 605)	430 808
Capacité d'autofinancement		(1 063 510)	(1 284 166)
Variation du besoin en fonds de roulement		(92 284)	637 493
Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles		(1 155 794)	(646 673)
FLUX DE TRESORERIE GENERES PAR LES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Capitalisation des frais de développement	3.1	(329 142)	(148 849)
Acquisition d'immobilisations corporelles	3.2	(38 477)	(48 410)
Flux de trésorerie générés par les activités d'investissement		(367 618)	(197 258)
FLUX DE TRESORERIE GENERES PAR LES ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Augmentation de capital nette de frais et des conversions d'obligations	8	6 477 183	1 750 803
Souscription de BSA	9	37 000	1 791
Emission d'emprunts net de frais	11	-	3 492
Intérêts financiers bruts versés		(349 990)	(301 993)
Remboursements d'emprunts et d'avances conditionnées	11	(574 603)	(786 078)
Diminution de la dette financière relative à l'obligation locative (IFRS 16)	11	(98 274)	(95 216)
Autres flux de financement (contrat de liquidité)		17 606	9 720
Flux de trésorerie générés par les activités de financement		5 508 922	582 519
Incidences des variations des cours de devises		(506)	84 550
Augmentation (Diminution de la trésorerie)		3 985 004	(176 862)
Trésorerie et équivalent de trésorerie à l'ouverture	7	1 222 030	1 398 892
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la clôture	7	5 207 034	1 222 030
Augmentation (Diminution de la trésorerie)		3 985 004	(176 862)

ANALYSE DETAILLEE DE LA VARIATION DU BESOIN DE FOND DE ROULEMENT (BFR)

Détail de la variation du BFR	31/12/2021	31/12/2020
Autres actifs non courants	(49 091)	(50 790)
Stocks	(15 769)	(459)
Clients et comptes rattachés	91 271	240 417
Autres créances	107 759	(121 266)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(348 420)	307 829
Dettes fiscales et sociales	97 152	358 953
Autres créditeurs et dettes diverses	24 814	(97 191)
Total des variations	(92 284)	637 493

Les changement principal du BFR correspond à la fin du gel des dettes fournisseurs et des organismes sociaux.

NOTE 1 : PRESENTATION DE L'ACTIVITE ET DES EVENEMENTS MAJEURS

1.1 Information relative à la Société et à son activité

Fondée en 2009 par Pierre Jérôme et Stéphane Bette, basée à Paris et à Boulder aux États-Unis, SpineGuard est une entreprise innovante qui déploie sa technologie digitale DSG de guidage chirurgical en temps réel sans rayons X pour sécuriser et simplifier le placement d'implants osseux. La société conçoit, développe et commercialise à travers le monde des dispositifs médicaux innovants utilisés dans le cadre de plus de 85.000 chirurgies à ce jour. De nombreuses études scientifiques dont 18 publiées dans des revues médicales de référence, ont établi la fiabilité et la précision de la technologie DSG et ses nombreux avantages pour les patients, les chirurgiens, le personnel hospitalier et les systèmes de santé. Forte de ces fondamentaux et de partenariats stratégiques, SpineGuard étend les applications de sa technologie DSG® à des innovations telles que la vis pédiculaire « intelligente », la robotique chirurgicale et l'implantologie dentaire. DSG a été inventée par Maurice Bourlion, le Dr Ciaran Bolger et Alain Vanquaethem. La société est labellisée « entreprise innovante » par Bpifrance depuis 2009 et est engagée dans une démarche RSE.

La Société et sa filiale sont ci-après dénommées la « Société » ou la « société SpineGuard ».

1.2 Événements majeurs

Voici les faits marquants qui ont fait l'objet, pour la plupart, de communiqués de presse en 2021 :

6 janvier 2021

Obtention d'un nouveau brevet « Temps Réel » au Japon qui présente certaines caractéristiques de la technologie DSG permettant l'optimisation de sa mise en œuvre en temps réel. Ce brevet renforce à long terme notre protection au Japon, troisième marché mondial de notre secteur.

<i>2 février 2021</i>	Collaboration au projet européen FAROS (Functional Accurate RObotic Surgery) qui a débuté le 1er janvier 2021 pour trois ans et a reçu le financement d'Horizon 2020, le plus important programme de recherche et d'innovation de l'Union européenne, avec près de 80 milliards d'euros de financement sur une durée de 7 ans. Quatre Universités prestigieuses participent à ce projet : l'Université Catholique de Louvain, l'Université de la Sorbonne, le King's College de Londres et l'Université de Zurich. SpineGuard est collaborateur du projet, ainsi que l'hôpital Balgrist de Zurich.
<i>15 février 2021</i>	Obtention de l'agrément 510K #201454 de la FDA (Food and Drug Administration) américaine autorisant la commercialisation de DSG Connect aux États-Unis.
<i>26 mars 2021</i>	Annonce de la sortie de la procédure de sauvegarde en France suite à l'audience du 10 mars 2021 au Tribunal de Commerce de Créteil et à son délibéré du 24 mars 2021.
<i>8 avril 2021</i>	Wébinaire investisseurs en français, présentation auprès de 200 participants de la stratégie et des faits marquants 2020 et du premier trimestre 2021.
<i>15 avril 2021</i>	Renforcement de l'équipe américaine avec l'arrivée de Patrick Pilcher en tant que Vice-Président Ventes et Marketing pour les Etats Unis à compter du 3 mai 2021.
<i>20 avril 2021</i>	Intention de délivrer, par les offices français et européen des brevets, d'un brevet qui décrit l'utilisation de la technologie DSG® comme moyen de mesure de la qualité osseuse. Cette délivrance désormais effective s'ajoute aux cinq brevets déjà obtenus sur cette application aux États-Unis, en Chine, au Japon, à Singapour et au Mexique.
<i>5 mai 2021</i>	Lettre aux actionnaires
<i>2 juin 2021</i>	Emission et attribution gratuite de Bons de Souscription d'Actions Remboursables (BSAR) au profit de l'ensemble de ses actionnaires. Cette opération prévoit l'attribution d'un (1) BSAR par action détenue, 9 BSAR permettant, à compter du 11 juin 2021, de souscrire 1 action nouvelle à un prix d'exercice fixé à 1,80 €, représentant une prime de 23,29% par rapport au cours de clôture du 1er juin 2021.
<i>29 juin 2021</i>	Obtention de la certification INMETRO, délivrée par l'Institut National Brésilien de Métrologie, de standardisation et de qualité industrielle, pour la plateforme DSG Connect.
<i>12 juillet 2021</i>	Renforcement du partenariat stratégique avec ConfiDent ABC. Cet accord étendu permet l'échange et le partage de nouvelles propriétés intellectuelles au-delà de l'exploitation de la technologie DSG dans le domaine de l'implantologie dentaire. Il matérialise les progrès accomplis par ConfiDent ABC et SpineGuard depuis le démarrage de leur collaboration en 2017.
<i>19 juillet 2021</i>	SpineGuard rejoint les membres du consortium FAROS à part entière, et devient ainsi corécepteur du financement Horizon 2020.
<i>24 août 2021</i>	Sortie de la procédure de sauvegarde américaine (Chapter 11), suite à l'audience du 24 août 2021 au Tribunal de Commerce du Delaware aux États-Unis.

<i>7 sept. 2021</i>	Atteinte de résultats majeurs dans le développement de l'application robotique. Détection robotisée de brèche osseuse par la technologie DSG de SpineGuard : 100% d'efficacité prouvée expérimentalement en laboratoire
<i>5 octobre 2021</i>	Obtention de l'homologation de l'ANVISA (Agência Nacional de Vigilância Sanitária) autorisant la commercialisation de DSG Connect au Brésil.
<i>18 octobre 2021</i>	Obtention d'un nouveau brevet « Temps Réel » aux Etats-Unis, après l'obtention en Chine, au Japon, Mexique, en France, Israël, Russie et à Singapour. Ce brevet présente certaines caractéristiques de la technologie DSG permettant l'optimisation de sa mise en œuvre en temps réel.
<i>15 novembre 2021</i>	Le Dr. Larry T. Khoo présente en session plénière au congrès international de chirurgie vertébrale mini-invasive (SMISS) les résultats des expérimentations pour l'application robotique de la technologie DSG.
<i>29 novembre 2021</i>	Première chirurgie DSG Connect au Brésil réalisée par le Professeur Helton Defino et formation de cinq distributeurs.

1.3 Événements postérieurs à la clôture

Janvier 2022	<p>6 janvier, SpineGuard et WishBone annoncent la signature d'un accord de distribution exclusive pour les centres orthopédiques pédiatriques aux États-Unis.</p> <p>26 janvier, webinaire en français, présentation auprès d'une centaine d'investisseurs des dernières avancées et principales perspectives de SpineGuard et notamment celles liées à l'accord récemment signé avec WishBone Medical.</p> <p>31 janvier, soumission du dossier de 510k pour l'homologation américaine du PediGuard en chirurgie vertébrale par voie antérieure.</p>
--------------	---

Février 2022

Guerre en Ukraine

La guerre en Ukraine déclenchée par la Russie le 24 février 2022 aura des conséquences économiques et financières importantes au niveau mondial. Les sanctions qui visent la Russie devraient avoir des incidences significatives pour les sociétés ayant des activités ou un lien d'affaires avec la Russie.

Au 31 décembre 2021, la Société n'a pas d'activité ou de lien d'affaires significatifs avec la Russie.

Toutefois, les activités de la Société pourraient être impactées par les conséquences directes ou indirectes du conflit qu'il n'est pas possible de quantifier avec précision à ce jour.

La Société pourrait notamment être exposée de plusieurs façons :

- Problèmes d'approvisionnements notamment sur des composants électroniques ;
- Hausse des coûts de production et d'achats des produits en lien avec la flambée des matières premières et de l'énergie.

Mars 2022	La première demande de brevet protégeant l'application de DSG à la chirurgie robotisée reçoit une décision de délivrance de l'USPTO (Office américain des brevets), aux États-Unis.
Avril 2022	Obtention de l'agrément 510K #220160 de la FDA (Food and Drug Administration) américaine autorisant la commercialisation aux États-Unis de la gamme des dispositifs « Threaded PediGuard » (<i>PediGuard fileté</i>) pour l'assistance des chirurgies instrumentées de la colonne vertébrale par voie antérieure.

NOTE 2 : METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES RETENUS POUR L'ETABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDES

Les états financiers sont présentés en euros sauf indication contraire.

2.1 Principe d'établissement des comptes

Déclaration de conformité

La société SPINEGUARD a établi ses comptes consolidés, arrêtés par le Conseil d'administration le 20 avril 2022, conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par l'Union Européenne à la date de préparation des états financiers, et ceci pour toutes les périodes présentées.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission européenne, intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standards Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (International Financial Reporting Interpretations Committee – IFRIC).

Les principes et méthodes comptables et options retenues par la Société sont décrits ci-après. Dans certains cas, les normes IFRS laissent le choix entre l'application d'un traitement de référence ou d'un autre traitement autorisé.

Principe de préparation des états financiers

Les comptes consolidés de la Société ont été établis selon le principe du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux dispositions édictées par les normes IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

Continuité d'exploitation

Bien que la Société ait généré une perte de - 1 725 K€ au titre de l'exercice 2021, l'hypothèse de la continuité de l'exploitation a été retenue par le Conseil d'administration compte tenu :

- du niveau de la trésorerie consolidée et des équivalents de trésorerie au 31 décembre 2021, qui s'élève à 5 207 K€,
- de l'encaissement prévisionnel du CIR 2021 pour un montant de 218 K€,
- de la trésorerie consommée par l'activité attendue sur 2022,
- du solde disponible sur la ligne de financement flexible et sécurisée par Bons de Souscription d'Actions Remboursables (BSAR) avec la société Nice & Green à hauteur de 5 M€ sur 36 mois,

- de la recherche active de financements alternatifs, notamment par la conclusion d'accords stratégiques de partenariats avec l'industrie,
- et des accords de rééchelonnement de la dette existante conclus en janvier 2021 dans le cadre de la procédure de chapter 11 validés le 24 août 2021 par le Tribunal de Commerce du Delaware, Etats-Unis.

Méthodes comptables

Règles et méthodes comptables

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliqués d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers, après prise en compte, ou à l'exception des nouvelles normes, amendements et interprétations décrites ci-dessous :

- Amendements à IFRS 4 publiés le 16 décembre 2020,
- Amendements à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 publiés le 14 janvier 2021,
- Amendements à IFRS 16 - Covid-19- Concessions de loyer connexes au-delà du 30 juin 2021, publiés le 31 août 2021.

Les autres normes, amendements et interprétations n'ont pas eu d'impact sur les comptes du groupe ou sont non applicables.

Normes, amendements de normes et interprétations adoptés par l'Union Européenne mais non encore obligatoires pour les comptes annuels 2021.

Le groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne mais dont l'application anticipée aurait été possible, et qui entreront en vigueur après le 31 décembre 2021.

- Amendements à IFRS 3, IAS 16, IAS 37, publiés le 14 mai 2020,
- Améliorations des IFRS cycle 2018-2020 des normes IAS 41, IFRS 1, IFRS 9 et IFRS 16, publiés le 28 juin 2021.
- IFRS 17 – Contrat d'assurances publiés le 23 novembre 2021.

Normes et interprétations publiées par l'IASB et non encore adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2021.

- Amendements à IAS 12 : « impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction (application prévue le 1^{er} janvier 2023 par l'IASB, date d'application par l'UE non connue),
- IFRS 14 : Comptes de report réglementaires (application prévue le 1^{er} janvier 2016 par l'IASB, date d'application par l'UE non connue),
- Amendements à IAS 1 : Classement des passifs comme courants ou non courants (application prévue le 1^{er} janvier 2023 par l'IASB, date d'application par l'UE non connue),
- Amendements à IAS 1 : Informations à fournir sur les principes et méthodes comptables (application prévue le 1^{er} janvier 2023 par l'IASB, date d'application par l'UE non connue),
- Amendements à IAS 8 : définition d'une estimation comptable (application prévue le 1^{er} janvier 2023 par l'IASB, date d'application par l'UE non connue),
- Amendements à IFRS 10 et IAS 28 : vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entité associée ou une coentreprise.

Impact de la pandémie Covid-19 sur les comptes au 31 décembre 2021

Pour mémoire, dès février 2020, compte tenu des changements rapides liés au COVID-19, la Société avait pris les précautions nécessaires afin de protéger ses employés, ses partenaires et le déroulement des opérations.

Lors des confinements, la Société a demandé à ses employés en France et aux Etats-Unis de travailler de chez eux et d'organiser les réunions et les événements par vidéo conférence dans la mesure du possible. En 2021, la Société a formalisé en collaboration avec les collaborateurs une charte de télétravail au sein de la société française. Un dialogue régulier a lieu avec l'ensemble des collaborateurs afin de s'adapter en permanence à la situation sanitaire avec comme premier objectif la santé de nos collaborateurs et de leurs proches.

A la date du présent rapport, cette organisation perdure.

Sur l'exercice 2021 :

L'activité de la Société a continué d'être significativement impactée en raison du report des chirurgies dites électives notamment aux Etats-Unis, principal marché de SpineGuard.

Sur toutes les zones, la pandémie a empêché le déploiement effectif de la nouvelle gamme DSG Connect. Les congrès de la NASS (North American Spine Society) et de l'Eurospine qui ont pu se tenir en présentiel respectivement à Boston en septembre et à Vienne en octobre ont permis enfin de présenter la nouvelle interface DSG Connect aux chirurgiens, agents et distributeurs.

Il est difficile à ce jour de quantifier précisément l'impact de la crise sanitaire sur les activités et les perspectives de SpineGuard mais la Société estime que le manque à gagner sur le chiffre d'affaires 2021 est d'environ 2 000 K€ et retient des hypothèses pour estimer le niveau de son activité sur 2022 et les exercices suivants dans le cadre de tests de dépréciation de son goodwill (cf. note 3) et de ses projections de trésorerie pour déterminer l'hypothèse de continuité d'exploitation adoptée par le Conseil d'administration (cf. note 2.1).

Sur le premier semestre 2022, la Société pourrait être exposée de plusieurs façons : baisse ou reprise moindre du chiffre d'affaires. Dans l'hypothèse de nouvelles mesures de restrictions et avec les tensions sur la chaîne de fabrication et les approvisionnements attribuées aux conséquences de la pandémie, certains achats de pièces critiques auprès des fournisseurs concernés en France, aux Etats-Unis et à l'étranger pourraient s'avérer difficiles.

Par ailleurs, dans le cadre des dispositions prévues par l'Etat en France, la Société a pris les mesures suivantes sur l'exercice 2021:

- Report de ses échéances en matière de cotisations sociales pour 151 K€ (cf. note 14.1),

La Société estime que l'impact sur le résultat courant de la crise sanitaire est de l'ordre de 1.000 K€ sur l'exercice 2021.

De nouvelles perturbations causées par la prolongation de la pandémie du COVID-19 pourraient entraîner d'autres difficultés ou retards dans le lancement des produits, le recrutement, la programmation des chirurgies. Cette situation pourrait entraîner des coûts imprévus supplémentaires et avoir un impact sur notre performance commerciale et financière.

2.2 Utilisation de jugements et d'estimations

Pour préparer les états financiers conformément aux IFRS, des estimations, des jugements et des hypothèses ont été faites par la Direction de la Société ; elles ont pu affecter les montants présentés

au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les estimations peuvent être révisées, si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent, ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations ou jugements significatifs faits par la direction de la Société portent notamment sur les éléments suivants :

- Attribution d'options de souscriptions ou de bons de souscriptions d'actions aux salariés, dirigeants et aux prestataires extérieurs (note 9) ;
- Reconnaissance des frais de développement à l'actif (note 3.1) ;
- Test d'impairment du goodwill (notes 3.3) ;
- Valorisation des BSA émis dans le cadre de la mise en place de l'emprunt obligataire Norgine & Harbert (note 11.3.1) ;
- Valorisation du dérivé passif au titre des engagements à émettre pour les obligations convertible en actions Nice & Green (note 11.3.3) ;
- Reconnaissance des impôts différés (note 20).

2.3 Changement de méthode comptable

Les états financiers consolidés ont été préparés en appliquant le changement de méthode comptable liés à l'application de la décision de l'IFRS Interpretations Committee en date du 20 avril 2021 « Attribution d'avantages aux périodes de service (IAS 19 Avantages du personnel).

Dans les comptes précédemment publiés, la méthode retenue consistait à évaluer l'engagement puis à comptabiliser la charge de manière linéaire sur la carrière du salarié au sein de l'entreprise. L'engagement correspondait alors à un prorata des droits acquis par le salarié au moment du départ à la retraite.

L'IFRS Interpretations Committee doit être appliqué lorsque :

- L'octroi des droits est conditionné à la présence dans l'entreprise au moment du départ à la retraite (avec perte de tous droits en cas de départ anticipé),
- Les droits dépendent de l'ancienneté, mais sont plafonnés après un certain nombre d'années d'ancienneté, le plafonnement intervenant, au moins pour certains salariés, bien avant la retraite.

Par sa décision, le Comité IFRIC considère que, tant que, d'une part, aucun droit n'est acquis en cas de départ avant l'âge de la retraite et, d'autre part, les droits sont plafonnés après un certain nombre d'années de service, la charge de retraite doit être comptabilisée sur les années qui confèrent des droits aux salariés au moment du départ

La différence d'évaluation entre les 2 méthodes a été jugé non significative et l'impact global a été passé dans les comptes 2021 en écart actuariel (cf. note 12).

2.4 Périmètre et méthodes de consolidation

Filiales

Les filiales sont toutes les entités pour lesquelles la Société a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle la Société en acquiert le contrôle. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Les transactions et les soldes intragroupes sont éliminés. Les états financiers de la filiale sont préparés sur la même période de référence que ceux de la Société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

A la date de publication de ces états financiers, la Société ne détient qu'une filiale à 100%, SpineGuard Inc. créée le 18 février 2009.

2.5 Monnaie fonctionnelle de présentation

Les états financiers consolidés de la Société sont établis en euro qui est la monnaie de présentation et la monnaie fonctionnelle de la société mère.

2.6 Monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans les monnaies fonctionnelles respectives des entités de la Société en appliquant le cours de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change à cette date.

Les gains et pertes de change résultant de la conversion d'éléments monétaires correspondent à la différence entre le coût amorti libellé dans la monnaie fonctionnelle à l'ouverture de la période, ajusté de l'impact du taux d'intérêt effectif et des paiements sur la période, et le coût amorti libellé dans la monnaie étrangère converti au cours de change à la date de clôture.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les écarts de change résultant de ces conversions sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts résultant de la conversion des instruments de capitaux propres disponibles à la vente, d'un passif financier désigné comme couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger, ou d'instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie, qui sont comptabilisés directement en capitaux propres.

Les écarts de conversion sur les opérations de financement intragroupe à long terme pouvant être considérées comme faisant partie de l'investissement net dans une filiale étrangère sont comptabilisés directement parmi les autres éléments du résultat global en « Ecart de conversion » jusqu'à la sortie de l'investissement net.

NOTE 3 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

3.1 Immobilisations incorporelles et goodwill

Principes comptables

Frais de recherche et développement

Les frais de recherche sont systématiquement comptabilisés en charges.

Selon IAS 38, les frais de développement, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants sont satisfaits :

- a) faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- b) intention de la Société d'achever le projet,
- c) capacité de celui-ci à utiliser cet actif incorporel,
- d) démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- e) disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet et,
- f) évaluation fiable des dépenses de développement.

Sont activables les coûts qui sont directement attribuables à la production de l'immobilisation, qui incluent :

- les coûts des services utilisés ou consommés pour générer l'immobilisation incorporelle,
- les salaires et charges du personnel engagé pour générer l'actif.

Les dépenses ne sont activées qu'à partir de la date à laquelle les conditions d'activation de l'immobilisation incorporelle sont remplies notamment lorsque la société dispose d'une assurance raisonnable de la prochaine commercialisation d'un produit à l'issue des tests de validation ayant suivi le « marquage CE ».

Les dépenses cessent d'être inscrites à l'actif lorsque l'immobilisation incorporelle est prête à être utilisée.

Brevets

Les coûts engagés par la Société préalablement au dépôt des droits attachés aux brevets sont comptabilisés en charges.

Logiciels

Les coûts liés à l'acquisition des licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés.

Autres immobilisations incorporelles

En application des critères de la norme IAS 38, les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

Durée et charge d'amortissement

Lorsqu'elles ont une durée d'utilité finie, l'amortissement est calculé de façon linéaire afin de ventiler le coût sur leur durée d'utilité estimée, soit :

Éléments	Durées d'amortissement
Frais de développement	5 ans
Brevets	20 ans
Logiciels	1 à 3 ans
Progiciel comptable	3 ans

La charge d'amortissement des immobilisations incorporelles est comptabilisée en résultat dans la catégorie :

- des coûts administratifs pour les logiciels et progiciel comptable,
- des coûts de recherche et développement pour l'amortissement des frais de développement capitalisés et des brevets.

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Montants en euros)	Goodwill	Brevets	Logiciels	Frais de développement	Total
Etat de la situation financière au 31 décembre 2019	3 082 055	1 000 000	31 510	1 247 146	5 360 711
Capitalisation de frais de développement	-	-	-	148 849	148 849
Etat de la situation financière au 31 décembre 2020	3 082 055	1 000 000	31 510	1 395 994	5 509 560
Capitalisation de frais de développement	-	-	-	329 142	329 142
Etat de la situation financière au 31 décembre 2021	3 082 055	1 000 000	31 510	1 725 136	5 838 701

AMORTISSEMENTS	Goodwill	Brevets	Logiciels	Frais de développement	Total
Etat de la situation financière au 31 décembre 2019	-	536 806	28 960	989 215	1 554 981
Augmentation	-	50 000	2 550	125 505	178 055
Etat de la situation financière au 31 décembre 2020	-	586 806	31 510	1 114 720	1 733 036
Augmentation	-	50 000	-	88 101	138 101
Etat de la situation financière au 31 décembre 2021	-	636 806	31 510	1 202 822	1 871 138

VALEURS NETTES COMPTABLES	Goodwill	Brevets	Logiciels	Frais de développement	Total
Etat de la situation financière au 31 décembre 2019	3 082 055	463 194	2 550	257 930	3 805 730
Etat de la situation financière au 31 décembre 2020	3 082 055	413 194	-	281 274	3 776 523
Etat de la situation financière au 31 décembre 2021	3 082 055	363 194	-	522 314	3 967 563

Le goodwill de 3 082 055 € et les brevets de 1 000 000 € ont pour origine la reprise du fonds de commerce affecté aux produits PediGuard de la société SPINEVISION SAS le 6 avril 2009. Les immobilisations en-cours sont constitués des coûts de développement capitalisés relatifs au projet DSG connect.

Compte tenu de l'impact de la crise sanitaire sur l'activité de l'exercice 2021, le goodwill (valeur au 31 décembre 2021 : 3 082 055 €) a fait l'objet d'un test de dépréciation selon les hypothèses décrites en note 3.3.

3.2 Immobilisations corporelles

Principes comptables

Les immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition ou de revient à l'origine. Elles sont ensuite évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est inclus dans le compte de résultat l'année de la décomptabilisation de l'actif.

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus, et modifiés si nécessaire, à chaque clôture annuelle.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilisation estimées des immobilisations, et en tenant compte, le cas échéant des valeurs résiduelles:

Éléments	Durées d'amortissement
Sets réutilisables	2 ans
Outillages	2 ans
Installation Agencement et Aménagements Divers	3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans
Mobilier	1 à 5 ans

La charge d'amortissement des immobilisations corporelles est comptabilisée en résultat dans la catégorie :

- des coûts administratifs pour l'amortissement des installations, agencements et aménagements divers ; le matériel de bureau et informatique ; le mobilier ;
- du coût des ventes pour l'amortissement des outillages et des sets réutilisables.

Droit d'utilisation

Les biens financés par des contrats de location au sens de la norme IFRS 16 sont comptabilisés à l'actif du bilan. La dette correspondante est inscrite au passif dans les « Dettes financières » (voir note 11.4)

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Montants en euros)	Construction (droit d'utilisation)	Sets réutilisables	Outillage	Installations, agencements	Matériel de bureau, informatique	Matériel de bureau, informatique (droit d'utilisation)	Mobilier	Transport (droit d'utilisation)	Immobilisations en-cours	Total	dont droit d'utilisation
Etat de la situation financière au 31 décembre 2019	553 176	69 528	324 907	90 323	177 732	7 593	36 032	15 899	-	1 275 189	576 668
Acquisition	3 491	4 009	12 149	-	28 760	-	-	-	-	48 410	3 491
Cession	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transfert	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet Change	-	(7 026)	-	-	(13 669)	-	-	-	-	(20 695)	-
Etat de la situation financière au 31 décembre 2020	556 667	66 511	337 057	90 323	192 823	7 593	36 032	15 899	-	1 302 904	580 159
Acquisition	4 123	5 417	9 394	541	23 125	-	-	-	-	42 600	4 123
Cession	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transfert	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet change	-	5 549	-	-	9 982	-	-	-	-	15 532	-
Etat de la situation financière au 31 décembre 2021	560 790	77 477	346 451	90 863	225 930	7 593	36 032	15 899	-	1 361 036	584 282

AMORTISSEMENTS	Construction (droit d'utilisation)	Sets réutilisables	Outillage	Installations, agencements	Matériel de bureau, informatique	Matériel de bureau, informatique (droit d'utilisation)	Mobilier	Transport (droit d'utilisation)	Immobilisations en-cours	Total	dont droit d'utilisation
Etat de la situation financière au 31 décembre 2019	92 196	53 934	247 590	43 280	172 177	1 599	34 521	3 709	-	649 006	97 504
Augmentation	92 894	6 867	52 530	9 032	5 105	1 599	1 511	3 709	-	173 247	98 202
Diminution	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet Change	-	(5 362)	-	-	(13 497)	-	-	-	-	(18 860)	-
Etat de la situation financière au 31 décembre 2020	185 090	55 438	300 120	52 312	163 785	3 198	36 032	7 418	-	803 394	195 706
Augmentation	93 925	7 716	32 664	9 111	20 470	1 599	-	3 709	-	169 195	99 233
Diminution	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet Change	-	4 626	-	-	9 880	-	-	-	-	14 505	-
Etat de la situation financière au 31 décembre 2021	279 016	67 781	332 784	61 423	194 135	4 796	36 032	11 128	-	987 094	294 939

VALEURS NETTES COMPTABLES	Construction (droit d'utilisation)	Sets réutilisables	Outillage	Installations, agencements	Matériel de bureau, informatique	Matériel de bureau, informatique (droit d'utilisation)	Mobilier	Transport (droit d'utilisation)	Immobilisations en-cours	Total	dont droit d'utilisation
Etat de la situation financière au 31 décembre 2019	460 980	15 594	77 318	47 043	5 554	5 994	1 511	12 190	-	626 183	479 164
Etat de la situation financière au 31 décembre 2020	371 577	11 073	36 937	38 011	29 037	4 395	-	8 480	-	499 510	384 452
Etat de la situation financière au 31 décembre 2021	281 775	9 697	13 666	29 440	31 796	2 797	-	4 771	-	373 942	289 342

Il n'y a pas eu de constatation de pertes de valeur en application de la norme IAS 36.

3.3 Perte de valeur des immobilisations incorporelles, corporelles et du goodwill

Principes comptables

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation.

Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation chaque fois qu'il existe un indice interne ou externe montrant qu'un actif a pu perdre de sa valeur.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif testé à sa valeur recouvrable. Le test est réalisé au niveau de l'Unité Génératrice de Trésorerie (« UGT ») qui est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif et dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie.

La Société a mis en œuvre une approche multicritères pour déterminer la valeur recouvrable du goodwill :

- La méthode des flux de trésorerie actualisés ;
- La méthode des comparables boursiers qui consiste à déterminer la valeur de la Société par application de multiples observés sur un échantillon d'autres sociétés cotées du même secteur d'activité, au chiffre d'affaires ;
- La méthode des transactions comparables qui repose sur l'analyse de multiples extériorisés lors d'opérations de rachat total ou partiel d'entreprises intervenues dans le secteur des Medtechs et appliqués au chiffre d'affaires ;
- L'analyse du cours de bourse.

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée à partir des flux de trésorerie estimés sur la base des plans ou budgets établis sur cinq ans, les flux étant au-delà extrapolés par application d'un taux de croissance constant ou décroissant, et actualisés en retenant des taux du marché à long terme après impôt qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs. La valeur terminale est déterminée à partir de l'actualisation à l'infini du dernier flux de trésorerie du test.

Test de dépréciation annuel du goodwill

Le goodwill (valeur au 31 décembre 2021 : 3 082 055 €) a fait l'objet d'un test de dépréciation annuel selon une approche multicritères.

Les hypothèses retenues par la Société dans le cadre de la méthode des flux de trésorerie actualisés au 31 décembre 2021, identiques à celle de 2020, sont :

- Taux d'actualisation : 13 %
- Taux de croissance à l'infini : 2 %

Une hausse du taux d'actualisation de 2 points n'engendrerait pas un risque de perte de valeur.

Une baisse du taux de croissance à l'infini de 1 point n'engendrerait pas un risque de perte de valeur. La combinaison de ces deux scénarios n'engendrerait pas un risque de perte de valeur.

A partir de données de marchés disponibles et au regard de la croissance réalisée au cours des exercices présentés, des estimations de ventes et de pénétration du marché par la plateforme PediGuard ont été réalisées pour les Etats-Unis et le reste du monde.

Elles prennent également en compte le co-développement et la commercialisation de la vis intelligente («DSG® Screw») et des PediGuard Threaded (taraud) dotée de la technologie DSG® de guidage chirurgical dynamique.

Des jugements ont également été apportés par la Société pour tenir compte de facteurs de risque dérivés des projections et retenir des hypothèses relatives à la probabilité de succès de ses projets de recherche et développement en cours. L'impact de Covid 19 a été intégré sur l'exercice 2022.

Ces analyses ont permis à la Société d'élaborer des projections de flux de trésorerie sur cinq ans en corrélation avec le stade de développement de la Société, son business model et sa structure de financement.

La mise en œuvre des autres méthodes d'évaluation (méthode des comparables boursiers, méthode des transactions comparables et l'analyse de l'évolution du cours) dans le cadre de la détermination de la valeur recouvrable ont permis de corroborer l'absence de pertes de valeur sur le goodwill.

NOTE 4 : AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Principes comptables

Les actifs financiers de la Société sont classés en deux catégories :

- le coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dépôts de garantie sont des actifs financiers non-dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif.
- les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat. Ils représentent les actifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les actifs acquis par l'entreprise dans l'objectif de les céder à court terme. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Certains actifs peuvent également faire l'objet d'un classement volontaire dans cette catégorie.

Les actifs financiers avec une échéance à plus d'un an sont classés en « autres actifs financiers non courants » conformément à la norme IAS 1.

Les actifs financiers non courants sont constitués principalement des éléments suivants :

- Des dépôts de garantie versés dans le cadre de contrats de location simple des locaux français et américain.
- De la partie trésorerie du contrat de liquidité (cf. paragraphe « Gestion du capital » note 8.3).
- De la retenue de garantie de 75 K€ dans le cadre de la mise en place du prêt innovation avec Bpifrance d'un montant de 1 500 K€ le 7 mars 2016 (cf. note 11.2).

NOTE 5 : STOCKS

Principes comptables

Les stocks sont évalués à la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Les stocks sont comptabilisés à leur coût d'achat ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure. Dans ce dernier cas, la perte de valeur est enregistrée en résultat.

STOCKS (Montants en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Stocks de produits finis	566 981	507 191
Stocks de matières premières	160 356	176 545
Total brut des stocks	727 337	683 736
Dépréciation des stocks de produits finis	(48 802)	(20 970)
Total dépréciation des stocks	(48 802)	(20 970)
Total net des stocks	678 535	662 766

NOTE 6 : CREANCES CLIENTS ET AUTRES CREANCES

Principes comptables

Les créances sont évaluées à la juste valeur, qui correspond à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées au cas par cas par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Provisions

Une provision pour dépréciation est établie au cas par cas.

6.1 Créances clients

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES (Montants en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Clients et comptes rattachés	653 468	746 620
Dépréciation des clients et comptes rattachés	(30 44)	(32 329)
Total net des clients et comptes rattachés	623 020	714 291

Toutes les créances clients sont à échéance à moins d'un an.

Les produits de la Société sont vendus à des hôpitaux publics et privés, et à des distributeurs.

Le risque de défaillance a été évalué comme faible.

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES (Montants en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Part non échu	481 553	522 990
Echu à moins de 90 jours	136 143	190 496
Echu entre 90 jours et six mois	960	-
Echu entre six mois et douze mois	-	1 610
Echu au-delà de douze mois	34 812	31 524
Total brut des clients et comptes rattachés	653 468	746 620

6.2 Autres créances

Principes comptables

Crédit d'Impôt Recherche

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'État français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui, justifient de dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1^{er} janvier 2005, au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative), bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

Le crédit d'impôt recherche est enregistré à l'actif sur l'exercice d'acquisition correspondant à l'exercice au cours duquel des dépenses éligibles donnant naissance au crédit d'impôt ont été engagées. Le crédit d'impôt recherche est enregistré au compte de résultat en subvention au niveau des coûts de recherche et développement.

AUTRES CREANCES (Montants en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Crédit d'impôt recherche (1)	217 533	182 477
Créances de TVA (2)	105 835	175 504
Charges constatées d'avance (3)	241 759	314 905
Total autres créances	565 127	672 885

(1) Crédit d'impôt recherche (« CIR »)

Le crédit d'impôt recherche de 2020 a été remboursé en juin 2021 pour un montant de 182 K€. Le remboursement du CIR 2021 est attendu au cours du 2^{ème} semestre 2022.

(2) Les créances de TVA sont relatives principalement à la TVA déductible ainsi qu'au remboursement de TVA demandé.

(3) Les charges constatées d'avance comprennent notamment 94 K€ de matériel médical et des charges courantes. La diminution est relative à des frais d'avocats payés d'avance en 2020 dans le cadre de la procédure Chapter 11.

NOTE 7 : TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

Principes comptables

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comptabilisés au bilan comprennent les disponibilités bancaires, les disponibilités en caisse et les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois.

Les équivalents de trésorerie sont détenus à des fins de transaction, facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées en résultat financier.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie nette comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus.

TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE (Montants en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Comptes bancaires	5 207 034	1 222 030
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	5 207 034	1 222 030

NOTE 8 : CAPITAL

8.1 Capital émis

Principes comptables

Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, nets d'impôts.

CAPITAL	31/12/2021	31/12/2020
Capital	1 486 729 €	1 173 650 €
Nombre d'actions	29 734 572	23 473 000
Actions ordinaires	29 734 572	23 473 000
Valeur nominale	0,05 €	0,05 €

Le capital social est fixé à la somme de 1 486 728,60€. Il est divisé en 29 734 572 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,05 €.

Ce nombre s'entend hors Bons de Souscription d'Actions ("BSA"), actions gratuites et options de souscription octroyés à certains investisseurs et personnes physiques, salariées ou non de la Société et non encore exercés.

8.2 Tableau d'évolution du capital social

Nature des opérations	Capital en €	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions composant le capital	Valeur nominale en €	Capital social en €
Au 31 décembre 2019	2 596 501		12 982 506		
Augmentation de capital suite à la conversion d'OC	1 002 818	6 217 298	19 199 804	0,20	3 839 961
Attribution définitive d'actions gratuites - incorporation de réserves	22 344	111 719	19 311 523	0,20	3 862 305
Réduction de capital par diminution de la valeur nominale	(2 656 087)	-	19 311 523	0,05	965 576
Augmentation de capital par incorporation de créance	10 000	200 000	19 511 523	0,05	975 576
Réduction de capital suite à l'exercice des BSAR	198 074	3 961 477	23 473 000	0,05	1 173 650
Au 31 décembre 2020	1 173 650		23 473 000	0,05	
Augmentation de capital suite à la conversion de BSAR Nice & Green	236 260	4 725 205	28 198 205	0,05	1 409 910
Augmentation de capital suite à la conversion de BSAR Investisseurs	484	9 689	28 207 894	0,05	1 410 395
Augmentation de capital suite à la conversion de BSAR Investisseurs	173	3 458	28 211 352	0,05	1 410 568
Augmentation de capital suite à la conversion de BSAR Nice & Green BSAR 176 à 250	71 212	1 424 230	29 635 582	0,05	1 481 779
Augmentation de capital suite à la conversion de BSAR Investisseurs	47	935	29 636 517	0,05	1 481 826
Augmentation de capital suite à la conversion de BSAR Investisseurs	28	555	29 637 072	0,05	1 481 854
Attribution définitive d'actions gratuites - incorporation de réserves	4 875	97 500	29 734 572	0,05	1 486 729
Au 31 décembre 2021	1 486 729		29 734 572	0,05	

8.3 Gestion du capital

La politique de la Société consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et de soutenir le développement futur de l'activité.

8.4 Contrat de liquidité

Depuis son introduction en bourse sur le marché Euronext Growth (ancien Alternext d'Euronext), la Société a conclu un contrat de liquidité avec un établissement financier afin de limiter la volatilité « intra day » de l'action SpineGuard. Dans ce cadre, la Société a confié 170 000 euros à cet établissement afin que ce dernier prenne des positions à l'achat comme à la vente sur les actions de la Société.

Au 31 décembre 2021, la Société détenait 21 500 actions propres.

Le contrat de liquidité est actuellement géré par la société Tradition Securities And Futures (TSAF).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la Société a procédé aux opérations suivantes sur ses propres titres :

- Achat de 64 222 actions au cours moyen de 1,48596 Euros
- Vente de 71 722 actions au cours moyen de 1,59202 Euros

Au 31 décembre 2021, au titre de ce contrat, 21 500 actions propres ont été comptabilisées en déduction des capitaux propres et 37 563,28 euros d'espèces figuraient en actifs financiers long terme.

Contrat de liquidité

La part du contrat qui est investi en actions propres de la Société est comptabilisée en moins des capitaux propres de la Société pour leurs coûts d'acquisition.

Le résultat de cession de ces actions propres est enregistré également directement dans les capitaux propres. La réserve de trésorerie liée au contrat de liquidité est présentée en « autres actifs financiers non courants ».

8.5 Bons de souscription d'actions remboursables

Ligne de financement obligataire en bons de souscriptions d'actions remboursables (« BSAR ») du 26 juin 2020.

Le 26 juin 2020, la Société a signé un contrat de financement avec Nice & Green au travers de l'émission de 120 bons de souscription d'actions remboursables (BSAR) répartis en 12 tranches mensuelles égales pour un montant total de 2,4 M€.

Au 31 décembre 2021, les émissions suivantes ont été réalisées :

Date d'émission BSAR	BSAR	Valeur des BSAR
1 ^{er} juillet 2020	1 à 10	200 000 €
31 août 2020	11 à 20	200 000 €
7 décembre 2020	21 à 30	200 000 €
4 janvier 2021	31 à 75	900 000 €
8 février 2021	76 à 98	460 000 €
15 mars 2021	99 à 120	440 000 €
TOTAL EMIS	Total	2 400 000 €

Les conversions de l'exercice 2021 ont été les suivantes :

Date d'émission BSAR	# des BSAR	# d'actions dues à l'Investisseur	Prix de conversion
5 janvier 2021	31 à 55	543 596	0,9998 €
7 janvier 2021	56 à 75	495 601	0,8071 €
9 février 2021	76 à 98	376 894	1,2205 €
16 mars 2021	99 à 109	120 244	1,8296 €
18 mars 2021	110 à 120	120 244	1,8296 €
TOTAL DES ACTIONS DUES 2021 :		1 656 579	

Ce programme est désormais clos.

Caractéristiques des BSAR

- Les BSAR ne seront pas cotés ;
- Les exercices des BSAR et la cession des actions issues de l'exercice interviendront au fil de l'eau sur décision de Nice & Green sans calendrier préétabli ;
- La société Nice & Green s'engage à souscrire ces 120 BSAR selon un calendrier prédéfini pour un montant total (prix de souscription et prix d'exercice) de 2,4 M€ (soit 12 tranches de 10 BSAR d'une valeur unitaire de 20 000 € (répartie entre le prix de souscription et le prix d'exercice) correspondant à la souscription de la totalité des BSAR par Nice & Green.
- La période d'exercice des BSAR est fixé à 45 jours.
- Prix de souscription unitaire de chaque BSAR : 18 000 €
- Prix d'exercice unitaire de chaque BSAR : 2 000 €
- Prix d'émission : 92% du cours moyen pondéré par les volumes de référence le plus faible sur les 10 dernières séances précédant l'exercice.
- Le nombre d'Actions émises sur exercice de chaque BSAR sera déterminé selon la formule suivante :

$$N = (PS + PEx) / PE$$

Où :

N : désigne le nombre d'actions à émettre ; PS : désigne le Prix de Souscription

PEx : désigne le Prix d'Exercice ; PE : désigne le Prix d'Émission

- En cas résiliation pour cas de défauts ou manque de liquidité pendant au minimum 3 mois successifs, Nice & Green est autorisé, à sa seule discrétion, à résilier le contrat. Les BSAR non exercés deviendront immédiatement remboursables selon les modalités suivantes :

$$PR = PS / 0,97$$

Où :

PR : désigne le Prix de Remboursement et PS : désigne le Prix de Souscription

Frais

- Prestation de structuration et d'accompagnement : engagement de verser une rémunération égale à 6% de l'engagement total et payable au prorata de la valeur de chaque tranche.
- Frais d'avocats de 8 K€ payables à la signature du contrat.

Le contrat étant soldé aucun engagement d'émettre et de souscrire un solde non émis des BSAR n'a été constaté au titre d'un « forward » (contrat à terme) au sens d'IFRS 9 et n'a été comptabilisé à la juste valeur par compte de résultat.

Ligne de financement obligataire en bons de souscriptions d'actions remboursables (« BSAR ») du 8 avril 2021.

Principales modalités de l'opération

Ce financement flexible sur 36 mois est assuré par Nice & Green, société spécialisée dans les solutions de financements adaptées aux sociétés cotées et qui accompagne SpineGuard depuis 2017. La société Nice & Green s'engage à souscrire 500 BSAR selon les modalités prédéfinies ci-dessous pour un montant maximum de 10,0 M€ (soit 10 tranches de 50 BSAR d'une valeur unitaire de 20 000 € répartie entre le prix de souscription et le prix d'exercice) correspondant à la souscription de la totalité des BSAR par Nice & Green. Cette émission ne donnera pas lieu à l'établissement d'un prospectus soumis au visa de l'AMF.

- Les dates de souscription entre chaque tranche sont de 65 jours de bourse. Les tranches peuvent être décalées d'un commun accord.
- le nombre d'actions à émettre sur exercice des BSAR Nice & Green sera déterminé sur la base du plus faible des cours moyens pondérés par les volumes des dix séances de bourse précédant l'exercice des BSAR assorti d'une décote de 7% ;

- les exercices des BSAR et la cession des actions issues de l'exercice interviendront au fil de l'eau sur décision de Nice & Green sans calendrier préétabli ;
- les BSAR souscrits par Nice & Green ne seront pas cotés.

Cadre Juridique de l'opération

Faisant usage de la délégation du Conseil d'administration du 14 mai 2020 agissant sur la base des onzième et douzième résolutions de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de SpineGuard du 14 mai 2020, le Président Directeur Général a décidé ce jour d'émettre 10 tranches de 50 BSAR (soit un total de 500 BSAR) sur une période de 36 mois, d'une valeur nominale unitaire de 20 000 € à souscrire par Nice & Green.

Principales caractéristiques des BSAR

Les BSAR seront sous forme nominative et numérotés de un à cinq-cents.

Les dates de souscription sont de 65 jours de bourse entre chaque tranche. Ce délai est éventuellement raccourci si le montant des transactions effectuées sur l'action SpineGuard depuis la dernière tranche est supérieur ou égal à 10 millions d'euros. Les tranches peuvent être décalées ou remboursées d'un commun accord ou en cas d'exercice de l'option de suspension à l'initiative de la Société conformément aux termes du contrat d'émission qui aurait pour effet de décaler les dates de souscription.

Les BSAR peuvent être librement transférés par Nice & Green à un ou plusieurs de ses affiliés et ne peuvent être transférés à un quelconque autre tiers sans l'autorisation écrite préalable de SpineGuard qui dispose d'un droit unilatéral de révocation lui permettant de rembourser à sa seule discrétion et à tout moment les BSAR en circulation. Le contrat contient également des clauses usuelles de défaut ou de résiliation, notamment en cas de changement de contrôle. Les actions issues de l'exercice des BSAR seront émises au porteur.

Souscription et exercice des BSAR

Le prix de souscription unitaire de chaque BSAR est de dix-neuf mille euros et doit être payé par Nice & Green à SpineGuard à la date de souscription (le « Prix de Souscription »). Le prix d'exercice unitaire de chaque BSAR est de mille euros et doit être payé par Nice & Green à SpineGuard à chaque date de souscription (le « Prix d'Exercice »). Sauf demande de suspension conformément aux termes du contrat d'émission, chaque BSAR devra être exercé dans un délai de cent vingt jours de bourse à compter de sa date de souscription (la « Période d'Exercice »).

Émission des actions

Le prix d'émission unitaire des actions nouvelles issues de l'exercice des BSAR (le « Prix d'Émission ») sera égal à quatre-vingt-treize pour cent du cours moyen pondéré par les volumes de référence le plus faible sur les 10 dernières séances précédant l'exercice. Le nombre d'actions qui seront émises/remises sur exercice de chaque BSAR sera déterminé selon la formule suivante :

$$N = (PS + PEx) / PE$$

Où

N : désigne le nombre d'actions à émettre/remettre ; PS : désigne le Prix de Souscription

PEx : désigne le Prix d'Exercice et PE : désigne le Prix d'Émission arrondi à 4 décimales

Les actions nouvelles qui seront admises aux négociations sur Euronext Growth à compter de leur émission, porteront jouissance courante et seront pleinement assimilées aux actions existantes et fongibles avec ces dernières.

Programme d'intéressement

Nice & Green a accepté de mettre en place un programme d'intéressement destiné à permettre à SpineGuard de recueillir une partie du résultat financier positif réalisé par Nice & Green. Ce programme d'intéressement consiste en l'attribution en numéraire au profit de SpineGuard, d'une quote-part de la plus-value éventuelle réalisée par Nice & Green lors de la cession des actions issues de la conversion des BSAR.

Utilisation

Au jour du présent rapport financier, le programme a donné lieu aux tirages et conversions suivants :

Date d'émission BSAR	BSAR	Valeur des BSAR
19 avril 2021	1 à 50	1 000 000 €
17 mai 2021	51 à 100	1 000 000 €
11 juin 2021	101 à 150	1 000 000 €
24 juin 2021	151 à 175	500 000 €
23 août 2021	176 à 250	1 500 000 €
TOTAL EMIS	250	5 000 000 €
Solde à émettre	250	5 000 000 €
TOTAL PROGRAMME	500	10 000 000 €

CONVERSIONS

Date d'émission BSAR	# des BSAR	# d'actions dues à l'investisseur	Valeur des BSAR
26 avril 2021	1 à 25	379 046	1,3191 €
6 mai 2021	26 à 50	407 763	1,2262 €
25 mai 2021	51 à 67	314 436	1,0813 €
27 mai 2021	68 à 84	319 669	1,0636 €
2 juin 2021	85 à 100	300 864	1,0636 €
14 juin 2021	101 à 118	325 526	1,1059 €
25 juin 2021	119 à 175	1 021 322	1,1162 €
23 août 2021	176 à 250	1 424 230	1,0532 €
TOTAL EMIS		4 492 856	

L'engagement d'émettre et de souscrire le solde non émis des BSAR a été considéré comme étant un « forward » (contrat à terme) au sens d'IFRS 9 a été comptabilisé à la juste valeur par compte de résultat et donné lieu à l'enregistrement d'un dérivé passif courant s'élevant à 328 K€ au 31 décembre 2021.

Emission gratuite de bons de souscription d'actions remboursables (BSAR)

En vertu de la délégation de compétence qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle et Extraordinaire qui s'est réunie le 14 mai 2020 (neuvième résolution), le Conseil d'administration de la Société, lors de sa réunion en date du 27 mai 2021, a décidé du principe de l'émission et de l'attribution gratuite de bons de souscription d'actions remboursables aux actionnaires de la Société et a subdélégué au Président Directeur Général de la Société tous pouvoirs à cet effet. Le Président Directeur Général a décidé en date du 1^{er} juin 2021 l'émission et l'attribution gratuite à l'ensemble des actionnaires de 26 851 357 BSAR, selon les modalités détaillées ci-après.

Le 11 juin 2021, chaque actionnaire de SpineGuard a reçu gratuitement un (1) BSAR à raison de chaque action détenue. Sur la base du capital de la Société, 26 851 357 BSAR ont été émis. Neuf (9) BSAR permettront de souscrire à une (1) action nouvelle SpineGuard au prix d'exercice par action de 1,80 €, soit la création potentielle (en cas d'exercice de la totalité des BSAR) de 2 983 484 actions nouvelles correspondant à une augmentation de capital théorique maximale de 5 370 271,20 €. Les 26 851 357 BSAR ont fait l'objet d'une demande d'admission à la cote sur le marché Euronext Growth Paris. Ils sont donc cotés sur une ligne spécifique et intitulés « BSAR » (ISIN : FR0014003UB4). La durée de vie des BSAR est fixée à vingt-quatre (24) mois à compter de leur attribution, soit jusqu'au 12 juin 2023 inclus. En fonction de l'évolution du cours de l'action, à compter du 10 décembre 2021, la Société pourra demander le remboursement des BSAR attribués et encore en circulation, à un prix unitaire de 0,01 €, si la moyenne du cours de clôture de l'action SpineGuard (pondérée par les volumes de transaction de l'action SpineGuard) calculée sur dix jours de bourse consécutifs, choisis parmi les vingt jours qui précèdent la date de publication de l'avis de remboursement anticipé, excède de 50% le prix d'exercice de 1,80 €, soit 2,70 €. Dans l'éventualité où la Société mettrait en œuvre le remboursement des BSAR au prix de 0,01 €, il est rappelé que les porteurs de BSAR pourront éviter un tel remboursement en exerçant leurs BSAR sur la base d'un prix d'exercice de 1,80 € par action nouvelle avant la date fixée pour le remboursement et bénéficier ainsi économiquement de l'exercice des BSAR. Toute demande d'exercice de BSAR portera sur un minimum de 3 600 BSAR permettant de souscrire ainsi un minimum de 400 actions nouvelles SpineGuard.

En cas d'exercice de l'intégralité des BSAR, le produit brut de l'opération pourrait atteindre 5.370.271,20 €.

Au 31 décembre 2021, il reste 26 719 624 BSAR donnant droit à 5 343 925 actions.

131 733 BSAR ont exercés en 2021 ayant donné lieu à l'émission de 14 637 actions nouvelles.

NOTE 9 : BONS, OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS ET ACTIONS GRATUITES

Principes comptables

Depuis sa création, la Société a mis en place plusieurs plans de rémunération dénoués en instruments de capitaux propres sous la forme de bons de souscriptions d'actions, d'actions gratuites ou de *stock-options* (« SO ») attribués à des salariés, dirigeants, chirurgiens et membres du Conseil d'administration.

En application de la norme IFRS 2, le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres est comptabilisé en charge sur la période au cours de laquelle les droits à bénéficier des instruments de capitaux propres sont acquis, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

La Société a appliqué la norme IFRS 2 à l'ensemble des instruments de capitaux propres octroyés, depuis l'origine de la Société, à des employés, membres du Conseil d'administration ou à des personnes physiques lui fournissant des services, tels que des consultants ou des chirurgiens.

La juste valeur des options de souscription d'actions octroyées aux employés est déterminée par application du modèle Black-Scholes de valorisation d'options. Il en est de même pour les options octroyées à d'autres personnes physiques fournissant des services similaires.

Les modalités d'évaluation retenues pour estimer la juste valeur des options sont précisées ci-après :

- Le prix de l'action retenu est égal au prix de souscription des investisseurs ou par référence à des valorisations internes ;
- Pour les plans émis postérieurement à l'introduction en bourse, le prix de l'action est le cours de bourse à la date d'émission ;
- Le taux sans risque est déterminé à partir de la durée de vie moyenne des instruments estimé à 6 ans ;

- La volatilité a été déterminée sur la base d'un échantillon de sociétés cotées du secteur du rachis, à la date de souscription des instruments et sur une période équivalente à la durée de vie de l'option ;
- Aucune prévision de versement de dividende futur n'a été prise en compte ;
- Pour les plans d'attribution gratuite d'actions, la juste valeur de l'avantage octroyé sur la base du cours de l'action à la date d'attribution ajusté de toutes les conditions spécifiques susceptibles d'avoir une incidence sur la juste valeur (exemple : dividendes). Comme précisé ci-dessus aucun dividende n'a été pris en compte lors de l'évaluation.

9.1 Bons de souscriptions d'actions (« BSA »)

Des bons de souscriptions d'actions ont été attribués aux fondateurs (BSA-C), des Conseils (BSA-A), des chirurgiens (BSA-B) et des salariés (BSA-D).

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans de BSA émis ainsi que les hypothèses retenues pour la valorisation selon IFRS2 :

Date d'attribution	Type	Caractéristiques des plans			Hypothèses retenues	
		Nombre total de bons attribués	Durée d'exercice	Prix d'exercice	Volatilité	Taux sans risque
6 avril 2009	BSA - A	7 589	10 ans	5,00 €	62,95%	3,65%
6 avril 2009	BSA - A	50 000	10 ans	5,00 €	62,95%	3,65%
2 juillet 2009	BSA - A	42 635	10 ans	5,00 €	62,95%	3,67%
12 mai 2010	BSA - A	20 089	10 ans	5,00 €	67,03%	3,09%
7 juillet 2010	BSA - B	14 000	10 ans	5,00 €	67,03%	3,00%
17 mars 2011	BSA - B	7 000	10 ans	5,00 €	65,71%	3,61%
17 mars 2011	BSA - A	7 000	10 ans	5,00 €	65,71%	3,61%
12 mai 2011	BSA - C	10 000	10 ans	5,00 €	65,71%	3,50%
12 juillet 2011	BSA - B	2 500	10 ans	5,00 €	65,71%	3,34%
20 septembre 2011	BSA - B	23 000	10 ans	5,00 €	65,71%	2,62%
20 septembre 2011	BSA - A	6 000	10 ans	5,00 €	65,71%	2,62%
20 septembre 2011	BSA - C	16 000	10 ans	5,00 €	65,71%	2,62%
11 janvier 2012	BSA - A	1 000	10 ans	5,00 €	65,03%	3,18%
11 janvier 2012	BSA - B	2 500	10 ans	5,00 €	65,03%	3,18%
15 mars 2012	BSA - A	4 000	10 ans	5,00 €	65,03%	2,83%
9 janvier 2013	BSA - A	30 000	10 ans	5,00 €	63,72%	2,15%
9 janvier 2013	BSA - B	14 000	10 ans	5,00 €	63,72%	2,15%
21 novembre 2013	BSA - A	50 596	10 ans	7,49 €	62,22%	2,27%
21 novembre 2013	BSA - B	72 500	10 ans	7,49 €	62,22%	2,27%
21 novembre 2013	BSA - C	31 596	10 ans	7,49 €	62,22%	2,27%
21 novembre 2013	BSA - D	41 095	10 ans	7,49 €	62,22%	2,27%
16 octobre 2014	BSA - B	17 500	10 ans	6,73 €	63,70%	0,36%
22 mars 2016	BSA - A	21 985	10 ans	4,84 €	65,84%	-0,15%
9 novembre 2017	BSA - A	17 500	10 ans	3,77 €	58,97%	-0,15%
30 janvier 2018	BSA - A	1 777	10 ans	3,18 €	57,55%	0,23%
14 mars 2018	BSA - B	5 000	10 ans	2,81 €	57,55%	0,16%
18 septembre 2018	BSA - A	20 000	10 ans	1,68 €	56,99%	0,04%

15 novembre 2018	BSA – A	50 224	10 ans	1,01 €	54,94%	-0,05%
15 novembre 2018	BSA - B	14 000	10 ans	1,01 €	54,94%	-0,05%
15 octobre 2019	BSA - A	70 000	10 ans	0,22 €	56,32%	-0,63%
14 mai 2020	BSA – B	50 000	10 ans	0,24 €	60,29%	-0,67%
14 mai 2020	BSA - A	210 000	10 ans	0,23 €	60,29%	-0,67%
9 novembre 2021	BSA - A	150 000	10 ans	1,15 €	67,45%	-0,52%
9 novembre 2021	BSA - B	220 000	10 ans	1,15 €	67,45%	-0,52%

Les droits à exercice pour les BSA-A et BSA-C attribués avant 2016 sont acquis par quart sur une période de quatre ans sous condition de présence selon les modalités suivantes :

- le premier quart des BSA est attribué au bénéficiaire, sous condition suspensive de la présence du bénéficiaire à la fin du douzième (12^{ème}) mois suivant la date d’attribution par le Conseil d’administration ;
- le solde des BSA est attribué progressivement au bénéficiaire, sous condition suspensive de la présence du bénéficiaire à la fin de chaque mois pendant une période glissante de trente-six mois débutant à compter du treizième mois suivant la date d’attribution par le Conseil d’administration.

Pour les BSA A émis en 2018 et 2019, ils ont été émis sans conditions de présence.

Pour les BSA A émis en 2020 et 2021, ils ont été émis avec conditions de présence à l’issue d’une période d’acquisition de 2 ans.

Pour les BSA-B, le nombre de BSA définitivement acquis à l’issue de la période d’acquisition de 4 ans est variable selon un nombre d’heures à réaliser.

Evolution du nombre de bons en circulation

Date d'attribution	Type	Evolution du nombre de BSA en circulation					Nombre d'actions pouvant être souscrites
		31/12/2020	Attribués	Exercés	Caducs / Annulés	31/12/2021	
17 mars 2011	BSA - B	7 000	-	-	7 000	-	-
17 mars 2011	BSA - A	7 000	-	-	7 000	-	-
12 mai 2011	BSA - C	10 000	-	-	10 000	-	-
12 juillet 2011	BSA - B	2 500	-	-	2 500	-	-
20 septembre 2011	BSA - B	20 671	-	-	20 671	-	-
20 septembre 2011	BSA - A	6 000	-	-	6 000	-	-
20 septembre 2011	BSA - C	16 000	-	-	16 000	-	-
11 janvier 2012	BSA - A	1 000	-	-	-	1 000	1 000
11 janvier 2012	BSA - B	1 269	-	-	-	1 269	1 269
15 mars 2012	BSA - A	4 000	-	-	-	4 000	4 000
9 janvier 2013	BSA - A	30 000	-	-	-	30 000	30 000
9 janvier 2013	BSA - B	14 000	-	-	-	14 000	14 000
21 novembre 2013	BSA - A	50 596	-	-	-	50 596	50 596
21 novembre 2013	BSA - B	50 022	-	-	-	50 022	50 022
21 novembre 2013	BSA - C	1 148	-	-	-	1 148	1 148
21 novembre 2013	BSA - D	0	-	-	-	0	0
16 octobre 2014	BSA - B	8 787	-	-	-	8 787	8 787
22 mars 2016	BSA - A	21 985	-	-	-	21 985	21 985

9 novembre 2017	BSA - A	17 500	-	-	-	17 500	17 500
30 janvier 2018	BSA - A	1 777	-	-	-	1 777	1 777
14 mars 2018	BSA - B	5 000	-	-	-	5 000	5 000
18 septembre 2018	BSA - A	20 000	-	-	-	20 000	20 000
15 novembre 2018	BSA - A	50 224	-	-	-	50 224	50 224
15 novembre 2018	BSA - B	14 000	-	-	-	14 000	14 000
15 octobre 2019	BSA - A	70 000	-	-	-	70 000	70 000
14 mai 2020	BSA - B	50 000	-	-	-	50 000	50 000
14 mai 2020	BSA - A	210 000	-	-	-	210 000	210 000
9 novembre 2021	BSA - A	-	150 000	-	-	150 000	150 000
9 novembre 2021	BSA - B	-	220 000	-	-	220 000	220 000
		690 479	370 000	-	69 171	991 308	991 308

Au cours de l'exercice 2019, le solde des BSA attribués le 6 avril 2009 et le 2 juillet 2009 sont devenus caducs, n'ayant pas été exercés au cours de la période d'exercice de 10 ans.

Au cours de l'exercice 2020, le solde des BSA attribués le 12 mai 2010 et le 7 juillet 2010 sont devenus caducs, n'ayant pas été exercés au cours de la période d'exercice de 10 ans.

Au cours de l'exercice 2021, le solde des BSA attribués les 17 mars, 12 mai, 12 juillet et 20 septembre 2011 sont devenus caducs, n'ayant pas été exercés au cours de la période d'exercice de 10 ans.

Autres BSA :

Date d'attribution	Type	Evolution du nombre de bons en circulation				31/12/2021	Nombre d'actions pouvant être souscrites
		31/12/2020	Attribués	Exercés	Caducs		
18 décembre 2012	BSA Norgine	60 000	-	-	-	60 000	60 000
28 décembre 2015	BSA IPF Fund	3 000 000	-	-	-	3 000 000	66 876
26 septembre 2018	BSA Harbert	50	-	-	-	50	142 050
26 septembre 2018	BSA Norgine	50	-	-	-	50	142 050
		3 060 100	-	-	-	3 060 100	410 976

Pour IPF : Seules 66 876 actions sont exerçables suite au tirage des tranches A et B.

La tranche C étant caduque, le solde de BSA donnant droit à 22 292 actions n'est plus exerçable.

Pour Norgine et Harbert : Les 100 BSA donnent chacun droit à 2 841 actions, soit 284 100 actions.

9.2 Options de souscription d'actions

Des options de souscriptions d'actions ont été attribuées aux dirigeants et à certains salariés.

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans d'options émis ainsi que les hypothèses retenues pour la valorisation selon IFRS2 :

Date d'attribution	Type	Caractéristiques des plans			Hypothèses retenues	
		Nombre total de bons attribués	Durée d'exercice	Prix d'exercice	Volatilité	Taux sans risque
6 avril 2009	Options	91 074	10 ans	5,00 €	62,95%	3,65%
2 juillet 2009	Options	49 550	10 ans	5,00 €	62,95%	3,67%
12 mai 2010	Options	5 022	10 ans	5,00 €	67,03%	3,09%
12 janvier 2011	Options	5 000	10 ans	5,00 €	65,71%	3,43%
12 mai 2011	Options	10 000	10 ans	5,00 €	65,71%	3,50%
12 juillet 2011	Options	23 000	10 ans	5,00 €	65,71%	3,34%
20 septembre 2011	Options	16 000	10 ans	5,00 €	65,71%	2,62%
20 septembre 2011	Options	75 182	10 ans	5,00 €	65,71%	2,62%
11 janvier 2012	Options	10 000	10 ans	5,00 €	65,03%	3,18%
9 janvier 2013	Options	14 500	10 ans	5,00 €	63,72%	2,15%
18 septembre 2013	Options	10 000	10 ans	6,00 €	62,22%	2,27%
23 mai 2017	Options	31 376	10 ans	3,49 €	62,49%	-0,13%

A l'exception du plan de 75 182 options du 20 septembre 2011, l'ensemble des options est soumis à des conditions de présence au sein de la Société :

- le premier quart des options est attribué au bénéficiaire, sous condition suspensive de la présence du bénéficiaire à la fin du douzième (12^{ème}) mois suivant la date d'attribution par le Conseil d'administration ;
- le solde des options est attribué progressivement au bénéficiaire, sous condition suspensive de la présence du bénéficiaire à la fin de chaque mois pendant une période glissante de trente-six mois débutant à compter du treizième mois suivant la date d'attribution par le Conseil d'administration.

Pour le plan de 75 182 options du 20 septembre 2011 attribuées aux fondateurs, les options ont été définitivement attribuées par le Conseil d'administration. A la date de réalisation de l'introduction en bourse, 40 000 options sont devenues exerçables et 35 182 options sont devenues caduques.

Evolution du nombre d'options en circulation

Date d'attribution	Type	Evolution du nombre d'options en circulation				Nombre d'actions pouvant être souscrites	
		31/12/2020	Attribués	Exercés	Caducs / Annulés		31/12/2021
12 janvier 2011	Options	4 841	-	-	4 841	-	-
12 mai 2011	Options	10 000	-	-	10 000	-	-
12 juillet 2011	Options	22 450	-	-	22 450	-	-
20 septembre 2011	Options	16 000	-	-	16 000	-	-
20 septembre 2011	Options	30 000	-	-	30 000	-	-
11 janvier 2012	Options	6 979	-	-	-	6 979	6 979
9 janvier 2013	Options	8 217	-	-	-	8 217	8 217
18 septembre 2013	Options	10 000	-	-	-	10 000	10 000
23 mai 2017	Options	31 376	-	-	-	31 376	31 376
		139 863	-	-	83 291	56 572	56 572

Au cours de l'exercice 2019, le solde des options attribués le 6 avril 2009 et le 2 juillet 2009 sont devenus caducs, n'ayant pas été exercés au cours de la période d'exercice de 10 ans.

Au cours de l'exercice 2021, le solde des options attribués les 12 janvier, 12 mai, 12 juillet et 20 septembre sont devenus caducs, n'ayant pas été exercés au cours de la période d'exercice de 10 ans.

9.3 Actions gratuites

Des actions gratuites ont été attribuées aux dirigeants et à certains salariés.

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans d'actions gratuites émises :

Date d'attribution	Type	Nombre d'actions restant à émettre à l'issue de la période d'acquisition 31/12/2020	Evolution du nombre d'actions gratuites			Nombre d'actions restant à émettre à l'issue de la période d'acquisition 31/12/2021
			Attribuées au cours de l'exercice	Acquises et émises au cours de la période	Caduques au cours de la période	
23 mai 2017	Actions gratuites	18 892	-	-	18 892	-
15 octobre 2019	Actions gratuites	97 500	-	97 500	-	-
14 mai 2020	Actions gratuites	1 420 000	-	-	-	1 420 000
26 janvier 2021	Actions gratuites	-	5 000	-	-	5 000
27 mai 2021	Actions gratuites	-	50 000	-	-	50 000
9 novembre 2021	Actions gratuites	-	510 000	-	-	510 000
		1 536 392	565 000	97 500	18 892	1 985 000

9.4 Détail de la charge comptabilisée au titre des périodes présentées

Date d'attribution	Type	31/12/2020			31/12/2021		
		Coût probabilisé du plan à date	Charge de la période	Charge cumulée à date	Coût probabilisé du plan à date	Charge de la période	Charge cumulée à date
6 avril 2009	Options	264 748 €	-	264 748 €	264 748 €	-	264 748 €
2 juillet 2009	Options	139 618 €	-	139 618 €	139 618 €	-	139 618 €
12 mai 2010	Options	2 856 €	-	2 856 €	2 856 €	-	2 856 €
12 janvier 2011	Options	10 945 €	-	10 945 €	10 945 €	-	10 945 €
12 mai 2011	Options	22 631 €	-	22 631 €	22 631 €	-	22 631 €
12 juillet 2011	Options	50 743 €	-	50 743 €	50 743 €	-	50 743 €
20 septembre 2011	Options	48 901 €	-	48 901 €	48 901 €	-	48 901 €
20 septembre 2011	Options	114 976 €	-	114 976 €	114 976 €	-	114 976 €
11 janvier 2012	Options	22 696 €	-	22 696 €	22 696 €	-	22 696 €
9 janvier 2013	Options	29 554 €	-	29 554 €	29 554 €	-	29 554 €
18 septembre 2013	Options	47 587 €	-	47 587 €	47 587 €	-	47 587 €
23 mai 2017	Options	28 484 €	-	28 484 €	28 484 €	-	28 484 €
		783 740 €	-	783 740 €	783 740 €	-	783 740 €

Date d'attribution	Type	31/12/2020			31/12/2021		
		Coût probabilisé du plan à date	Charge de la période	Charge cumulée à date	Coût probabilisé du plan à date	Charge de la période	Charge cumulée à date
6 avril 2009	BSA - A	21 595 €	-	21 595 €	21 595 €	-	21 595 €
6 avril 2009	BSA - A	142 278 €	-	142 278 €	142 278 €	-	142 278 €
2 juillet 2009	BSA - A	125 109 €	-	125 109 €	125 109 €	-	125 109 €
12 mai 2010	BSA - A	43 810 €	-	43 810 €	43 810 €	-	43 810 €
7 juillet 2010	BSA - B	28 122 €	-	28 122 €	28 122 €	-	28 122 €
17 mars 2011	BSA - B	13 160 €	-	13 160 €	13 160 €	-	13 160 €
17 mars 2011	BSA - A	15 134 €	-	15 134 €	15 134 €	-	15 134 €
12 mai 2011	BSA - C	22 631 €	-	22 631 €	22 631 €	-	22 631 €
12 juillet 2011	BSA - B	4 700 €	-	4 700 €	4 700 €	-	4 700 €
20 septembre 2011	BSA - B	36 276 €	-	36 276 €	36 276 €	-	36 276 €
20 septembre 2011	BSA - A	18 352 €	-	18 352 €	18 352 €	-	18 352 €
20 septembre 2011	BSA - C	48 901 €	-	48 901 €	48 901 €	-	48 901 €
11 janvier 2012	BSA - A	2 591 €	-	2 591 €	2 591 €	-	2 591 €
11 janvier 2012	BSA - B	1 792 €	-	1 792 €	1 792 €	-	1 792 €
15 mars 2012	BSA - A	12 162 €	-	12 162 €	12 162 €	-	12 162 €
9 janvier 2013	BSA - A	87 369 €	-	87 369 €	87 369 €	-	87 369 €
9 janvier 2013	BSA - B	25 200 €	-	25 200 €	25 200 €	-	25 200 €
21 novembre 2013	BSA - A	194 982 €	-	194 981 €	194 982 €	-	194 981 €
21 novembre 2013	BSA - B	202 416 €	-	202 416 €	202 416 €	-	202 416 €
21 novembre 2013	BSA - C	109 055 €	-	109 055 €	109 055 €	-	109 055 €
21 novembre 2013	BSA - D	158 354 €	-	158 354 €	158 354 €	-	158 354 €
16 octobre 2014	BSA - B	32 040 €	-	32 040 €	32 040 €	-	32 040 €
22 mars 2016	BSA - A	55 493 €	-	55 493 €	55 493 €	-	55 493 €
9 novembre 2017	BSA - A	29 565 €	-	29 565 €	29 565 €	-	29 565 €
30 janvier 2018	BSA - A	3 392 €	-	3 392 €	3 392 €	-	3 392 €
14 mars 2018	BSA - B	6 738 €	682 €	6 738 €	6 738 €	-	6 738 €
18 septembre 2018	BSA - A	15 785 €	-	15 785 €	15 785 €	-	15 785 €
15 novembre 2018	BSA - A	21 252 €	-	21 252 €	21 252 €	-	21 252 €
15 novembre 2018	BSA - B	5 913 €	1 294 €	5 913 €	5 913 €	-	5 913 €
15 octobre 2019	BSA - A	8 119 €	-	8 119 €	8 119 €	-	8 119 €
14 mai 2020	BSA - B	5 748 €	3 638 €	3 638 €	5 748 €	2 110 €	5 748 €
14 mai 2020	BSA - A	24 654 €	15 603 €	15 603 €	24 654 €	9 051 €	24 654 €
9 novembre 2021	BSA - A	-	-	-	93 031 €	6 618 €	6 618 €
9 novembre 2021	BSA - B	-	-	-	136 445 €	9 719 €	9 719 €
		1 522 687 €	21 217 €	1 511 526 €	1 752 163 €	27 498 €	1 550 185 €

Au cours de la période, la Société a repris la charge IFRS 2 comptabilisée sur certains plans en raison de la non réalisation des conditions de performance par les détenteurs de BSA.

Date d'attribution	Type	31/12/2020			31/12/2021		
		Coût probabilisé du plan à date	Charge de la période	Charge cumulée à date	Coût probabilisé du plan à date	Charge de la période	Charge cumulée à date
21 novembre 2013	Actions gratuites	382 694 €	-	382 694 €	382 694 €	-	382 694 €
15 juillet 2014	Actions gratuites	31 149 €	-	31 149 €	31 149 €	-	31 149 €
11 mai 2016	Actions gratuites	113 352 €	-	113 352 €	113 352 €	-	113 352 €
11 mai 2016	Actions gratuites	14 503 €	-	14 503 €	14 503 €	-	14 503 €
23 mai 2017	Actions gratuites	55 465 €	6 909 €	52 857 €	55 465 €	2 608 €	55 465 €
23 mai 2017	Actions gratuites	40 948 €	-	40 948 €	40 948 €	-	40 948 €
9 novembre 2017	Actions gratuites	40 086 €	-	40 086 €	40 086 €	-	40 086 €
30 janvier 2018	Actions gratuites	109 317 €	-	109 317 €	109 317 €	-	109 317 €
30 janvier 2018	Actions gratuites	79 980 €	5 704 €	66 140 €	79 980 €	-	66 140 €
15 novembre 2018	Actions gratuites	35 255 €	-	35 255 €	35 255 €	-	35 255 €
24 janvier 2019	Actions gratuites	73 592 €	9 285 €	68 405 €	73 592 €	-	68 405 €
15 octobre 2019	Actions gratuites	29 900 €	10 145 €	13 137 €	29 900 €	9 288 €	22 425 €
15 mai 2020	Actions gratuites	355 000 €	220 241 €	220 241 €	355 000 €	134 759 €	355 000 €
26 janvier 2021	Actions gratuites	-	-	-	6 400 €	2 460 €	2 460 €
27 mai 2021	Actions gratuites	-	-	-	64 500 €	18 299 €	18 299 €
9 novembre 2021	Actions gratuites	-	-	-	617 100 €	42 598 €	42 598 €
		1 361 240 €	252 284 €	1 188 083 €	2 049 240 €	210 012 €	1 334 738 €
TOTAL		3 667 667 €	273 501 €	3 483 349 €	4 585 143 €	237 510 €	3 668 663 €

NOTE 10 : PROVISIONS

Principes comptables

Les provisions correspondent aux engagements résultant de litiges et risques divers, dont l'échéance et le montant sont incertains, auxquels la Société peut être confrontée dans le cadre de ses activités.

Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation envers un tiers résultant d'un évènement passé dont il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, et que les sorties futures de liquidités peuvent être estimées de manière fiable. Le montant comptabilisé en provision est l'estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, actualisée si nécessaire à la date de clôture.

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

Principes comptables

Sauf indication contraire, les emprunts et dettes financières sont comptabilisées au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif conformément à la norme IFRS 9.

La fraction à plus d'un an des dettes financières est présentée en « Dettes financières non courantes » tandis que la part à moins d'un an des dettes financières est présentée en « dettes financières courantes ».

Evolution des dettes financières

DETTES FINANCIERES (Montants en euros)	31/12/2020	Encaissement	Remboursement	Intérêts courus	Actualisation des avances	Annulation de la dette	Variation de la dette IFRS 16	Impact du taux d'intérêts effectif	Conversion en actions	Variation de la Juste Valeur	Transfert en dettes financières courantes	31/12/2021
Avances Coface - Chine	41 432	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(627)	40 805
Emprunt Bpifrance	375 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	580 500	955 500
Emprunt obligataire Norgine & Harbert	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 462 691	2 462 691
Dettes obligations locatives (IFRS 16)	247 168	-	-	-	-	-	3 121	-	-	-	(100 400)	149 889
Total dettes financières non courantes	663 600	-	-	-	-	-	3 121	-	-	-	2 942 164	3 608 885
Avances Coface - Japon	115 096	-	-	-	-	(115 096)	-	-	-	-	-	-
Avances Coface - Russie	69 197	-	-	-	-	(69 197)	-	-	-	-	-	-
Avances Coface - Chine	11 037	-	-	-	459	-	-	-	-	-	627	12 123
Emprunt Bpifrance	636 197	-	-	48 399	-	-	-	-	-	-	(580 500)	104 096
Emprunt obligataire Norgine & Harbert	3 996 601	-	(574 603)	(165 629)	-	-	-	(364 058)	169 517	-	(2 462 691)	599 137
Dettes obligations locatives (IFRS 16)	145 135	-	(98 274)	-	-	-	1 000	-	-	-	100 400	148 262
Total dettes financières courantes	4 973 264	-	(672 877)	(117 230)	459	(184 293)	1 000	(364 058)	169 517	-	(2 942 164)	863 618
Dérivé passif	148 543	-	-	-	-	-	-	-	-	179 444	-	327 987
Total dérivé passif courant	148 543	-	-	-	-	-	-	-	-	179 444	-	327 987
TOTAL DETTES	5 785 407	-	(672 877)	(117 230)	459	(184 293)	4 121	(364 058)	169 517	179 444	-	4 800 490

Maturité des dettes financières

MATURITE DES DETTES FINANCIERES COURANTES ET NON COURANTES (Montants en euros)	Au 31 décembre 2021			
	Montant brut	A moins d'un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans
Dérivé passif	327 987	327 987	-	-
Emprunts obligataires	3 061 828	599 137	2 462 691	-
Emprunt Bpifrance	1 059 596	104 096	195 000	760 500
Avances COFACE	52 928	12 123	40 805	-
Dettes obligations locatives (IFRS 16)	298 151	148 262	149 889	-
Total dettes financières	4 800 490	1 191 605	2 848 385	760 500
<i>Dérivé passif courant</i>	<i>327 987</i>			
<i>Dettes financières courantes</i>	<i>863 618</i>			
<i>Dettes financières non courantes</i>	<i>3 608 885</i>			

MATURITE DES DETTES FINANCIERES COURANTES ET NON COURANTES (Montants en euros)	Au 31 décembre 2020			
	Montant brut	A moins d'un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans
Dérivé passif	148 543	148 543	-	-
Obligations convertibles en actions	-	-	-	-
Emprunts obligataires	3 996 602	3 996 602	-	-
Emprunt Bpifrance	1 011 197	636 197	375 000	-
Avances COFACE	237 385	195 330	42 054	-
Dettes obligations locatives (IFRS 16)	392 304	145 135	247 168	-
Total dettes financières	5 786 030	5 121 807	664 223	-
<i>Dérivé passif courant</i>	<i>148 543</i>			
<i>Dettes financières courantes</i>	<i>4 973 264</i>			
<i>Dettes financières non courantes</i>	<i>664 223</i>			

11.1 Avances remboursables

Principes comptables

La Société bénéficie d'un certain nombre d'aides publiques, sous forme de subventions ou d'avances conditionnées.

Elles ont été comptabilisées conformément à IAS 20. S'agissant d'avances financières, consenties à des taux d'intérêts inférieurs au taux du marché, ces avances sont évaluées selon IFRS 9 au coût amorti, si les impacts sont significatifs.

- Le montant résultant de l'avantage de taux obtenu lors de l'octroi d'avances remboursables ne portant pas intérêt est considéré comme une subvention. Cet avantage est déterminé en appliquant un taux d'actualisation correspondant à un taux de marché à la date d'octroi. Ces subventions sont enregistrées au niveau de la catégorie :
 - « Recherche et développement » pour celles relatives aux aides à l'innovation,
 - « Ventes, distribution et marketing » pour celles relatives à la prospection de nouvelles zones géographiques.
- Le coût financier des avances remboursables calculé au taux de marché est enregistré ensuite en charges financières.

En cas de constat d'échec prononcé, l'abandon de créance consenti est enregistré en subvention.

EVOLUTION DES AVANCES REMBOURSABLES (Montant en euros)	COFACE Russie	COFACE Japon	COFACE Chine	Total
Etat de la situation financière au 31 décembre 2019	68 190	111 680	56 720	236 590
(-) Remboursement	(816)	(623)	(5 250)	(6 689)
(+/-) Autres mouvements	1 823	4 039	999	6 861
Etat de la situation financière au 31 décembre 2020	69 197	115 096	52 469	236 762
(-) Remboursement	-	-	-	-
(-) Subvention	(69 820)	(117 898)	-	(187 718)
(+/-) Autres mouvements	623	2 801	459	3 883
Etat de la situation financière au 31 décembre 2021	-	-	52 928	52 928

Les variations « Autres mouvements » sont principalement relatives à l'actualisation des avances conditionnées.

SPINEGUARD a obtenu des avances remboursables de la COFACE au titre de trois contrats dits « d'assurance prospection », couvrant les zones géographiques « RUSSIE », « JAPON » et « CHINE ». SPINEGUARD bénéficie, pour chaque contrat, d'une période de couverture respectivement de 3 ans, 4 ans et 3 ans pendant laquelle ses dépenses de prospection lui sont garanties dans la limite d'un budget défini. Au terme de cette phase, débute une phase d'amortissement respectivement de 4 ans, 6 ans et 5 ans pendant laquelle SPINEGUARD rembourse l'avance obtenue sur la base d'un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé dans les zones concernées. Les modalités de chacun des contrats sont les suivantes :

11.1.1 Assurance prospection - Russie

Le montant des dépenses prospection couvertes par le contrat pour l'ensemble de la période de garantie (1^{er} mai 2012 au 30 avril 2015) est de 100 000 € avant application d'une quotité garantie de 75%.

La société s'acquitte de prime représentant 2% du budget couvert.

La période d'amortissement court du 1^{er} mai 2015 au 30 avril 2021.

SPINEGUARD a reçu au titre de cette avance prospection Russie :

- 34 471 € le 31 juillet 2013 au titre du 1^{er} exercice de couverture des dépenses,
- 28 062 € le 19 juillet 2014 au titre du 2^e exercice de couverture des dépenses,
- 12 496 € le 9 juin 2015 au titre du 3^e exercice de couverture des dépenses.

Le remboursement s'effectuera au moyen de versements, estimés en fonction des prévisions de chiffre d'affaires de l'exploitation des produits ou services issus du projet dans les limites suivantes :

- 14% du chiffre d'affaires lié à des prestations de services
- 7% du chiffre d'affaires dans le cas de ventes de biens

En cas de chiffre d'affaires insuffisant par rapport aux remboursements attendus, il ne sera fait aucun remboursement complémentaire à la COFACE.

L'échéancier des remboursements, estimé en fonction des dernières prévisions commerciales, est le suivant :

- Au plus tard le 30 avril 2016 : 933 € (remboursement effectif)
- Au plus tard le 30 avril 2017 : 1 985 € (remboursement effectif)
- Au plus tard le 30 avril 2018 : 558 € (remboursement effectif)
- Au plus tard le 30 avril 2019 : 917 € (remboursement effectif)
- Au plus tard le 30 avril 2020 : 816 € (remboursement effectif)
- Au plus tard le 30 avril 2021 : 957€ € (remboursement effectif)

Le contrat est arrivé à son terme et a fait l'objet d'une audience de clôture au tribunal de commerce de Créteil le 16 juin 2021. Un profit a été constaté dans le résultat opérationnel courant (en moins des charges d'assurance) pour le solde de cette avance s'élevant à 68 863 euros.

Le calcul d'une juste valeur de cette avance est donc sans objet au 31 décembre 2021.

11.1.2 Assurance prospection - Japon

Le montant des dépenses prospection couvertes par le contrat pour l'ensemble de la période de garantie (1^{er} septembre 2011 au 31 août 2015) est de 320 000 € avant application d'une quotité garantie de 80%.

La société s'acquitte de prime représentant 2% du budget couvert.

La période d'amortissement court du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2021.

SPINEGUARD a reçu au titre de cette avance prospection Japon :

- 34 691 € le 28 novembre 2012 au titre du 1^{er} exercice de couverture des dépenses,
- 21 341 € le 21 novembre 2013 au titre du 2^e exercice de couverture des dépenses,
- 52 375 € le 3 octobre 2014 au titre du 3^e exercice de couverture des dépenses,
- 20 501 € le 1 octobre 2015 au titre du 4^e exercice de couverture des dépenses.

Le remboursement s'effectuera au moyen de versements, estimés en fonction des prévisions de chiffre d'affaires de l'exploitation des produits ou services issus du projet dans les limites suivantes :

- 14% du chiffre d'affaires lié à des prestations de services

- 7% du chiffre d'affaires dans le cas de ventes de biens

En cas de chiffre d'affaires insuffisant par rapport aux remboursements attendus, il ne sera fait aucun remboursement complémentaire à la COFACE.

L'échéancier des remboursements, estimé en fonction des dernières prévisions commerciales, est le suivant :

- Au plus tard le 31 août 2016 : 5 418 € (remboursement effectif)
- Au plus tard le 31 août 2017 : 2 860 € (remboursement effectif)
- Au plus tard le 31 août 2018 : 1 535 € (remboursement effectif)
- Au plus tard le 31 août 2019 : 575 € (remboursement effectif)
- Au plus tard le 31 août 2020 : 623 € (remboursement effectif)
- Au plus tard le 31 août 2021 : 1 113 € (remboursement effectif)

Le contrat est arrivé à son terme et a fait l'objet d'une audience de clôture au tribunal de commerce de Créteil le 3 novembre 2021. Un profit a été constaté dans le résultat opérationnel courant (en moins des charges d'assurance) pour le solde de cette avance s'élevant à 116 785 euros.

Le calcul d'une juste valeur de cette avance est donc sans d'objet au 31 décembre 2021.

11.1.3 Assurance prospection - Chine

Le montant des dépenses de prospection couverte par le contrat pour l'ensemble de la période de garantie (1^{er} avril 2014 au 31 mars 2019) est de 125 000 euros avant application d'une quotité garantie de 75 %.

La société s'acquitte de prime représentant 2 % du budget couvert.

La période d'amortissement court du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2024.

SPINEGUARD a reçu au titre de cette avance prospection Chine :

- 27 550 € le 30 avril 2015 au titre du 1^{er} exercice de couverture des dépenses.
- 19 500 € le 5 mai 2016 au titre du 2^{ème} exercice de couverture des dépenses.
- 16 250 € le 5 juin 2017 au titre du 3^{ème} exercice de couverture des dépenses.
- 3 540 € le 11 juillet 2018 au titre du 4^{ème} exercice de couverture des dépenses.

Le remboursement s'effectuera au moyen de versements, estimés en fonction des prévisions de chiffre d'affaires de l'exploitation des produits ou services issus du projet dans les limites suivantes :

- 14% du chiffre d'affaires lié à des prestations de services
- 7% du chiffre d'affaires dans le cas de ventes de biens

En cas de chiffre d'affaires insuffisant par rapport aux remboursements attendus, il ne sera fait aucun remboursement complémentaire à la COFACE.

L'échéancier des remboursements, estimé en fonction des dernières prévisions commerciales, est le suivant :

- Au plus tard le 30 avril 2019 : 6 017 € (remboursement effectif)
- Au plus tard le 30 avril 2020 : 5 250 € (remboursement effectif)
- Au plus tard le 30 avril 2022 : 13 340 € (remboursement effectif)
- Au plus tard le 30 avril 2023 : 14 007 € (remboursement effectif)
- Au plus tard le 30 avril 2024 : 1 197 € (remboursement effectif)

La juste valeur de cette avance a été déterminée sur la base d'un taux d'intérêt estimé de 2,81% par an.

11.2 Prêt innovation Bpifrance

Le 7 mars 2016, la société a signé un prêt innovation avec Bpifrance pour un montant de 1 500 K€. Cet emprunt a les caractéristiques suivantes :

- Retenue de garantie de 75 K€ en tant que gage espèces,
- Taux d'intérêts : TME (taux moyen mensuel de rendement des emprunts de l'Etat à long terme) majoré de 4,3%.
- Echancier de remboursement :
 - 8 trimestres de différé d'amortissement de capital jusqu'au 31 mars 2018,
 - 20 trimestres d'amortissement du capital de 75 K€ entre le 30 juin 2018 et le 31 mars 2023.

Ce financement bénéficie :

- D'une garantie au titre du Fonds National de Garantie Prêt Pour l'Innovation à hauteur de 30% de l'encours du crédit ;
- D'une garantie du Fonds Européen d'Investissement (FEI) à hauteur de 50% de l'encours du crédit.

Dans le cadre de la procédure de sauvegarde, l'amortissement du capital avait été stoppé au 12 février 2020, le solde dû en capital au 30 juin 2021 s'élevant toujours à 975 K€. Son remboursement a fait l'objet d'un rééchelonnement validé par le tribunal de Commerce de Créteil le 24 mars 2021. Le nouvel échancier de remboursement du capital sur 9 ans s'établit comme suit :

Date prévue de remboursement	Remboursement de capital prévu
24 mars 22	19 500 €
24 mars 23	48 750 €
24 mars 24	48 750 €
24 mars 25	48 750 €
24 mars 26	48 750 €
24 mars 27	107 250 €
24 mars 28	214 500 €
24 mars 29	263 250 €
24 mars 30	175 500 €
TOTAL REMBOURSEMENT DE CAPITAL	975 000 €

La retenue de garantie de 75 K€ s'imputera sur les derniers remboursements.

Les intérêts courus et provisionnés au 31 décembre 2021 s'élèvent à 84 K€, classés à moins d'un an.

11.3 Emprunts obligataires

Principes comptables

Les instruments financiers (BSA et options de conversion des emprunts obligataires) font l'objet d'une analyse spécifique.

Lorsque ces instruments financiers prévoient l'échange d'un nombre fixe d'actions contre un montant fixe de trésorerie, ils sont qualifiés d'instruments de capitaux propres au regard de la norme IAS 32.

Lorsque l'analyse menée conclut à l'impossibilité de qualifier ces instruments en instruments de capitaux propres et que la variable est financière, ceux-ci sont alors qualifiés de dérivés passifs entrant dans le scope de la norme IFRS 9. Ils sont alors comptabilisés en dérivé passif pour leur juste valeur à la date d'émission, la juste valeur étant déterminée par l'application du modèle de valorisation Black & Scholes. Les variations de cette juste valeur sont enregistrées en résultat financier. Ces passifs relèvent de la catégorie 3 définie par la norme IFRS 7.

11.3.1 Emprunt obligataire au profit de Norgine Venture Capital et Harbert European Growth Capital

Le 26 septembre 2018, la Société a signé un contrat d'obligations non convertibles avec Norgine Venture Capital et Harbert European Growth Capital permettant une levée de fonds potentielle d'un montant maximum de 6 M€, à la discrétion de la Société.

Cet emprunt, assorti de l'émission de BSA, est composé de deux tranches :

- Une première tranche (tranche A) de 100 obligations d'un montant nominal de 4,5 M€ (au 10 septembre 2018) assortie de l'émission de 100 BSA A qui permettent en cas d'exercice l'émission de 284 092 actions à compter du tirage de la tranche (*cf. caractéristiques des BSA*).
- A la discrétion de la Société, une deuxième tranche (tranche B) de 100 obligations d'un montant nominal de 1,5 M€ (entre avril et septembre 2019) assortie de l'émission de 20 BSA B. Cette deuxième tranche n'a pas été tirée et est désormais caduque.

Les obligations ont les caractéristiques suivantes :

- Valeur nominale : 45 000 € pour la tranche A, 15 000 € pour la tranche B
- Souscription au pair
- Maturité : 36 mois à compter de l'émission
- Différé de remboursement de 12 mois (pour la tranche A, possibilité de demander une extension du différé de 6 mois supplémentaires)
- Taux d'intérêts : 9,95 % ou Taux d'intérêt EUR SWAP 3 ans (14 jours précédant l'émission) + 995 points de base si supérieur

Les BSA ont les caractéristiques suivantes :

- Nombre d'actions pouvant être souscrites par BSA : 5 000 / prix d'exercice
- Prix d'exercice :
 - Tranche A : 1,76 €
 - Tranche B : plus bas entre le cours de bourse moyen pondéré des 3 mois précédant l'émission et le prix d'exercice des BSA Tranche A (1,76 €)
- Maturité : 10 ans à compter de l'émission

Evaluation et valorisation

La dette est évaluée selon la méthode du coût amorti conformément à la norme IFRS 9. Celui-ci prend en compte les frais encourus pour la mise en place du contrat (251 393 €) ainsi que la décote liée aux BSA exerçables. Le taux d'intérêt effectif de l'emprunt ressort à 15,91%.

Suite à une analyse réalisée conformément à IAS 32 en 2018, les BSA ont été comptabilisés en instruments de capitaux propres et ont été évalués par application du modèle de valorisation Black & Scholes.

	Tranche A
Nombre de BSA	284 092
Terme attendu	6 ans
Volatilité	56,94%
Taux sans risque	0,11%
Valeur de l'instrument de capitaux propres	214 650 €

Procédure de sauvegarde

Dans le cadre du plan de sauvegarde validé par le Tribunal de Commerce de Créteil le 24 mars dernier, un nouvel échéancier a été acté et les remboursements du capital et des intérêts ont repris le 28 février 2021. Le montant des paiements effectués depuis cette date s'élève à 905 K€ (y compris intérêts).

La valeur comptable de la dette Norgine & Harbert a été ajustée pour refléter la valeur des flux de trésorerie futurs modifiés actualisés au taux d'intérêts effectif d'origine de la dette.

En application d'IFRS 9, la Société a constaté immédiatement en résultat l'ajustement de la valeur comptable de la dette renégociée Norgine & Harbert pour 364 K€ cf. note 19.

11.3.2 Ligne de financement en bons de souscription d'actions remboursables (BSAR)

Ce financement assuré par Nice & Green, société spécialisée dans la fourniture de solutions de financements adaptés aux sociétés cotées, a été mis en place le 26 juin 2020 permettant une levée de fond totale de 2,4 M€ sur 12 mois.

Cadre Juridique de l'opération

Faisant usage de la délégation du Conseil d'administration du 14 mai 2020 agissant sur la base des onzième et douzième résolutions de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de SpineGuard du 14 mai 2020, le Président Directeur Général a décidé ce jour d'émettre 12 tranches de 10 BSAR (soit un total de 120 BSAR) sur une période de 12 mois, d'une valeur nominale unitaire de 20 000 € à souscrire par Nice & Green selon le calendrier de souscription préétabli.

Principales caractéristiques des BSAR

Les BSAR seront sous forme nominative et numérotés de un à cent-vingt selon les dates de souscription indiquées dans le calendrier ci-dessous. Celles-ci peuvent être décalées d'un commun accord ou en cas d'exercice de l'option de suspension à l'initiative de la Société conformément aux termes du contrat d'émission qui aurait pour effet de décaler les dates de souscription :

Dates	BSAR
01-juil.-20	1 à 10
31-juil.-20	11 à 20
31-août-20	21 à 30
29-sept.-20	31 à 40
28-oct.-20	41 à 50
27-nov.-20	51 à 60
30-déc.-20	61 à 70
01-févr.-21	71 à 80
02-mars-21	81 à 90
31-mars-21	91 à 100
03-mai-21	101 à 110
03-juin-21	111 à 120

Les BSAR peuvent être librement transférés par Nice & Green à un ou plusieurs de ses affiliés et ne peuvent être transférés à un quelconque autre tiers sans l'autorisation écrite préalable de SpineGuard.

SpineGuard dispose d'un droit unilatéral de révocation lui permettant de rembourser à sa seule discrétion et à tout moment les BSAR en circulation. Le contrat contient également des clauses usuelles de défaut ou de résiliation, notamment en cas de changement de contrôle.

Les actions issues de l'exercice des BSAR seront émises au porteur.

Souscription et exercice des BSAR

Le prix de souscription unitaire de chaque BSAR est de dix-huit mille euros et doit être payé par Nice & Green à SpineGuard à la date de souscription (le « Prix de Souscription »).

Sauf demande de suspension conformément aux termes du contrat d'émission, chaque BSAR devra être exercé dans un délai de quarante-cinq Jours de bourse à compter de sa date de souscription (la « Période d'Exercice »).

Le prix d'exercice unitaire de chaque BSAR est de deux mille euros et doit être payé par Nice & Green à SpineGuard à chaque date d'exercice (le « Prix d'Exercice »).

Émissions des actions

Le prix d'émission unitaire des actions nouvelles issues de l'exercice des BSAR (le « Prix d'Émission ») sera égal à quatre-vingt-douze pour cent du cours moyen pondéré par les volumes de référence le plus faible sur les 10 dernières séances précédant l'exercice.

Le nombre d'Actions émises sur exercice de chaque BSAR sera déterminé selon la formule suivante :

$$N = (PS + PEx) / PE$$

Où

N : désigne le nombre d'actions à émettre

PS : désigne le Prix de Souscription

PEx : désigne le Prix d'Exercice

PE : désigne le Prix d'Émission

Les actions nouvelles seront admises aux négociations sur Euronext Growth à compter de leur émission, porteront jouissance courante et seront pleinement assimilées aux actions existantes et fongibles avec ces dernières.

La Société a tenu à jour sur son site internet un tableau de suivi des BSAR et du nombre d'actions émises sur exercice des BSAR.

Le programme désormais clos s'est déroulé selon le calendrier de souscription suivant :

Date prévue de remboursement	BSAR	Valeur des BSAR
1 ^{er} juillet 2020	1 à 10	200 000€
31 août 2020	11 à 20	200 000€
7 décembre 2020	21 à 30	200 000€
4 janvier 2021	31 à 75	900 000€
8 février 2021	76 à 98	460 000€
15 mars 2021	99 à 120	440 000€
TOTAL	120	2 400 000€

Le programme a donné lieu aux conversions suivantes :

CONVERSIONS			
Date de conversion des BSAR	# des BSAR	# d'actions dues à l'investisseur	Prix de conversion
17 juillet 2020	1 à 10	1 336 898	0,1496 €
5 octobre 2020	11 à 20	1 279 590	0,1563 €
15 décembre 2020	21 à 30	1 344 989	0,1487 €
5 janvier 2021	31 à 55	543 596	0,9998 €
7 janvier 2021	56 à 75	495 601	0,8071 €
9 février 2021	76 à 98	376 894	1,2205 €
16 mars 2021	99 à 109	120 244	1,8296 €
18 mars 2021	110 à 120	120 244	1,8296 €
TOTAL DES ACTIONS DUES :		5 618 056	

L'engagement d'émettre et de souscrire le solde non émis des BSAR a été considéré comme étant un « forward » (contrat à terme) au sens d'IFRS 9 qui avait été comptabilisé à la juste valeur par compte de résultat et donné lieu à l'enregistrement d'un dérivé passif courant s'élevant à 148 K€ au 31 décembre 2020. Compte tenu de l'absence d'engagement d'émettre au titre de ce plan de BSAR au 31 décembre 2021, le montant du dérivé passif est nul à cette date avec la constatation d'une variation de la juste valeur par résultat pour 148 K€ sur la période.

11.3.3 Ligne de financement obligataire en bons de souscriptions d'actions remboursables (« BSAR ») du 8 avril 2021.

Principales modalités de l'opération

Ce financement flexible sur 36 mois est assuré par Nice & Green, société spécialisée dans les solutions de financements adaptées aux sociétés cotées et qui accompagne SpineGuard depuis 2017. La société Nice & Green s'engage à souscrire 500 BSAR selon les modalités prédéfinies ci-dessous pour un montant maximum de 10,0 M€ (soit 10 tranches de 50 BSAR d'une valeur unitaire de 20 000 € répartie entre le prix de souscription et le prix d'exercice) correspondant à la souscription de la totalité des BSAR par Nice & Green. Cette émission ne donnera pas lieu à l'établissement d'un prospectus soumis au visa de l'AMF.

- Les dates de souscription entre chaque tranche sont de 65 jours de bourse. Les tranches peuvent être décalées d'un commun accord.
- le nombre d'actions à émettre sur exercice des BSAR Nice & Green sera déterminé sur la base du plus faible des cours moyens pondérés par les volumes des dix séances de bourse précédant l'exercice des BSAR assorti d'une décote de 7% ;
- les exercices des BSAR et la cession des actions issues de l'exercice interviendront au fil de l'eau sur décision de Nice & Green sans calendrier préétabli ;
- les BSAR souscrits par Nice & Green ne seront pas cotés.

Cadre Juridique de l'opération

Faisant usage de la délégation du Conseil d'administration du 14 mai 2020 agissant sur la base des onzième et douzième résolutions de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de SpineGuard du 14 mai 2020, le Président Directeur Général a décidé ce jour d'émettre 10 tranches de 50 BSAR (soit un total de 500 BSAR) sur une période de 36 mois, d'une valeur nominale unitaire de 20 000 € à souscrire par Nice & Green.

Principales caractéristiques des BSAR

Les BSAR seront sous forme nominative et numérotés de un à cinq-cents.

Les dates de souscription sont de 65 jours de bourse entre chaque tranche. Ce délai est éventuellement raccourci si le montant des transactions effectuées sur l'action SpineGuard depuis la dernière tranche est supérieur ou égal à 10 millions d'euros. Les tranches peuvent être décalées ou remboursées d'un commun accord ou en cas d'exercice de l'option de suspension à l'initiative de la Société conformément aux termes du contrat d'émission qui aurait pour effet de décaler les dates de souscription.

Les BSAR peuvent être librement transférés par Nice & Green à un ou plusieurs de ses affiliés et ne peuvent être transférés à un quelconque autre tiers sans l'autorisation écrite préalable de SpineGuard qui dispose d'un droit unilatéral de révocation lui permettant de rembourser à sa seule discrétion et à tout moment les BSAR en circulation. Le contrat contient également des clauses usuelles de défaut ou de résiliation, notamment en cas de changement de contrôle. Les actions issues de l'exercice des BSAR seront émises au porteur.

Souscription et exercice des BSAR

Le prix de souscription unitaire de chaque BSAR est de dix-neuf mille euros et doit être payé par Nice & Green à SpineGuard à la date de souscription (le « Prix de Souscription »). Le prix d'exercice unitaire de chaque BSAR est de mille euros et doit être payé par Nice & Green à SpineGuard à chaque date de souscription (le « Prix d'Exercice »). Sauf demande de suspension conformément aux termes du contrat d'émission, chaque BSAR devra être exercé dans un délai de cent vingt jours de bourse à compter de sa date de souscription (la « Période d'Exercice »).

Émission des actions

Le prix d'émission unitaire des actions nouvelles issues de l'exercice des BSAR (le « Prix d'Émission ») sera égal à quatre-vingt-treize pour cent du cours moyen pondéré par les volumes de référence le plus faible sur les 10 dernières séances précédant l'exercice. Le nombre d'actions qui seront émises/remises sur exercice de chaque BSAR sera déterminé selon la formule suivante :

$$N = (PS + PEX) / PE$$

Où

N : désigne le nombre d'actions à émettre/remettre ; PS : désigne le Prix de Souscription

PEx : désigne le Prix d'Exercice ; PE : désigne le Prix d'Émission arrondi à 4 décimales

Les actions nouvelles qui seront admises aux négociations sur Euronext Growth à compter de leur émission, porteront jouissance courante et seront pleinement assimilées aux actions existantes et fongibles avec ces dernières.

Programme d'intéressement

Nice & Green a accepté de mettre en place un programme d'intéressement destiné à permettre à SpineGuard de recueillir une partie du résultat financier positif réalisé par Nice & Green. Ce programme d'intéressement consiste en l'attribution en numéraire au profit de SpineGuard, d'une quote-part de la plus-value éventuelle réalisée par Nice & Green lors de la cession des actions issues de la conversion des BSAR.

Utilisation

Au jour du présent rapport financier, le programme a donné lieu aux tirages et conversions suivants :

Date d'émission BSAR	BSAR	Valeur des BSAR
19 avril 2021	1 à 50	1 000 000 €
17 mai 2021	51 à 100	1 000 000 €
10 juin 2021	101 à 150	1 000 000 €
24 juin 2021	151 à 175	500 000 €
23 août 2021	176 à 250	1 500 000 €
TOTAL EMIS	250	5 000 000 €
Solde à émettre	250	5 000 000 €
TOTAL PROGRAMME	500	10 000 000 €

CONVERSIONS

Date d'émission BSAR	# des BSAR	# d'actions dues à l'investisseur	Valeur des BSAR
26 avril 2021	1 à 25	379 046	1,3191 €
6 mai 2021	26 à 50	407 763	1,2262 €
25 mai 2021	51 à 67	314 436	1,0813 €
27 mai 2021	68 à 84	319 669	1,0636 €
2 juin 2021	85 à 100	300 864	1,0636 €
14 juin 2021	101 à 118	325 526	1,1059 €
25 juin 2021	119 à 175	1 021 322	1,1162 €
23 août 2021	176 à 250	1 424 230	1,0532 €
TOTAL EMIS		4 492 856	

L'engagement d'émettre et de souscrire le solde non émis des BSAR a été considéré comme étant un « forward » (contrat à terme) au sens d'IFRS 9 a été comptabilisé à la juste valeur par compte de résultat et donné lieu à l'enregistrement d'un dérivé passif courant s'élevant à 328 K€ au 31 décembre 2021.

11.4 Dettes relatives aux obligations locatives (IFRS 16)

EVOLUTION DES DETTES OBLIGATIONS LOCATIVES (IFRS 16)	Montants en K€
Au 31 décembre 2019	484
(+) Contrats de location conclus sur la période	3
(-) Diminution des dettes relatives aux obligations locatives (IFRS 16)	(95)
Au 31 Décembre 2020	392
(+) Contrats de location conclus sur la période	-
(-) Diminution des dettes relatives aux obligations locatives (IFRS 16)	(94)
Au 31 Décembre 2021	298

La dette relative aux obligations relatives est principalement liée aux locaux de la Société à Vincennes.

NOTE 12 : ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

Principes comptables

Les salariés français de la Société bénéficient des prestations de retraites prévues par la loi en France :

- obtention d'une indemnité de départ à la retraite, versée par la Société, lors de leur départ en retraite (régime à prestations définies) ;
- versement de pensions de retraite par les organismes de Sécurité Sociale, lesquelles sont financés par les cotisations des entreprises et des salariés (régime à cotisations définies).

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel la Société s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini) sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs du régime y afférent qui leur sont dédiés.

Cette évaluation repose sur l'utilisation de la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte la rotation du personnel et des probabilités de mortalité. Les éventuels écarts actuariels sont comptabilisés dans les capitaux propres, en « autres éléments du résultat global ».

Les paiements de la Société pour les régimes à cotisations définies sont constatés en charges du compte de résultat de la période à laquelle ils sont liés.

Les états financiers consolidés ont été préparés en appliquant le changement de méthode comptable liés à l'application de la décision de l'IFRS Interpretations Committee en date du 20 avril 2021 « Attribution d'avantages aux périodes de service (IAS 19 Avantages du personnel).

La différence d'évaluation entre les 2 méthodes a été jugé non significative et l'impact global a été passé dans les comptes 2021 en écart actuariel pour un montant de 9 783€ (cf. note 2.3).

Les salariés américains de la Société sont adhérents d'un plan de type 401k à cotisations définies. A ce titre, aucune provision n'est à comptabiliser par la Société.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

HYPOTHESES	31/12/2021	31/12/2020
Convention collective	Métallurgie	
Taux d'actualisation	0,87%	0,33%
Age de départ à la retraite	65 – 67 ans	65 – 67 ans
Augmentation annuelle future des salaires	1,00%	1,00%
Table de mortalité	INSEE 2017	INSEE 2017
Rotation du personnel	Moyen (Turn-over moyen)	Moyen (Turn-over moyen)

La provision pour engagement de retraite a évolué de la façon suivante :

ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL (Montants en euros)	Indemnités de départ en retraite
Au 31 décembre 2019	52 154
Coûts des services passés	7 337
Coûts financiers	321
Ecarts actuariels	(3 141)
Au 31 décembre 2020	56 671
Coûts des services passés	6 463
Coûts financiers	155
Ecarts actuariels	(13 585)
Au 31 décembre 2021	49 703

NOTE 13 : SUBVENTIONS ET FINANCEMENTS PUBLICS

A l'exception du Crédit Impôt Recherche présenté au compte de résultat en subvention au niveau des « coûts de Recherche et Développement », la Société n'a pas bénéficié d'autre subvention au titre de l'exercice 2021.

NOTE 14 : PASSIFS COURANTS

Principes comptables

La juste valeur des passifs courants est assimilée à leur valeur au bilan, compte tenu des échéances très courtes de paiement.

14.1. Dettes fiscales et sociales

DETTES FISCALES ET SOCIALES (Montants en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Dettes auprès des organismes sociaux	526 025	302 966
Congés payés	148 498	109 353
Etat, charge à payer	91 059	73 429
Rémunérations	9 895	4 214
Autres dettes fiscales et sociales	29 163	53 572
Restructuration	-	169 953
Total dettes fiscales et sociales	804 640	707 488

La variation des dettes fiscales et sociales au 31 décembre 2021 s'explique essentiellement par :

- La diminution de la dette au titre des rémunérations suite au départ des personnes concernées par le plan de restructuration aux Etats-Unis.
- le report de certaines charges sociales en France au titre des échéances de février à mai 2020 pour un montant de 151 K€ suite aux mesures gouvernementales dans le cadre du Covid 19.

14.2. Autres passifs

AUTRES CREDITEURS ET DETTES DIVERSES (Montants en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Commissions	76 930	99 816
Rémunérations en qualité d'administrateurs (anciens jetons de présence)	12 000	12 000
Divers	110 710	63 010
Total autres passifs courants	199 640	174 826

NOTE 15 : ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS ET EFFETS SUR LE RESULTAT

Principes comptables

La Société a distingué trois catégories d'instruments financiers selon les conséquences qu'ont leurs caractéristiques sur leur mode de valorisation et s'appuie sur cette classification pour exposer certaines des informations demandées par la norme IFRS 7 :

- catégorie de niveau 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif;
- catégorie de niveau 2 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables ;
- catégorie de niveau 3 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des paramètres inobservables ; un paramètre inobservable étant défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur les marchés, sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à la même date.

Les actifs et passifs de la Société sont évalués de la manière suivante pour chaque année :

Rubriques au bilan (montants en euros)	31/12/2021		Valeur - état de situation financière selon IFRS 9		
	Valeur Etat de Situation financière	Juste Valeur	Juste- valeur par le compte de résultat	Coût amorti	Juste-valeur par autres éléments du résultat global
Actifs financiers non courants	223 197	223 197	-	223 197	-
Clients et comptes rattachés	623 020	623 020	-	623 020	-
Autres créances	565 126	565 126	-	565 126	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 207 034	5 207 034	-	5 207 034	-
Total actifs	6 618 377	6 618 377	-	6 618 377	-
Dettes financières courantes	863 618	863 618	-	863 618	-
Dettes financières non courantes	3 608 885	3 608 885	-	3 608 885	-
Dérivé passif courant	327 987	327 987	327 987	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	995 584	995 584	-	995 584	-
Dettes fiscales et sociales	804 640	804 640	-	804 640	-
Autre créditeurs et dettes diverses	199 640	199 640	-	199 640	-
Total passifs	6 800 355	6 800 355	327 987	6 472 368	-

Rubriques au bilan (montants en euros)	31/12/2020		Valeur - état de situation financière selon IFRS 9		
	Valeur Etat de Situation financière	Juste Valeur	Juste- valeur par le compte de résultat	Coût amorti	Juste-valeur par autres éléments du résultat global
Actifs financiers non courants	174 109	174 109	-	174 109	-
Clients et comptes rattachés	714 291	714 291	-	714 291	-
Autres créances	672 885	672 885	-	672 885	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 222 030	1 222 030	-	1 222 030	-
Total actifs	2 783 316	2 783 316	-	2 783 316	-
Dettes financières courantes	4 973 264	4 973 264	-	4 973 264	-
Dettes financières non courantes	663 600	663 600	-	663 600	-
Dérivé passif courant	148 543	148 543	148 543	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 344 005	1 344 005	-	1 344 005	-
Dettes fiscales et sociales	707 488	707 488	-	707 488	-
Autre créditeurs et dettes diverses	174 826	174 826	-	174 826	-
Total passifs	8 011 726	8 011 726	148 543	7 863 183	-

(Montants en euros)	Impacts compte de résultat au 31 décembre 2021		Impacts compte de résultat au 31 décembre 2020	
	Intérêts	Variation de juste valeur	Intérêts	Variation de juste valeur
Passifs				
Passifs évalués à la juste valeur : dérivé passif		179 444		36 521
Passifs évalués au coût amorti : avances	4 021		6 861	
Passifs évalués au coût amorti : emprunt bpifrance	48 262		48 263	
Passifs évalués au coût amorti : emprunts obligataires	402 821		351 217	
Dettes relatives aux obligations locatives	6 950		8 938	

NOTE 16 : CHIFFRE D'AFFAIRES

Principes comptables

La Société comptabilise le chiffre d'affaires à la date à laquelle le client a obtenu le contrôle du bien ou du service des produits lorsqu'elle transfère le contrôle des biens et services promis au client.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à hauteur de la rémunération à laquelle elle s'attend à avoir droit, en échange des biens ou services fournis. Les contreparties variables hautement probables ainsi que les composantes financières significatives sont incluses dans le prix de la transaction.

La Société a effectué une revue de ses contrats et n'a pas détecté de contreparties variables significatives, telles que des clauses spécifiques de retours. Par ailleurs, la Société n'accorde pas ou ne bénéficie pas de financement particulier dans le cadre de ses contrats.

En application d'IFRS 15, le chiffre d'affaires de la Société est toujours reconnu à une date spécifique («at a point in time») :

- Ventes de produits de la gamme PediGuard et de modules DSG aux partenaires pour la vis intelligente ; vente de sets réutilisables pour les PediGuard Threaded ou les vis DSG :
 - le transfert de propriété et la reconnaissance du revenu interviennent lors de l'enlèvement des marchandises chez SpineGuard à la livraison ou bien, pour les produits en stock de consignation, à la réception d'un bon d'intervention chirurgicale («use form») accompagné d'un numéro de commande du client.
 - dans le cas des ventes via des agents commerciaux, les commissions sont enregistrées en « frais des Ventes, Distribution et Marketing » de façon concomitante.
- Commissions liées à l'activité d'agence pour la société Zavation pour les vis DSG : sur la base du rapport d'activité mensuel reçu par SpineGuard (J+5 ouvrable)
- Accords de licence ou de distribution sous forme de termes initiaux (upfront payment) ou de paiements d'étapes (milestone payments) : selon les modalités contractuelles.

Les revenus de la Société résultent de la vente des produits et accessoires de la gamme PediGuard, des ventes de modules DSG aux partenaires pour la vis intelligente et des produits de première génération destinés à l'implantologie dentaire. Ils comprennent également la vente de sets réutilisables pour les PediGuard Threaded ou les vis DSG et le revenu généré par les accords de licence ou de distribution sous forme de termes initiaux (upfront payment) ou de paiements d'étapes (milestone payments).

Le chiffre d'affaires par zone géographique pour les exercices présentés est le suivant :

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE (Montants en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Etats-Unis	3 083 850	3 882 448
Reste du monde	1 321 427	969 357
Total chiffre d'affaires par zone géographique	4 405 277	4 851 804

Unités vendues (en nombre)	31/12/2021	31/12/2020
USA	2 477	3 167
Europe	1 943	1 488
Amérique Latine	423	288
Asie Pacifique	140	87
Moyen Orient	200	186
Total nombre d'unités vendues	5 183	5 216

Aux États-Unis, le chiffre d'affaires de l'exercice 2021 a diminué de -18% pour s'établir à 3 646 K\$ vs. 4 448 K\$. Encore fortement impactée par la pandémie du COVID-19 avec des reports des chirurgies dites électives, l'activité a repris progressivement, mais reste encore difficilement prédictible.

En Europe, le chiffre d'affaires progresse de 30% sous l'impulsion notable de la France et de la Grèce. La zone Asie-Pacifique reprend des couleurs sur le Japon et Singapour. En Chine, le distributeur poursuit ses actions de formation, de conversion et de démarrage de sites sans traduction commerciale sur le semestre écoulé néanmoins. L'Amérique Latine connaît un redémarrage prometteur au Brésil, au Chili et au Pérou. Au Moyen-Orient, l'activité s'est concentrée sur Israël et l'Arabie Saoudite. Le partenariat avec la société ConfiDent ABC (Groupe Adin) dans le cadre de l'accord de licence mondiale exclusive de la technologie DSG pour l'implantologie dentaire se poursuit positivement. L'exercice a fait l'objet de facturation de royalties contractuelles.

NOTE 17 : CHARGES OPERATIONNELLES

Principes comptables

La Société présente son compte de résultat par fonction.

17.1 Ventes, Distribution & Marketing

VENTES, DISTRIBUTION ET MARKETING (Montants en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Royalties	(428 203)	(389 588)
Transport	(123 676)	(126 331)
Commissions	(915 935)	(1 149 324)
Charges de personnel	(726 014)	(648 944)
Frais de déplacements	(83 433)	(15 847)
Formation laboratoires	(2 671)	(6 529)
Conseils cliniques et études	(64 128)	(92 208)
Honoraires de conseils (chirurgiens)	(47 079)	(1 027)
Dépenses marketing	(177 040)	(63 788)
Paiement fondés sur des actions	(91 841)	(84 240)
Frais Ventes, Distribution et Marketing	(2 660 021)	(2 577 825)

Les royalties, frais de transport et commissions sont très largement proportionnellement liés au chiffre d'affaires. Les dépenses marketing s'expliquent essentiellement par le redémarrage des actions de lancement de la nouvelle plateforme DSG Connect. L'évolution des frais de personnels est le reflet des recrutements aux Etats-Unis.

17.2 Recherche & Développement

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT (Montants en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Charges de personnel	(698 926)	(416 746)
Frais de déplacements	(16 060)	(2 958)
Conseils réglementaires et qualité	(301 516)	(257 130)
Frais de recherche et développement	(125 502)	(103 151)
Capitalisation des frais de R&D	403 032	148 849
Amortissement des frais de R&D capitalisés	(88 101)	(113 246)
Amortissement brevet	(50 000)	(50 000)
Paiement fondés sur des actions	(58 303)	(70 501)
Frais de Recherche et Développement	(935 377)	(864 883)
Crédit d'impôt recherche	144 759	184 697
Subventions	144 759	184 697

Les frais de recherche et développement se sont élevés à 935 K€ en 2021 contre 865 K€ en 2020. Ces coûts intègrent la charge d'amortissement des coûts de développement activés, dont le montant net inscrit à l'actif au 31 décembre 2021 s'élève à 522 K€ contre 281 K€ au 31 décembre 2020.

La Société a augmenté ses efforts de R&D sur le semestre concrétisés par l'homologation de la plateforme DSG Connect aux Etats-Unis (510k). Les activités ont repris à un rythme quasi normal sur l'exercice au laboratoire de notre partenaire pour la robotique (Sorbonne Université). Les activités réglementaires ont également été significatives avec les activités au renouvellement des certificats brésiliens. La préparation à la nouvelle réglementation européenne dite MDR a également mobilisé des ressources significatives.

17.3 Coûts administratifs

COÛTS ADMINISTRATIFS (Montants en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Charges de personnel	(772 170)	(686 910)
Frais de déplacements	(12 295)	(15 543)
Dépenses de bureau et informatique	(286 301)	(266 941)
Juridique et Audit	(255 982)	(465 790)
Assurance	148 837	(69 664)
Dotations aux amortissements et provisions	(128 807)	(116 058)
Paiement fondés sur des actions	(87 366)	(118 760)
Coûts Administratifs	(1 394 084)	(1 739 665)

En diminution globale, la Société a néanmoins connu une augmentation des dépenses de tenue des Assemblées Générales qui, pour la première fois depuis 2013, ont nécessité trois convocations pour l'assemblée générale extraordinaire couplées avec un vote par internet. Cette hausse a été compensée par les accords d'abandon de créances dans le cadre du plan de sauvegarde et du profit exceptionnel sur les contrat d'assurance Bpi Export pour la Russie et le Japon arrivés à leur terme.

NOTE 18 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

Principes comptables

Les autres produits et charges opérationnels non courants comprennent des éléments significatifs qui, en raison de leur nature et de leur caractère inhabituel, ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité courante du Groupe.

Ils peuvent comprendre notamment :

- Certaines charges de restructuration ;
- D'autres produits et charges opérationnels tels qu'une provision relative à un litige d'une matérialité très significative ;
- Une plus ou moins-value de cession ou une dépréciation importante et inhabituelle d'actifs non courants.

Au 31 décembre 2021, les autres charges opérationnelles de 110 K€ contre 875 k€ au 31 décembre 2020 sont principalement composées de charges liées aux procédures de Sauvegarde en France et de Chapter 11 aux Etats-Unis.

NOTE 19 : PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS, NETS

Principes comptables

Le résultat financier inclut l'ensemble :

- Des charges liées au financement de la Société : intérêts payés, impacts du coût amorti, désactualisation des avances remboursables.
- Des produits liés aux intérêts perçus.

Les éventuels gains ou perte de change sont également comptabilisés dans le résultat financier.

PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS (Montants en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Variation de la juste valeur du dérivé passif	(179 444)	(36 521)
Charges financières	(529 003)	(734 046)
Produits financiers	364 058	35 281
(Pertes) et gains de change	44 919	(108 319)
Total produits et charges financiers	(299 471)	(843 606)

Les charges financières sont essentiellement constituées de l'effet de la désactualisation des avances remboursables et du coût amorti des emprunts.

La valeur comptable de la dette Norgine & Harbert a été ajustée pour refléter la valeur des flux de trésorerie futurs modifiés actualisés au taux d'intérêts effectif d'origine de la dette.

En application d'IFRS 9, la Société a constaté immédiatement en résultat l'ajustement de la valeur comptable de la dette renégociée Norgine & Harbert pour 364 K€.

La majeure partie des pertes et gains de change est sans incidence sur la trésorerie et correspond à la variation du dollar US par rapport à l'Euro, notamment sur les montants dus par SpineGuard Inc. à SpineGuard SA.

La variation de la juste valeur du dérivé passif est relatif à l'engagement d'émettre et de souscrire le solde des BSAR (cf. notes 11.3.2 et 11.3.3).

NOTE 20 : IMPOTS SUR LES SOCIETES

Principes comptables

Les actifs et les passifs d'impôt exigibles de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales.

Les taux d'impôt et les réglementations fiscales utilisés pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilancielle et du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan, ainsi que sur les déficits reportables.

Les différences temporaires principales sont liées aux pertes fiscales reportables.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre des pertes fiscales reportables, lorsqu'il est probable que la Société disposera de bénéfiques imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées. La détermination du montant des impôts différés actifs pouvant être reconnus nécessite que le management fasse des estimations à la fois sur la période de consommation des reports déficitaires, et sur le niveau des bénéfiques imposables futurs, au regard des stratégies en matière de gestion fiscale.

Selon la législation en vigueur, la Société dispose au 31 décembre 2021 de déficits fiscaux :

- indéfiniment reportables en France pour un montant de 28 342 K€ contre 26 198 K€ au 31 décembre 2020.
- reportables sur 20 ans aux États-Unis pour un montant de 13 088 K\$ soit 11 555 K€ contre 13.305 K\$ soit 10 843 K€ au 31 décembre 2020.

Le montant total des déficits fiscaux s'élève donc à 39 897 K€ au 31 décembre 2021 (dont 261 k€ ont été activés) contre 37 041 K€ au 31 décembre 2020 (dont 337 k€ ont été activés).

Le taux d'impôt applicable à la Société est le taux en vigueur en France, soit 28%. Ce taux diminuera progressivement pour atteindre 25% en 2022.

Rapprochement entre impôt théorique et impôt effectif

PREUVE D'IMPOTS	31/12/2021	31/12/2020
Résultat net	(1 724 785)	(2 716 352)
Impôt consolidé	(76 023)	(36 683)
Résultat avant impôt	(1 648 762)	(2 679 669)
Taux courant d'imposition en France	26,50%	28,00%
Impôt théorique au taux courant en France	(436 922)	(750 307)
Différences permanentes	(146 502)	(76 683)
Paiement en actions	62 940	76 580
Activation des déficits reportables non activés au cours des exercices antérieurs	(99 754)	117 176
Déficit fiscal non activé corrigé de la fiscalité différé	548 398	689 888
Différences de taux d'imposition	(4 183)	(93 336)
Charge/produit d'impôt du groupe	(76 023)	(36 683)
<i>Taux effectif d'impôt</i>	<i>4,61%</i>	<i>1,37%</i>

Les différences permanentes incluent l'impact du crédit impôt recherche et de l'imputation des frais d'augmentation de capital sur les capitaux propres.

Nature des impôts différés

NATURE DES IMPOTS DIFFERES (Montants en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Décalages temporaires	218 703	195 727
Déficits reportables	9 937 475	9 612 537
Total des éléments ayant une nature d'impôts différés actif	10 156 178	9 808 264
Décalages temporaires	664	1 828
Total des éléments ayant une nature d'impôts différés passif	664	1828
Total net des éléments ayant une nature d'impôts différés	10 155 514	9 806 436
Impôts différés non reconnus	-9 894 185	(9 469 084)
Total net des impôts différés	261 329	337 352

La principale nature d'impôts différés dont dispose la société est relative aux déficits reportables de la société française et de sa filiale américaine.

Le montant des déficits reportables s'établit comme suit :

DEFICITS REPORTABLES (Montants en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Déficits reportables France	28 342	26 198
Déficits reportables US	11 555	10 843
Dont Défisits reportables activés	1 244	1 606

Après une analyse des perspectives d'utilisation de ces déficits par le management à fin 2021, le déficit fiscal de la filiale américaine a été partiellement activé à hauteur de 261 K€ au 31 décembre 2021 et 337 k€ au 31 décembre 2020. La Société a retenu un horizon de 3 ans (2022 à 2024) en intégrant une probabilité de réalisation des bénéfices taxables de la filiale américaine.

NOTE 21 : INFORMATION SECTORIELLE

Principes comptables

La Société n'a pas à ce jour identifié de secteurs d'activités distincts. La Société opère sur un seul segment ; la commercialisation d'un ensemble de dispositifs utilisant la plateforme DSG® ayant pour but de sécuriser la visée pédiculaire lors des interventions chirurgicales sur la colonne vertébrale.

Les actifs et la perte opérationnelle présentée sont localisés en France et aux États-Unis.

Les frais de recherche et développement, la plupart des coûts administratifs et marketing sont encourFranceFrance. A ce stade, ces coûts ne sont pas alloués aux zones géographiques dans lesquelles ces produits sont commercialisés.

Ainsi, la performance de la Société est analysée actuellement au niveau consolidé.

NOTE 22 : EFFECTIF

La Société employait 18 personnes dont 2 alternantes au 31 décembre 2021 contre 13 personnes au 31 décembre 2020.

NOTE 23 : RESULTAT PAR ACTION

Principes comptables

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Si la prise en compte pour le calcul du résultat dilué par action des instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA, options de souscriptions d'actions) génère un effet anti-dilutif, ces instruments ne sont pas pris en compte.

RESULTAT DE BASE PAR ACTION (Montants en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Résultat de l'exercice	(1 724 785)	(2 716 352)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	27 340 886	19 728 772
Résultat de base par action (€/action)	(0,06)	(0,14)
Résultat dilué par action (€/action)	(0,06)	(0,14)

NOTE 24 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

24.1 Obligation au titre de contrats de location

Suite à la première application de la norme IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019, les contrats de location font l'objet d'un retraitement (cf. note 3.2).

Le contrat de location immobilière du site de Boulder aux Etats-Unis remplit les critères d'exemption d'application de la norme (durée inférieure à 12 mois) en raison de son renouvellement tous les mois. Son loyer mensuel s'élève à 1 649\$.

24.2 Obligation au titre d'autres contrats

Ayant sous-traité plusieurs fonctions importantes (production), la Société est amenée à conclure dans le cadre de ses opérations courantes des contrats de sous-traitance ou de délégation à court ou moyen terme avec différents tiers, en France et à l'étranger, qui comportent diverses obligations usuelles dans ces circonstances.

Un des principaux contrats de sous-traitance concerné a été confié par la Société à BEYONICS pour l'intégration du PediGuard classique, du PediGuard à pointe courbe et des PediGuard XS. BEYONICS et SpineGuard sont engagés mutuellement sur un niveau de production défini mensuellement sur 12 mois glissants. Le prix des produits est défini chaque année selon une analyse à livre ouvert des coûts engagés par BEYONICS avec une possibilité de révision en fonction de l'évolution des prix des composants.

L'accord fixe en outre les conditions de validation des processus de fabrication, des procédures de contrôle, de traitement des produits non conformes et des droits de propriété intellectuelle.

24.3 Covenants financiers

La Société n'a pas de covenants financier à respecter.

24.4 Sûretés et nantissements

Le Conseil d'administration du 28 août 2018, en vue de garantir les engagements souscrits par la Société dans le cadre de l'Emission Obligataire, a autorisé, au profit des sociétés Norgine Venture Capital et Harbert European Growth Capital, l'octroi des sûretés.

Celles-ci ont été mises en place le 26 septembre 2018 et sont constituées comme suit :

- i. un acte de nantissement de droits de propriété industrielle intitulé « Intellectual Property Security Agreement » portant sur certaines marques et brevets américains détenus par la Société avec les sociétés Norgine Venture Fund I SCA SICAR et Harbert European Specialty Lending Company II, sarl (en qualité de Titulaire d'OBSA) et les représentants de la Masse des Titulaires d'OBSA ;
- ii. un acte de nantissement de droits de propriété industrielle intitulé « Contrat de nantissement de droits de propriété industrielle » portant sur certains brevets détenus par la Société avec les sociétés Norgine Venture Fund I SCA SICAR et Harbert European Specialty Lending Company II, sarl (en qualité de Titulaire d'OBSA) et les représentants de la Masse des Titulaires d'OBSA ;
- iii. une convention de garantie et sûreté US intitulée « Guaranty and Security Agreement », portant sur les actifs présents et futurs de la filiale US de la Société, conclue entre la Société SpineGuard Inc., filiale de la Société, avec les sociétés Norgine Venture Fund I SCA SICAR et Harbert European Specialty Lending Company II, sarl (en qualité de Titulaire d'OBSA) et les représentants de la Masse des Titulaires d'OBSA ;
- iv. un acte de nantissement de soldes de comptes bancaires intitulé « Pledge of Bank Accounts Balances Agreement » (contrat de nantissement des soldes de comptes bancaires), portant sur l'ensemble des comptes bancaires français détenus auprès de la banque de la Société avec les sociétés Norgine Venture Fund I SCA SICAR et Harbert European Specialty Lending Company II, sarl (en qualité de Titulaire d'OBSA) et les représentants de la Masse des Titulaires d'OBSA et ;
- v. un acte de nantissement de soldes de comptes bancaires américain intitulé « Deposit Account Control Agreement » (DACA), portant sur l'ensemble des comptes bancaires américains détenus auprès de la banque de la Société avec les sociétés Norgine Venture Fund I SCA SICAR et Harbert European Specialty Lending Company II, sarl (en qualité de Titulaire d'OBSA) et les représentants de la Masse des Titulaires d'OBSA ;

étant précisé que ces sûretés ont toutes été effectivement octroyées le 26 septembre 2018 et seront levées à l'échéance à bonne fin de la dernière émission obligataire.

NOTE 25 : RELATIONS AVEC LES PARTIES LIEES

25.1 Contrats

La Société a mis en place des contrats de consulting et de royalties avec un administrateur non dirigeant. La charge constatée à ce titre est la suivante (en euros) :

	31/12/2021	31/12/2020
Contrat de redevances avec Maurice Bourlion Conclu en Novembre 2006. Maurice Bourlion reconnaît pleine et entière propriété sur certains brevets et renonce à tout droit de propriété sur lesdits brevets, en contrepartie de quoi, la Société paie à Maurice Bourlion une redevance de 2.5% du prix de vente HT de tout dispositif livré ou transmis.	214 518	202 788
Contrat d'exploitation sur les brevets Entry Point avec Maurice Bourlion Conclu en 15 mars 2015 La société paie des royalties de 2% à Maurice Bourlion pour l'exploitation de ces brevets avec un minima annuel.	75 000	35 000

25.2 Rémunérations des dirigeants

La Société entretient des relations habituelles, dans le cadre de la gestion courante de la Société, avec sa filiale. Aucun avantage à court terme ou postérieur à l'emploi n'est octroyé aux membres du Conseil d'administration.

Les rémunérations versées aux membres du Conseil d'administration (Pierre Jérôme, Stéphane Bette, Alexia Perouse et Maurice Bourlion) au titre de leurs contrats de management, de consulting ou de leurs rémunérations en qualité d'administrateur (anciens jetons de présence) s'analysent de la façon suivante (en euros) :

Rémunération des mandataires sociaux (en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Rémunérations brutes fixes versées	304 837	262 741
Avantages en nature	4 369	4 369
Rémunérations en qualité d'administrateurs (anciens jetons de présence)	40 000	40 000
TOTAL hors paiements fondés sur des actions	349 207	307 111
Paiements fondés sur des actions	304 021	233 784
TOTAL	653 227	540 895

Les modalités d'allocation des parts variables sont établies en fonction de critères de performance. Les modalités d'évaluation de l'avantage relatif à des paiements fondés sur des actions sont présentées en note 9.

NOTE 26 : GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les principaux instruments financiers de la Société sont constitués d'actifs financiers, de trésorerie et de titres de placement. L'objectif de la gestion de ces instruments est de permettre le financement des activités de la Société. La politique de la Société est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. La Société n'utilise pas d'instrument financier dérivé.

Les risques principaux auxquels la Société est exposée sont le risque de taux d'intérêt et le risque de crédit.

Risque de change

La filiale SpineGuard Inc. créée en 2009 dans l'état du Delaware a pour objet de gérer la distribution des produits PediGuard aux Etats-Unis et au Canada.

Dans ce cadre, elle est financée intégralement par la maison mère avec laquelle elle a mis en place une convention de refacturation.

L'effet d'une variation des taux de change impacte de la même façon le résultat et les capitaux propres de la Société, comme suit :

- Une variation de la parité € / US\$ de +10% générerait une dégradation du résultat de 77K€ au 31 décembre 2021 contre une dégradation du résultat de 68 K€ au 31 décembre 2020.
- Une variation de la parité € / US\$ de -10% générerait une amélioration du résultat de 95 K€ au 31 décembre 2021 contre une amélioration du résultat de 83 K€ au 31 décembre 2020.

Les principaux risques liés aux impacts de change des investissements en devises dans la filiale (comptes-courants) sont considérés comme non significatifs sur les capitaux propres. L'exposition au risque de change de l'investissement est neutralisée par les impacts de change liés à la conversion de la dette financière de la filiale.

Pour autant, la Société ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change au-delà des positions de couverture prises jusqu'à la date d'émission du présent rapport. La Société envisagera alors de compléter sa politique de couverture de ces risques.

Risque de liquidité

Les prévisionnels de trésorerie sont réalisés par la direction financière. Sur la base de ces prévisions régulièrement mises à jour, la direction de la Société suit ses besoins de trésorerie afin de s'assurer que la trésorerie à disposition permet de couvrir les besoins opérationnels.

Ces prévisionnels prennent en compte les plans de financement de la Société. Le surplus de trésorerie de la Société est placé sur des dépôts à terme ou des valeurs mobilières de placement en choisissant des instruments à maturité appropriée ou présentant une liquidité suffisante afin d'assurer la flexibilité déterminée dans les prévisionnels mentionnés ci-dessus.

La structure du financement de la Société au 31 décembre 2021 est principalement basée sur des fonds propres, le recours à des financements publics (Bpifrance et COFACE), l'émission d'emprunts obligataires (Cf. note 11.3.1) et le recours à une ligne de financement optionnelle en fonds propres (cf. notes 11.3.3) mise en place le 8 avril 2021 avec la société Nice & Green correspondant à un maximum de 10,0 millions d'euros (dont 5,0 millions d'Euros tirés au 31 décembre 2021).

Risque de taux d'intérêt

Au 31 décembre 2021, la Société ne dispose pas de placements financiers (cf. note 7). Par ailleurs, les dettes financières relatives aux avances conditionnées ne sont pas soumises au risque de taux d'intérêt car il s'agit principalement d'avances remboursables à taux zéro (Cf. note 11.1).

Le 26 septembre 2018, la société a signé un contrat d'obligations non convertibles avec Norgine Venture Capital et Harbert European Growth Capital permettant une levée de fonds potentielle d'un montant maximum de 6 M€. La société a émis une première tranche de 4,5 M€ donnant lieu au paiement d'intérêt au taux de 9,95 % ou un taux d'intérêt EUR SWAP 3 ans (14 jours précédant l'émission) + 995 points de base si supérieur. Cf. note 11.3.1.

Procédure de sauvegarde

Dans le cadre du plan de sauvegarde validé par le Tribunal de Commerce de Créteil le 24 mars dernier, un nouvel échéancier a été acté et les remboursements du capital et des intérêts ont repris le 28 février 2021. Le montant des paiements effectués depuis cette date s'élève à 905 K€.

Risque de crédit

Les créances liées aux subventions publiques et crédit d'impôt recherche présentent un risque de crédit jugé non significatif au regard de l'historique de la Société.

Le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers courants n'est pas significatif en regard de la qualité des institutions financières co-contractantes.

Concernant ses clients, la Société n'a pas de concentration importante de risque de crédit. Elle a mis en place des politiques lui permettant de s'assurer que ses clients ont un historique de risque de crédit approprié.

Risque sur actions

La Société ne détient pas de participations non consolidées ou de titres de placement négociables sur un marché réglementé.

VI. Comptes sociaux de la Société SpineGuard pour l'exercice clos au 31 décembre 2021

	31/12/2021			31/12/2020
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	316 135	1 802 561	2 118 696	1 948 747
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)		335 895	335 895	236 096
Chiffre d'affaires net	316 135	2 138 456	2 454 591	2 184 843
Production stockée				
Production immobilisée			403 032	158 244
Produits nets partiels sur opérations à long terme				
Subventions d'exploitation			199 648	14 000
Reprises sur provisions et transfert de charges			173 565	11 528
Autres produits			53 644	32 130
			3 284 480	2 400 745
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			688 985	610 513
Variation de stocks			- 10 958	- 57 389
Achat de matières premières et autres approvisionnements			60 637	82 501
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes (a)			1 825 251	1 759 709
Impôts, taxes et versements assimilés			48 211	44 431
Salaires et traitements			941 487	831 682
Charges sociales			679 926	382 690
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			306 618	349 279
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			8 425	21 775
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			4 271	5 305
Autres charges			134 738	108 789
			4 687 591	4 139 287
RESULTAT D'EXPLOITATION			- 1 403 111	- 1 738 542
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
De participations (3)			1 087	213
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				35 068
Reprises sur dépréciations, provisions et transfert de charges			85 712	2 002 073
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			56 299	40 226
			143 097	2 077 579
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			203	85 712
Intérêts et charges assimilées (4)			465 666	429 307
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			51 530	2 062
			517 400	517 080
RESULTAT FINANCIER			- 374 303	1 560 499
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS			- 1 777 414	- 178 043

	31/12/2021	31/12/2020
	Total	Total
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	42 273	26 215
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
	42 273	26 215
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	- 4 745	14 600
Sur opérations en capital	65 962	242 138
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
	61 217	256 738
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 18 944	- 230 523
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices	- 213 904	- 182 477
Total des produits	3 469 850	4 504 539
Total des charges	5 052 304	4 730 629
BENEFICE OU PERTE	- 1 582 454	- 226 089
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs.		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées	1 087	213
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	550	156

	31/12/2021			31/12/2020
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement	1 876 918	1 262 185	614 733	310 361
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaires	1 031 510	668 316	363 194	413 194
Fonds commercial (1)	3 082 055		3 082 055	3 082 055
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	347 895	338 503	9 392	36 938
Autres immobilisations corporelles	219 602	162 900	56 703	65 817
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	11 414 373		11 414 373	11 414 373
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	25 515		25 515	38 350
Prêts				
Autres immobilisations financières	108 202		108 202	107 882
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	18 106 071	2 431 904	15 674 167	15 468 970
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	494 922		494 922	493 863
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	887 810	23 518	864 292	1 118 363
Autres créances	372 102		372 102	391 258
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	4 475 422		4 475 422	589 889
Charges constatées d'avance (3)	218 466		218 466	185 556
TOTAL ACTIF CIRCULANT	6 448 723	23 518	6 425 205	2 778 929
Frais d'émission d'emprunt à étaler	102 083		102 083	67 475
Primes de remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion Actif	203		203	85 712
TOTAL GENERAL	24 657 081	2 455 422	22 201 658	18 401 086
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

	31/12/2021	31/12/2020
	Net	Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 1.486.729 €)	1 486 729	1 173 650
Primes d'émission, de fusion, d'apport	35 480 454	29 285 379
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale		
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées	103 028	97 000
- Autres Réserves		
Report à nouveau	- 19 460 439	- 19 234 349
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	- 1 582 454	- 226 089
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	16 027 319	11 095 590
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres fonds propres		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	203	85 712
Provisions pour charges	49 704	56 671
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	49 907	142 383
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	4 275 397	3 810 540
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	531	975 539
Emprunts et dettes financières (3)	152 098	644 616
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	987 278	1 274 861
Dettes fiscales et sociales	666 171	411 379
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	30 087	30 990
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	6 111 560	7 147 925
Ecart de conversion Passif	12 872	15 188
TOTAL GENERAL	22 201 658	18 401 086
(1) Dont à plus d'un an (a)	2 894 317	618 290
(1) Dont à moins d'un an (a)	2 329 311	6 529 635
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	531	539
(3) Dont emprunts participatifs		

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Fondée en 2009 par Pierre Jérôme et Stéphane Bette, basée à Paris et à Boulder aux États-Unis, SpineGuard est une entreprise innovante qui déploie sa technologie digitale DSG de guidage chirurgical en temps réel sans rayons X pour sécuriser et simplifier le placement d'implants osseux. La société conçoit, développe et commercialise à travers le monde des dispositifs médicaux innovants utilisés dans le cadre de plus de 85.000 chirurgies à ce jour. De nombreuses études scientifiques dont 18 publiées dans des revues médicales de référence, ont établi la fiabilité et la précision de la technologie DSG et ses nombreux avantages pour les patients, les chirurgiens, le personnel hospitalier et les systèmes de santé. Forte de ces fondamentaux et de partenariats stratégiques, SpineGuard étend les applications de sa technologie DSG à des innovations telles que la vis pédiculaire « intelligente », la robotique chirurgicale et l'implantologie dentaire. DSG® a été inventée par Maurice Bourlion, le Dr Ciaran Bolger et Alain Vanquaethem. La société est labellisée « entreprise innovante » par Bpifrance depuis 2009 et est engagée dans une démarche RSE.

La Société s'est introduite sur le marché Euronext Growth à Paris le 26 avril 2013.

Au bilan, avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2021, dont le total est de 22 201 658 € et, au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de (1.582.454) €.

Cet exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes sociaux annuels.

Les comptes annuels de la Société ont été établis conformément aux dispositions de la législation et aux pratiques généralement admises en France et en conformité du règlement de l'Autorité des Normes Comptables N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, tel que modifié par tous les règlements ultérieurs de l'ANC. La présentation des résultats issus de la comptabilité, et les techniques d'informations se fondent sur des principes comptables dont le respect du principe de prudence est un des éléments de la sincérité des comptes et dont découlent l'évaluation des éléments du bilan et la détermination du résultat de chaque exercice :

- Continuité d'exploitation
- Indépendance des exercices
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Principe de rattachement des charges et des produits par exercice.

Les états financiers sont présentés en euros et ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 8 avril 2021.

Afin de donner une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'entreprise à la fin de l'exercice, les comptes ont été préparés conformément aux principes comptables français et des Règlements de l'Autorité des Normes Comptables. Les règles et méthodes prescrites ont été appliquées dans le respect des principes généraux énoncés dans le Code de commerce, et, en particulier ceux de continuité d'exploitation, d'indépendance des exercices, d'enregistrement des éléments en comptabilité au coût historique, de prudence et de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

NOTE 1 : IMMOBILISATIONS

Les immobilisations incorporelles et corporelles ont été évaluées à leur coût d'acquisition.

Les frais accessoires (droits de mutation, honoraires ou commission et frais d'actes) sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue.

Frais de recherche et développement : 5ans

Brevets : 20 ans

Logiciels : 1 - 3 ans

Sets d'instruments réutilisables : 2 ans

Installation Agencement et Aménagement Divers : 2 - 3 ans

Matériel de bureau et informatique : 3 ans

Mobilier : 10 ans

L'état de variation des immobilisations et des amortissements s'établit comme suit :

CADRE A En Euros	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement et de développement	Total I	1 473 886	403 032
Autres postes d'immobilisations incorporelles	Total II	4 113 566	
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements et aménagements des constructions		235 878	5 474
Installations techniques, matériel et outillage industriels		191 502	5 905
Installations générales, agencements et aménagements divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, mobilier		109 213	19 526
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours		-	
Avances et acomptes			
	Total III	536 594	30 905
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations		11 414 373	
Autres titres immobilisés		38 350	95 432
Prêts et autres immobilisations financières		107 882	321
	Total IV	11 560 605	95 753
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		17 684 652	529 690

CADRE B	Diminutions		Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations Valeur d'origine
	Par virement	Par cession		
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement	(I)		1 876 918	
Autres postes d'immobilisations incorporelles	(II)		4 113 566	
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, aménag. constructions			241 352	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			197 407	
Installations générales, agencements et aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier			128 739	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			-	
Avances et acomptes				
	Total III	-	567 498	
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations			11 414 373	
Autres titres immobilisés		108 267	25 515	
Prêts et autres immobilisations financières			108 202	
	Total IV	108 267	11 548 090	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		108 267	18 106 071	

SITUATION ET MOUVEMENT DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Valeur en début d'ex.	Augment. Dotations	Diminutions Sorties / Rep.	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement	Total I	1 163 525	98 661	1 262 185
Autres postes d'immobilisations incorporelles	Total II	618 316	50 000	668 316
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Instal. générales, agencements, aménag. constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels		300 119	38 384	338 503
Installations générales, agencements et aménagements divers		52 312	9 111	61 423
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier		81 407	20 070	101 477
Emballages récupérables et divers				
Total III		433 838	67 565	501 403
TOTAL GENERAL (I + II + III)		2 215 679	216 226	2 431 904

Opérations effectuées par la Société sur ses propres titres

Depuis le 25 avril 2013, la Société a conclu un contrat de liquidité avec un établissement financier.

Il est confié à la société Tradition Securities And Futures (TSAF) depuis le 1^{er} novembre 2017 dans les mêmes conditions que précédemment.

En vertu de ce contrat, la Société détenait au 31 décembre 2021, 21 500 de ses propres actions, représentant 0,07% de son capital.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la Société a procédé aux opérations suivantes sur ses propres titres :

- Achat de 64 222 actions au cours moyen de 1,48596 Euros
- Vente de 71 722 actions au cours moyen de 1,59202 Euros

NOTE 2 : FONDS COMMERCIAL

Le 6 avril 2009, les sociétés SPINEVISION SAS (le cédant) et SpineGuard SA (l'acquéreur) ont conclu un contrat de cession de fonds de commerce portant sur tous les actifs & passifs affectés aux produits Pediguard du cédant. Le fonds de commerce est évalué à son coût d'acquisition. Il n'est pas amorti mais fait l'objet de tests de valeur, si du fait d'évènements ou de circonstances intervenus au cours de l'exercice, sa valeur recouvrable apparaît durablement inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable est basée sur l'actualisation des flux futurs de trésorerie qui seront générés par l'utilisation continue de l'actif testé. L'actualisation est réalisée à un taux correspondant au coût moyen pondéré du capital.

Le fonds de commerce (valeur au 31 décembre 2021 : 3 082 055 €) a fait l'objet d'un test de dépréciation annuel. Les hypothèses retenues par la Société au 31 décembre 2021, identiques à celles utilisées en 2016, sont :

- Taux d'actualisation : 13 %
- Taux de croissance à l'infini : 2 %

Une hausse du taux d'actualisation de 2 points n'engendrerait pas un risque de perte de valeur.

Une baisse du taux de croissance à l'infini de 1 point n'engendrerait pas un risque de perte de valeur.

La combinaison de ces deux scénarios n'engendrerait pas un risque de perte de valeur.

A partir de données de marchés disponibles et au regard de la croissance réalisée au cours des exercices présentés, des estimations de ventes et de pénétration du marché par la plateforme DSG ont été réalisées pour les Etats-Unis et le reste du monde.

Elles prennent également en compte le co-développement et la commercialisation de la vis intelligente et des PediGuard filetés dotés de la technologie DSG de guidage chirurgical en temps réel.

Des jugements ont également été apportés par la Société pour tenir compte de facteurs de risque dérivés des projections et retenir des hypothèses relatives à la probabilité de succès de ses projets de recherche et développement en cours.

Ces analyses ont permis à la Société d'élaborer des projections de flux de trésorerie sur cinq ans en corrélation avec le stade de développement de la Société, son business model et sa structure de financement.

Au 31 décembre 2021, les analyses de sensibilité du plan d'affaires ne génèrent pas de risque de perte de valeur.

NOTE 3 : CREDIT D'IMPOT RECHERCHE

Un crédit d'impôt recherche a été calculé au titre de l'exercice pour un montant de 217 533 euros.

NOTE 4 : FRAIS DE RECHERCHE

Au cours de l'exercice 2013, les dépenses liées aux frais de recherche engagés au titre du projet Miniaturisation ont fait l'objet d'une capitalisation pour un montant de 148 337€. L'amortissement s'effectue sur 5 ans.

Au cours de l'exercice 2014, les dépenses liées aux frais de recherche engagés au titre du projet EMG Sheath ont fait l'objet d'une capitalisation pour un montant de 48 096€. L'amortissement s'effectue sur 5 ans.

Au cours de l'exercice 2015, les dépenses liées aux frais de recherche engagés au titre du projet PediGuard Threaded ont fait l'objet d'une capitalisation pour un montant de 404 602€. L'amortissement s'effectue sur 5 ans.

Au cours de l'exercice 2016, les dépenses liées aux frais de recherche engagés au titre du projet New PCBA (nouvelle carte électronique) ont fait l'objet d'une capitalisation pour un montant de 103 641€. L'amortissement s'effectue sur 5 ans.

Au cours de l'exercice 2017, il n'y a eu aucune capitalisation de dépenses liées aux frais de recherche.

Au cours de l'exercice 2018, il n'y a eu aucune capitalisation de dépenses liées aux frais de recherche.

Au cours de l'exercice 2019, les dépenses liées aux frais de recherche engagés au titre du projet DSG-Connect (visualisation du signal DSG) ont fait l'objet d'une capitalisation pour un montant de 176 884 €. L'amortissement s'effectue sur 5 ans.

Au cours de l'exercice 2020, les dépenses liées aux frais de recherche engagés au titre du projet DSG-Connect (visualisation du signal DSG) ont fait l'objet d'une capitalisation pour un montant de 158 244 €. L'amortissement s'effectue sur 5 ans.

Au cours de l'exercice 2021, les dépenses liées aux frais de recherche engagés au titre des projets DSG-Connect (visualisation du signal DSG), PediGuard Threaded, Smar Universal Drill [SUD] et FAROS Robotique ont fait l'objet d'une capitalisation pour un montant de 403 032 €. L'amortissement s'effectue sur 5 ans.

NOTE 5 : STOCKS

Les stocks sont valorisés au Coût Moyen Unitaire Pondéré.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

NOTE 6 : CREANCES & DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	108 202		108 202
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	23 518	23 518	
Autres créances clients	864 292	864 292	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfiques	217 533	217 533	
Taxe sur la valeur ajoutée	106 382	106 382	
Autres impôts taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers	25 000	25 000	
Charges constatées d'avance	218 466	218 466	
Total	1 563 395	1 455 193	108 202

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)	3 300 397	689 328	2 611 069	
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit : (1)				
- à un an maximum à l'origine	531	531		
- à plus d'un an à l'origine	975 000	19 500	195 000	760 500
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)	152 098	96 525	55 573	
Fournisseurs et comptes rattachés	987 278	845 836	28 866	112 576
Personnel et comptes rattachés	85 452	85 452		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	564 984	546 319	3 809	14 856
Impôts sur les bénéfiques				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et versements assimilés	15 734	15 734		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)				
Autres dettes	30 087	30 087		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	6 111 560	2 329 311	2 894 317	887 932

Il n'existe pas de produits à recevoir au 31 décembre 2021.

Les charges constatées d'avance de 218 K€ sont principalement constituées :

- d'éléments nécessaires à la fabrication de produits PediGuard non réceptionnés ou non validés par la qualité à hauteur de 132 K€.
- de couts afférents à la location des locaux de Vincennes à hauteur de 33 K€
- de frais relatifs aux assurances à hauteur de 22 K€
- de diverses prestations à hauteur de 31 K€

Le détail des charges à payer est le suivant :

	31/12/2021	31/12/2020
Emprunts obligataires convertibles		
INTERETS COURUS S/EMPRUNT	96 525	401 326
Total	96 525	401 326
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
INTERETS COURUS A PAYER	531	524
Total	531	524
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
FACTURES NON PARVENUES	530 867	656 018
Total	530 867	656 018
Dettes fiscales et sociales		
DETTE PROV./CONGES PAYES	85 044	78 404
PROVISION BONUS		
CHARG.SOC./CONGES A PAYER	38 959	37 122
INT CC SPINEGUARD INC		
CS SUR PROVISION BONUS		
AUTR.CHARG.SOCIAL.A PAYER	271 993	12 084
CHARGES A PAYER	7 296	10 990
Total	403 292	138 600
TOTAL GENERAL	1 031 215	1 196 467

NOTE 7 : TITRES DE PARTICIPATION, CREANCES RATTACHEES ET CREANCES COMMERCIALES.

La Société détient 1 000 titres de la société SPINEGUARD Inc., soit 100% de son capital. La valeur unitaire de ces titres de participation est de 0,01 \$.

Au bilan, la valeur des titres est de 11 414 373 € inchangée par rapport au 31 décembre 2019 et 2020.

Par ailleurs, la Société détient sur sa filiale les créances suivantes :

Clients : 617 723,52 € (699 633,66 USD)

Au 31 décembre 2021, elle affiche un chiffre d'affaires de 3 646 K\$ et résultat net positif de 217 K\$.

Les titres de participation sont comptabilisés au bilan à leur coût d'acquisition. Leur valeur est examinée annuellement, par référence à leur valeur recouvrable qui tient compte entre autres de données de marchés disponibles notamment de « multiples » observés sur des transactions récentes au niveau d'acteurs opérant dans le même secteur d'activité que la société.

Une dépréciation est, le cas échéant, constatée par voie de provision, si la valeur recouvrable devient inférieure au coût d'acquisition.

Au 31 décembre 2019, cette analyse avait conduit la société à reprendre 2 000 000 euros sur la provision de 2 500 000 euros constituée au 31 décembre 2015 pour être totalement reprise au 31 décembre 2020. Il n'a pas été constitué de nouvelle provision au 31 décembre 2021.

NOTE 8 : VALEURS MOBILIERES

La valeur est constituée du coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur du portefeuille est inférieure à la valeur historique, une provision est constituée du montant de la différence.

NOTE 9 : OPERATIONS EN DEVISES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Lorsque la valeur de réalisation des créances est inférieure à leur valeur nominale, une provision est constituée du montant de la différence.

Les transactions en devises étrangères sont converties aux taux en vigueur à la date des transactions. Les créances et les dettes en devises sont converties en euro sur la base des taux en vigueur à la date de clôture.

Les écarts résultants de cette actualisation sont portés en "écart de conversion" au bilan. Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques.

NOTE 10 : CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2021, le capital social s'établit à 1 486 728,60 euros. Il est divisé en 29 734 572 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,05€.

Ce nombre s'entend hors Bons de Souscription d'Actions ("BSA"), et options de souscription octroyés à certains investisseurs et à certaines personnes physiques, salariées ou non de la Société et non encore exercés.

Tableau d'évolution du capital social :

Nature des opérations	Capital en €	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions composant le capital	Valeur nominale en €	Capital social en €
Au 31 décembre 2019	2 596 501		12 982 506		
Augmentation de capital suite à la conversion d'OC	1 002 818	6 217 298	19 199 804	0,20	3 839 961
Attribution définitive d'actions gratuites - incorporation de réserves	22 344	111 719	19 311 523	0,20	3 862 305
Réduction de capital par diminution de la valeur nominale	(2 656 087)	-	19 311 523	0,05	965 576
Augmentation de capital par incorporation de créance	10 000	200 000	19 511 523	0,05	975 576
Réduction de capital suite à l'exercice des BSAR	198 074	3 961 477	23 473 000	0,05	1 173 650
Au 31 décembre 2020	1 173 650		23 473 000		
Augmentation de capital suite à la conversion de BSAR Nice & Green	236 260	4 725 205	28 198 205	0,05	1 409 910
Augmentation de capital suite à la conversion de BSAR Investisseurs	484	9 689	28 207 894	0,05	1 410 395
Augmentation de capital suite à la conversion de BSAR Investisseurs	173	3 458	28 211 352	0,05	1 410 568
Augmentation de capital suite à la conversion de BSAR Nice & Green BSAR 176 à 250	71 212	1 424 230	29 635 582	0,05	1 481 779
Augmentation de capital suite à la conversion de BSAR Investisseurs	47	935	29 636 517	0,05	1 481 826
Augmentation de capital suite à la conversion de BSAR Investisseurs	28	555	29 637 072	0,05	1 481 854
Augmentation de capital suite à l'exercice des AGA du 15 octobre 2019	4 875	97 500	29 734 572	0,05	1 486 729
Au 31 décembre 2021	1 486 729		29 734 572	0,05	

NOTE 11 : PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

	Montant au 31.12.2020	Augmentations	Diminutions Reprises exercice	Montant à la fin d'exercice
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change	85 712	203	85 712	203
Provisions pour pensions et obligations similaires	56 671	4 271	11 238	49 704
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés payés				
Autres provisions pour risques et charges				
Total I	142 383	4 474	96 950	49 907
Dépréciations				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours	20 970	8 425	29 395	
Sur comptes clients	25 933		2 415	23 518
Autres dépréciations				
Total II	46 903	8 425	31 810	23 518
TOTAL GENERAL (I + II)	189 287	12 899	128 761	73 425
	- d'exploitation	12 899	128 761	
Dont dotations et reprises :	- financières	-	-	
	- exceptionnelles	-	-	

NOTE 12 : EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES ET AUTRES EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Emprunt obligatoire Norgine Venture Capital et Harbert European Growth Capital

Le 26 septembre 2018, la Société a signé un contrat obligatoire non convertible avec les sociétés permettant une levée de fonds potentielle de 6.000 K€, à la discrétion de la Société.

Emission de la tranche 1 de 4 500 K€ le 26 septembre 2018

Une première tranche d'une valeur totale de 4.500 K€ a été émise le 26 septembre 2018, assortie de 284 092 BSA qui permettent en cas d'exercice l'émission de 284 092 actions à compter du tirage de la tranche (cf. caractéristiques des BSA).

Les obligations ainsi émises ont les caractéristiques suivantes :

- Echancier de remboursement :
 - Franchise de remboursement du capital de 12 mois à compter de l'émission (soit jusqu'en septembre 2019 puis,
 - 208 K€ par mois d'octobre 2019 à septembre 2021 inclus,
- Intérêts : Paiement d'intérêts mensuels au taux annuel de 9,95%.

Caractéristiques des BSA

Les BSA ont quant à eux les caractéristiques suivantes :

- Nombre de BSA : 284 092
- Nombre maximum d'actions à émettre : 284 092
- Prix d'exercice : 1,76 €
- Conditions d'exercice :
 - 284 092 bons à compter de la date d'émission, durant une période de 10 ans (284 092 actions à émettre),

NOTE 13 : OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS ORDINAIRES, BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS ORDINAIRES ET ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES.

Attributions de l'exercice clos au 31 décembre 2021

Le Conseil d'administration du 26 janvier 2021, agissant sur délégation de l'assemblée générale du 14 mai 2020, a attribué 5.000 actions gratuites au profit de salariés de SpineGuard SA.

Le Conseil d'administration du 27 mai 2021, agissant sur délégation de l'assemblée générale du 14 mai 2020, a attribué 50.000 actions gratuites au profit de salariés de SpineGuard Inc.

Le Conseil d'administration du 27 mai 2021 a constaté la déchéance de droits à hauteur de 4.841 actions gratuites attribuées le 12 janvier 2011 et constaté leur caducité.

Le Conseil d'administration du 14 septembre 2021, agissant sur délégation de l'assemblée générale du 14 mai 2020, a attribué 35.000 actions gratuites au profit de salariés de SpineGuard Inc.

Le Conseil d'administration du 14 septembre 2021 a constaté la déchéance de droits à hauteur de 10.000 stock-options attribuées le 12 mai 2011 et constaté leur caducité.

Le Conseil d'administration du 14 septembre 2021 a constaté la déchéance de droits à hauteur de 22.450 stock-options attribuées le 12 mai 2011 et constaté leur caducité.

Le 17 mars 2021, suite à l'expiration de leur période d'exercice, 14.000 bons de souscriptions d'actions dont l'exercice donnait droit à 14.000 actions ordinaires sont devenus caduques.

Le 11 mai 2021, suite à l'expiration de leur période d'exercice, 10.000 bons de souscriptions d'actions dont l'exercice donnait droit à 10.000 actions ordinaires sont devenus caduques.

Le 11 juillet 2021, suite à l'expiration de leur période d'exercice, 2.500 bons de souscriptions d'actions dont l'exercice donnait droit à 2.500 actions ordinaires sont devenus caduques.

Le 19 septembre 2021, suite à l'expiration de leur période d'exercice, 45.000 bons de souscriptions d'actions dont l'exercice donnait droit à 45.000 actions ordinaires sont devenus caduques.

Le Conseil d'administration du 9 novembre 2021, agissant sur délégation de l'assemblée générale du 23 septembre 2021, a attribué 510.000 actions gratuites au profit de salariés de SpineGuard Inc. et de SpineGuard SA et de mandataires sociaux.

Le Conseil d'administration du 9 novembre 2021, agissant sur délégation de l'assemblée générale du 23 septembre 2021, a émis 370.000 bons de souscription d'actions ordinaires au prix de 0,10€ par bon, donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire au prix de 1,15€ par action ordinaire, au profit d'administrateurs et partenaires de la Société.

Le Conseil d'administration du 6 décembre 2021 a constaté la déchéance de droits à hauteur de 35.000 actions gratuites attribuées le 14 septembre 2021 et constaté leur caducité.

La Société a émis les plans d'options, d'actions gratuites et de BSA suivants :

Tableau synthétique des options de souscription d'actions au 31 décembre 2021.

Date d'attribution	Type	Evolution du nombre d'options en circulation				31/12/2021	Nombre d'actions pouvant être souscrites
		31/12/2020	Attribués	Exercés	Caducs / Annulés		
12 janvier 2011	Options	4 841	-	-	4 841	-	-
12 mai 2011	Options	10 000	-	-	10 000	-	-
12 juillet 2011	Options	22 450	-	-	22 450	-	-
20 septembre 2011	Options	16 000	-	-	16 000	-	-
20 septembre 2011	Options	30 000	-	-	30 000	-	-
11 janvier 2012	Options	6 979	-	-	-	6 979	6 979
9 janvier 2013	Options	8 217	-	-	-	8 217	8 217
18 septembre 2013	Options	10 000	-	-	-	10 000	10 000
23 mai 2017	Options	31 376	-	-	-	31 376	31 376
		139 863	-	-	83 291	56 572	56 572

Tableau synthétique des BSA au 31 décembre 2021.

Des bons de souscriptions d'actions ont été attribués aux fondateurs (BSA-C), des Conseils (BSA-A), des chirurgiens (BSA-B) et des salariés (BSA-D).

Date d'attribution	Type	Evolution du nombre de BSA en circulation				31/12/2021	Nombre d'actions pouvant être souscrites
		31/12/2020	Attribués	Exercés	Caducs / Annulés		
17 mars 2011	BSA - B	7 000	-	-	7 000	-	-
17 mars 2011	BSA - A	7 000	-	-	7 000	-	-
12 mai 2011	BSA - C	10 000	-	-	10 000	-	-
12 juillet 2011	BSA - B	2 500	-	-	2 500	-	-
20 septembre 2011	BSA - B	20 671	-	-	20 671	-	-
20 septembre 2011	BSA - A	6 000	-	-	6 000	-	-
20 septembre 2011	BSA - C	16 000	-	-	16 000	-	-
11 janvier 2012	BSA - A	1 000	-	-	-	1 000	1 000
11 janvier 2012	BSA - B	1 269	-	-	-	1 269	1 269
15 mars 2012	BSA - A	4 000	-	-	-	4 000	4 000
9 janvier 2013	BSA - A	30 000	-	-	-	30 000	30 000
9 janvier 2013	BSA - B	14 000	-	-	-	14 000	14 000
21 novembre 2013	BSA - A	50 596	-	-	-	50 596	50 596
21 novembre 2013	BSA - B	50 022	-	-	-	50 022	50 022
21 novembre 2013	BSA - C	1 148	-	-	-	1 148	1 148
21 novembre 2013	BSA - D	0	-	-	-	0	0
16 octobre 2014	BSA - B	8 787	-	-	-	8 787	8 787
22 mars 2016	BSA - A	21 985	-	-	-	21 985	21 985
9 novembre 2017	BSA - A	17 500	-	-	-	17 500	17 500
30 janvier 2018	BSA - A	1 777	-	-	-	1 777	1 777

14 mars 2018	BSA - B	5 000	-	-	-	5 000	5 000
18 septembre 2018	BSA - A	20 000	-	-	-	20 000	20 000
15 novembre 2018	BSA - A	50 224	-	-	-	50 224	50 224
15 novembre 2018	BSA - B	14 000	-	-	-	14 000	14 000
15 octobre 2019	BSA - A	70 000	-	-	-	70 000	70 000
14 mai 2020	BSA - B	50 000	-	-	-	50 000	50 000
14 mai 2020	BSA - A	210 000	-	-	-	210 000	210 000
9 novembre 2021	BSA - A	-	150 000	-	-	150 000	150 000
9 novembre 2021	BSA - B	-	220 000	-	-	220 000	220 000
		690 479	370 000	-	69 171	991 308	991 308

Date d'attribution	Type	Evolution du nombre de bons en circulation				31/12/2021	Nombre d'actions pouvant être souscrites
		31/12/2020	Attribués	Exercés	Caducs		
18 décembre 2012	BSA Norgine	60 000	-	-	-	60 000	60 000
28 décembre 2015	BSA IPF Fund	3 000 000	-	-	-	3 000 000	66 876
26 septembre 2018	BSA Harbert	50	-	-	-	50	142 050
26 septembre 2018	BSA Norgine	50	-	-	-	50	142 050
		3 060 100	-	-	-	3 060 100	410 976

Note BSA :

- Pour IPF : Seules 66 876 actions sont exerçables suite au tirage des tranches A et B. La tranche C étant caduque, le solde de BSA donnant droit à 22 292 actions n'est plus exerçable.
- Pour Norgine et Harbert : Les 100 BSA donnent chacun droit à 2 841 actions, soit 284 100 actions.

Tableau synthétique des actions gratuites au 31 décembre 2021.

Date d'attribution	Type	Nombre d'actions restant à émettre à l'issue de la période d'acquisition 31/12/2020	Evolution du nombre d'actions gratuites			Nombre d'actions restant à émettre à l'issue de la période d'acquisition 31/12/2021
			Attribuées au cours de l'exercice	Acquises et émises au cours de la période	Caducues au cours de la période	
23 mai 2017	Actions gratuites	18 892	-	-	18 892	-
15 octobre 2019	Actions gratuites	97 500	-	97 500	-	-
14 mai 2020	Actions gratuites	1 420 000	-	-	-	1 420 000
26 janvier 2021	Actions gratuites	-	5 000	-	-	5 000
27 mai 2021	Actions gratuites	-	50 000	-	-	50 000
9 novembre 2021	Actions gratuites	-	510 000	-	-	510 000
		1 536 392	565 000	97 500	18 892	1 985 000

Tableau synthétique des bons de souscriptions d'actions remboursables au 31 décembre 2021.

Au 31 décembre 2021, les tirages suivants ont été réalisés :

En 2020 et 2021, la Société a procédé aux tirages suivants sur sa ligne de Bons de Souscription d'Actions Remboursables (BSAR) établie avec la société Nice & Green le 26 juin 2020 :

Date d'émission BSAR	BSAR	Valeur des BSAR
1 ^{er} juillet 2020	1 à 10	200 000 €
31 août 2020	11 à 20	200 000 €
7 décembre 2020	21 à 30	200 000 €
4 janvier 2021	31 à 75	900 000 €
8 février 2021	76 à 98	460 000 €
15 mars 2021	99 à 120	440 000 €
TOTAL EMIS	Total	2 400 000 €

Les conversions sur l'exercice 2021 ont été les suivantes :

CONVERSIONS			
Date de conversion des BSAR	# des BSAR	# d'actions dues à l'investisseur	Prix de conversion
5 janvier 2021	31 à 55	543 596	0,9998 €
7 janvier 2021	56 à 75	495 601	0,8071 €
9 février 2021	76 à 98	376 894	1,2205 €
16 mars 2021	99 à 109	120 244	1,8296 €
18 mars 2021	110 à 120	120 244	1,8296 €
TOTAL DES ACTIONS DUES 2021 :		1 656 579	

Ce programme est désormais clos.

En 2021, la Société a procédé aux tirages suivants sur sa ligne de bons à souscription d'actions remboursables (BSAR) établie avec la société Nice & Green le 8 avril 2021 :

Date d'émission BSAR	BSAR	Valeur des BSAR
19 avril 2021	1 à 50	1 000 000 €
17 mai 2021	51 à 100	1 000 000 €
10 juin 2021	101 à 150	1 000 000 €
24 juin 2021	151 à 175	500 000 €
23 août 2021	176 à 250	1 500 000 €
TOTAL EMIS	250	5 000 000 €
Solde à émettre	250	5 000 000 €
TOTAL PROGRAMME	500	10 000 000 €

Date de conversion des BSAR	# des BSAR	# d'actions dues à l'investisseur	Prix de conversion
26 avril 2021	1 à 25	379 046	1,3191 €
6 mai 2021	26 à 50	407 763	1,2262 €
25 mai 2021	51 à 67	314 436	1,0813 €
27 mai 2021	68 à 84	319 669	1,0636 €
2 juin 2021	85 à 100	300 864	1,0636 €
14 juin 2021	101 à 118	325 526	1,1059 €
25 juin 2021	119 à 175	1 021 322	1,1162 €
23 août 2021	176 à 250	1 424 230	1,0532 €
TOTAL DES ACTIONS DUES 2021 :		4 492 856	

NOTE 14 : REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS

La rémunération des membres du Conseil d'administration est la suivante :

Rémunération des mandataires sociaux (en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Rémunérations brutes fixes versées	304 837	262 741
Avantages en nature	4 369	4 369
Rémunérations en qualité d'administrateurs (anciens jetons de présence)	40 000	40 000
TOTAL	349 207	307 111

La rémunération des dirigeants s'entend hors attribution d'instruments de capitaux propres.

Par ailleurs, la Société a mis en place des contrats de consulting et de royalties avec un administrateur non dirigeant. La charge constatée à ce titre est la suivante (en euros) :

	31/12/2021	31/12/2020
Contrat de redevances avec Maurice Bourlion Conclu en Novembre 2006. Maurice Bourlion reconnaît pleine et entière propriété sur certains brevets et renonce à tout droit de propriété sur lesdits brevets, en contrepartie de quoi, la Société paie à Maurice Bourlion une redevance de 2.5% du prix de vente HT de tout dispositif livré ou transmis.	214 518	202 788
Contrat d'exploitation sur les brevets Entry Point avec Maurice Bourlion Conclu en 15 mars 2015 La société paie des royalties de 2% à Maurice Bourlion pour l'exploitation de ces brevets avec un minima annuel.	75 000	35 000

NOTE 15 : INDEMNITES DE DEPART LA RETRAITE

Les hypothèses retenues pour le calcul de ces engagements en conformité avec la recommandation 2003-R 01 du CNC sont les suivantes :

Application de la convention collective des ingénieurs et cadres de la métallurgie.

HYPOTHESES	31/12/2020	31/12/2019
Convention collective	Métallurgie	
Taux d'actualisation	0,33%	0,62%
Age de départ à la retraite	65 - 67 ans	65 - 67 ans
Augmentation annuelle future des salaires	1,00%	1,00%
Table de mortalité	INSEE 2017	INSEE 2017
Rotation du personnel	Moyen (Turn-over moyen)	Moyen (Turn-over moyen)

A la clôture l'engagement comptabilisé dans les comptes de la société s'élève à 49 703 €.

L'effectif à la fin de l'exercice 2021 est de 15 personnes dont 2 alternantes par rapport à 11 personnes au 31 décembre 2020.

NOTE 16 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Formation

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le compte personnel de formation (« CPF ») se substitue au droit individuel à la formation (« DIF »).

Covenants financiers

Néant

Sûretés et nantissements

Le Conseil d'administration du 28 août 2018, en vue de garantir les engagements souscrits par la Société dans le cadre de l'Emission Obligataire, a autorisé, au profit des sociétés Norgine Venture Capital et Harbert European Growth Capital, l'octroi des sûretés.

Celles-ci ont été mises en place le 26 septembre 2018 et sont constituées comme suit :

- i. un acte de nantissement de droits de propriété industrielle intitulé « Intellectual Property Security Agreement » portant sur certaines marques et brevets américains détenus par la Société avec les sociétés Norgine Venture Fund I SCA SICAR et Harbert European Specialty Lending Company II, sarl (en qualité de Titulaire d'OBSA) et les représentants de la Masse des Titulaires d'OBSA ;
- ii. un acte de nantissement de droits de propriété industrielle intitulé « Contrat de nantissement de droits de propriété industrielle » portant sur certains brevets détenus par la Société avec les sociétés Norgine Venture Fund I SCA SICAR et Harbert European Specialty Lending Company II, sarl (en qualité de Titulaire d'OBSA) et les représentants de la Masse des Titulaires d'OBSA ;
- iii. une convention de garantie et sûreté US intitulée « Guaranty and Security Agreement », portant sur les actifs présents et futurs de la filiale US de la Société, conclue entre la Société SpineGuard Inc., filiale de la Société, avec les sociétés Norgine Venture Fund I SCA SICAR et Harbert European Specialty Lending Company II, sarl (en qualité de Titulaire d'OBSA) et les représentants de la Masse des Titulaires d'OBSA ;

- iv. un acte de nantissement de soldes de comptes bancaires intitulé «Pledge of Bank Accounts Balances Agreement (contrat de nantissement des soldes de comptes bancaires), portant sur l'ensemble des comptes bancaires français détenus auprès de la banque de la Société avec les sociétés Norgine Venture Fund I SCA SICAR et Harbert European Specialty Lending Company II, sarl (en qualité de Titulaire d'OBSA) et les représentants de la Masse des Titulaires d'OBSA et ;
- v. un acte de nantissement de soldes de comptes bancaires américain intitulé «Deposit Account Control Agreement (DACA), portant sur l'ensemble des comptes bancaires américains détenus auprès de la banque de la Société avec les sociétés Norgine Venture Fund I SCA SICAR et Harbert European Specialty Lending Company II, sarl (en qualité de Titulaire d'OBSA) et les représentants de la Masse des Titulaires d'OBSA ;

étant précisé que ces sûretés ont toutes été effectivement octroyées le 26 septembre 2018 et seront levées à l'échéance à bonne fin de la dernière émission obligataire.

NOTE 17 : CONTINUITE D'EXPLOITATION

Bien que la Société ait généré une perte de -1 582 K€ au titre de l'exercice 2021, l'hypothèse de la continuité de l'exploitation a été retenue par le Conseil d'administration compte tenu :

- du niveau de la trésorerie consolidée et des équivalents de trésorerie au 31 décembre 2021, qui s'élève à 5 207 K€,
- de l'encaissement prévisionnel du CIR 2021 pour un montant de 218 K€,
- de la trésorerie consommée par l'activité attendue sur 2022,
- du solde disponible sur la ligne de financement flexible et sécurisée par Bons de Souscription d'Actions Remboursables (BSAR) avec la société Nice & Green à hauteur de 5 M€ sur 36 mois,
- de la recherche active de financements alternatifs, notamment par la conclusion d'accords stratégiques de partenariats avec l'industrie,
- et des accords de rééchelonnement de la dette existante conclus en janvier 2021 dans le cadre de la procédure de chapter 11 validés le 24 août 2021 par le Tribunal de Commerce du Delaware, Etats-Unis.

NOTE 18 : FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Les faits marquants qui ont fait l'objet, pour la plupart, de communiqués de presse en 2021 sont décrits en section 2.1.1 du présent rapport financier.

NOTE 19 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les évènements postérieurs à la clôture sont décrits en section 2.1.12.1 du présent rapport financier.

VII. Rapports du commissaire aux comptes sur les comptes statutaires et consolidés

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

SpineGuard

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale des actionnaires de la société **SpineGuard**,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société **SpineGuard** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de cet exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Continuité d'exploitation » de la note 2.1 « Principe d'établissement des comptes » de l'annexe des comptes consolidés qui expose les hypothèses sous-tendant l'application du principe de continuité d'exploitation.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

- Les actifs non courants, notamment le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, sont évalués sur la base de leur valeur recouvrable selon les modalités décrites dans la note 3.3 « Perte de valeur des immobilisations incorporelles, corporelles et du goodwill » et la note 3.1 « Immobilisations incorporelles et goodwill » de l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs recouvrables, et à vérifier que les notes de l'annexe donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Neuilly-sur-Seine, le 28 avril 2022

Le Commissaire aux comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

Olivier Bochet

Associé

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

SpineGuard

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux actionnaires de la société **SpineGuard**,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **SpineGuard** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Continuité d'exploitation » de la note 17 de l'annexe des comptes annuels qui expose les hypothèses sous-tendant l'application du principe de continuité d'exploitation.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Les titres de participation sont évalués sur la base de leur valeur recouvrable selon les modalités décrites dans la note 7 « Titres de participation, créances rattachées et créances commerciales » de l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fonde cette valeur recouvrable, à contrôler la cohérence des hypothèses retenues, à revoir les calculs effectués par la société et à vérifier que la note de l'annexe donne une information appropriée.
- Le fonds de commerce est évalué sur la base de sa valeur recouvrable selon les modalités décrites dans la note 2 « Fonds commercial » de l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fonde cette valeur recouvrable, et à vérifier que la note de l'annexe donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article [D. 441-6](#) du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine, le 28 avril 2022

Le Commissaire aux comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

Olivier Bochet

Associé